



Assemblée générale

Distr. générale
5 avril 2019
Français
Original : anglais

Soixante-quatorzième session

Points 137 et 138 de la liste préliminaire*

Projet de budget-programme pour 2020

Planification des programmes

Projet de budget-programme pour 2020

Titre V

Coopération régionale pour le développement

Chapitre 22

Développement économique et social en Asie occidentale

Programme 19

Développement économique et social en Asie occidentale

Table des matières

	<i>Page</i>
Avant-propos	3
Orientations générales.	4
A. Projet de plan-programme pour 2020 et exécution du programme en 2018**.	13
B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2020***.	49
Annexes	
I. Organigramme et répartition des postes pour 2020	77
II. Récapitulatif, par composante et sous-programme, des changements qu'il est proposé d'apporter aux postes permanents et aux postes temporaires	78

* A/74/50.

** Comme demandé au paragraphe 11 de la résolution 72/266 A, la partie consacrée au plan-programme et à l'exécution des programmes est soumise à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité du programme et de la coordination.

*** Comme demandé au paragraphe 11 de la résolution 72/266 A, la partie consacrée aux postes et aux objets de dépense autres que les postes est soumise à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.





Avant-propos

Problèmes et possibilités abondent dans la région arabe. Celle-ci est aux prises avec des conflits et une occupation qui durent depuis longtemps et en proie à de graves difficultés économiques, sociales et environnementales. Cela étant, la jeunesse et le dynamisme de sa population et la richesse de sa culture et de ses ressources naturelles sont autant d'atouts qui l'aideront à agir en faveur du développement durable et à bénéficier des activités menées dans ce sens.

Guidée par le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les objectifs de développement durables, la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) apporte son concours aux États Membres et les fait bénéficier de son vaste savoir-faire et de sa connaissance du terrain, privilégiant pour ce faire une démarche participative pluridisciplinaire. Elle a pour but d'aider les pays à réduire les inégalités et à tirer parti des potentialités, qu'il s'agisse d'agir en faveur des droits des femmes, de donner des moyens d'action aux jeunes, aux personnes âgées et aux personnes handicapées, de s'attaquer à la pauvreté, de trouver des solutions aux problèmes posés par les migrations et de remédier à la situation des réfugiés, de gérer les ressources naturelles de manière intégrée, de privilégier les énergies durables et de proposer une protection sociale à tous.

La Commission est un puissant moteur de mobilisation : elle s'attache à faire progresser sur les plans régional et national les objectifs arrêtés au niveau international et se fait l'écho des besoins et des priorités des pays de la région arabe dans les forums internationaux. Elle facilite le dialogue et la diffusion des connaissances entre les parties prenantes – décideurs et agents d'exécution compris – de sorte que le développement durable soit au cœur des stratégies et plans nationaux et régionaux.

La CASAO est l'un des centres de réflexion de la région : à ce titre, elle procède à des recherches et en transpose les conclusions dans des recommandations pratiques fondées sur des faits et dans des activités de renforcement des capacités adaptées aux besoins de la région et de ses États membres. Elle fait fond sur son dynamisme intellectuel, sur l'innovation et sur la coopération pour renforcer l'intégration régionale et intensifier sa coopération avec divers acteurs du développement régional et les autres commissions régionales.

Pour parvenir aux résultats escomptés, la Commission utilise au mieux les ressources inscrites au budget ordinaire, qu'elle complète par des ressources extrabudgétaires. Elle tire parti des partenariats existants et en noue de nouveaux de façon à répondre à des demandes en augmentation constante alors que les ressources ne cessent de s'amenuiser.

La Commission est résolue à tenir ses promesses et à s'acquitter du mandat qui lui a été confié. Elle continuera de travailler avec les États membres et de s'attacher à édifier des sociétés pacifiques et prospères. Elle unira ses efforts à ceux des autres entités des Nations Unies de sorte qu'il n'y ait pas de laissés-pour-compte.

La Secrétaire exécutive de la Commission économique et sociale
pour l'Asie occidentale
(Signé) Rola **Dashti**

Orientations générales

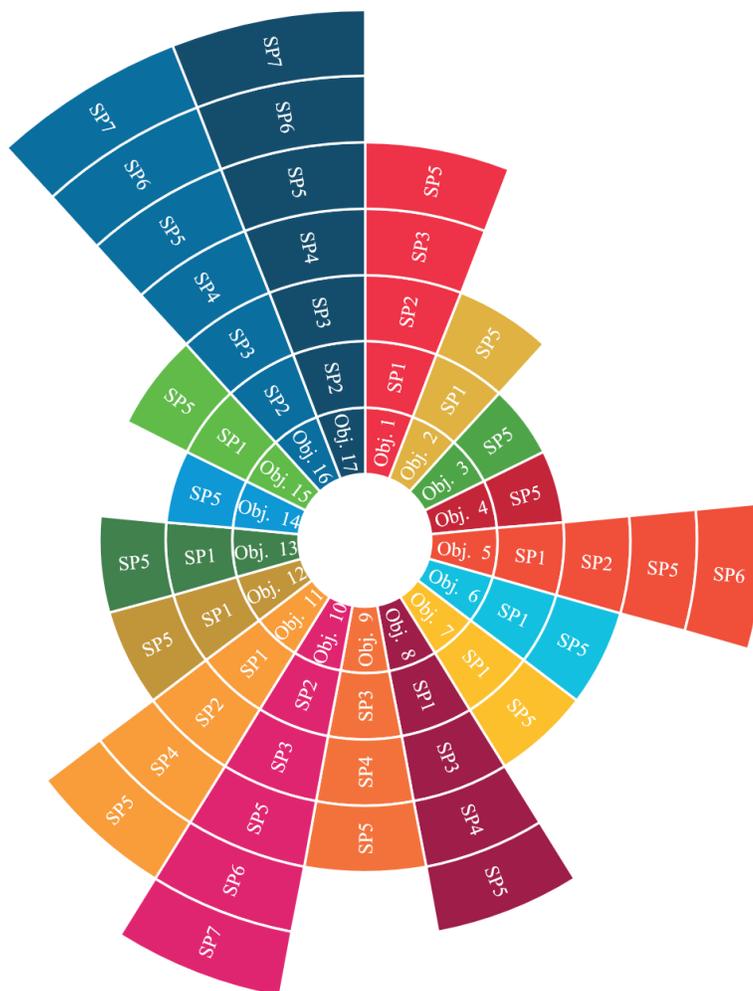
Mandat et considérations générales

- 22.1 La Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) est chargée de promouvoir un développement partagé et durable dans la région arabe. Son mandat découle des priorités arrêtées dans les résolutions et décisions de l'Assemblée générale et des résolutions 1818 (LV), par laquelle le Conseil économique et social a créé la Commission, et 1985/69, par laquelle il a modifié le mandat de la Commission afin de mettre davantage l'accent sur l'aspect social de la mission confiée à celle-ci.
- 22.2 Les efforts de développement dans la région arabe sont guidés par la nécessité de progresser dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, malgré la persistance d'une instabilité politique générale et de nombreux conflits violents, qui viennent aggraver des problèmes économiques, sociaux et environnementaux vieux de plusieurs décennies et créent des obstacles supplémentaires à un développement qui se veut partagé, équitable, durable et respectueux des besoins des générations futures. La CESAO aide également les pouvoirs publics à concevoir et appliquer des politiques axées sur le développement durable dans le cadre du programme ordinaire de coopération technique et des projets financés au moyen du Compte pour le développement.

Lien avec la Charte des Nations Unies, les objectifs de développement durable et d'autres grands textes

- 22.3 La Commission se réfère à son mandat pour définir les produits devant lui permettre d'atteindre l'objectif de chaque sous-programme. Ces objectifs vont dans le sens du but poursuivi par l'Organisation, à savoir, comme il est dit à l'Article 1 de la Charte des Nations Unies, réaliser la coopération internationale en résolvant les problèmes internationaux d'ordre économique, social, intellectuel ou humanitaire, en développant et en encourageant le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion. Les quatre buts fixés à l'Article 1 se retrouvent dans les objectifs énoncés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030. La figure 22.I illustre la façon dont les objectifs des sous-programmes et, partant, les produits prévus s'articulent avec les objectifs de développement durable.

Figure 22.I
Développement économique et social en Asie occidentale : lien entre les sous-programmes et les objectifs de développement durable



22.4 Les objectifs des sous-programmes vont également dans le sens du Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, de l'Accord de Paris conclu au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), du Programme d'action de Beijing et de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité.

Contexte actuel

- 22.5 Depuis 2011, la région arabe est en proie à une instabilité politique et des conflits prolongés, allant de troubles sociaux dans certains pays à de véritables guerres en Iraq, en Libye, en République arabe syrienne et au Yémen. Les conflits et leurs répercussions croissantes ont dominé les prises de décision dans de nombreux pays de la région pendant la majeure partie de ces 10 dernières années. S'ajoute à cela l'occupation du territoire palestinien qui dure depuis des années.
- 22.6 Ces problèmes continuent de peser lourdement sur une région qui doit déjà faire face à un ensemble complexe de problèmes de développement qui se sont accumulés au cours des dernières décennies et qui englobent notamment : une croissance limitée et mal répartie ; des inégalités et une exclusion

sociales et économiques ; des changements climatiques et des problèmes environnementaux majeurs qui exercent une forte pression sur les ressources en eau et compromettent la sécurité alimentaire ; une pénurie d'eau et une baisse de la production et du rendement agricoles ; une très faible efficacité énergétique, qui vient grever davantage des budgets déjà insuffisants ; une situation économique morose, envenimée par des lacunes structurelles importantes, engendrant chômage, notamment parmi les jeunes, pauvreté et marginalisation.

- 22.7 La fin de l'année 2018 a semblé montrer les signes d'un possible arrêt du cercle vicieux de la guerre ouverte. Des affrontements majeurs sont en train de s'apaiser en Libye et en République arabe syrienne, le conflit en Iraq a pris fin et un cessez-le-feu a récemment été négocié dans la province de Hodeïda (Yémen). Les progrès restent toutefois fragiles, comme en témoigne la lenteur du processus de réconciliation politique et de la création d'institutions viables dans certains pays. Les difficultés qu'il y a à constituer un nouveau gouvernement après les élections en Iraq et au Liban et les manifestations motivées par la situation socioéconomique sont quelques-uns des problèmes qui mettent la stabilité à mal.
- 22.8 La détérioration de la situation des Palestiniens et la poursuite de l'occupation du territoire palestinien restent des sources majeures de querelle, et d'instabilité dans la région. Les problèmes d'ordre politique qui persistent dans les pays du Golfe et entre eux, ainsi que les tensions causées par les réformes sociales, économiques et politiques, pèsent aussi sur la stabilité.
- 22.9 Les migrations restent une caractéristique importante de la région arabe : celle-ci a accueilli plus de 38 millions de migrants en 2017, soit 14,8 % des migrants dans le monde. En 2016, près de 14 % des envois de fonds dans le monde provenaient de la région arabe, et environ 29 millions de migrants venant de pays arabes vivent ou travaillent à l'étranger aujourd'hui. L'adoption du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières à Marrakech (Maroc), en décembre 2018, a marqué un tournant décisif vers une stratégie de gestion des migrations qui privilégie les droits de l'homme, ce qui aura sans aucun doute des effets sur la vie de millions de migrants dans la région et dans le monde.
- 22.10 La situation décrite plus haut a des conséquences économiques, sociales, politiques et environnementales majeures pour les gouvernements et les sociétés de la région arabe. Les gouvernements de la région doivent tracer une voie pour le développement dans un environnement caractérisé par l'aggravation de la pauvreté et une répartition inégale des ressources, le chômage et le sous-emploi, les difficultés d'accès aux services publics, notamment aux services sociaux, l'érosion de la cohésion sociale et la crise de confiance dans les institutions publiques. Ensemble, ces facteurs créent un environnement qui risque d'empêcher de réels progrès dans la réalisation des objectifs de développement durable et font monter les enjeux pour les gouvernements et les acteurs du développement dans tous les domaines.

Stratégie pour 2020 et facteurs externes

- 22.11 Fidèles aux orientations données dans le Programme 2030, le projet de plan-programme pour 2020 vise à trouver des solutions aux problèmes les plus pressants qui entravent la réalisation des objectifs de développement durable dans la région arabe. L'accent y est mis sur les objectifs fondamentaux que sont la réduction des inégalités entre les groupes sociaux et les régions et la nécessité de ne laisser personne de côté
- 22.12 Se fondant sur ses sept sous-programmes interdépendants, la CESAO aide les États membres à faire face ensemble à ces difficultés et à progresser dans la mise en œuvre du Programme 2030 et la réalisation des objectifs de développement durable. Elle est guidée dans ses travaux par des principes qui visent à remédier aux problèmes socioéconomiques et environnementaux pour lesquels les solutions passent par une coopération multilatérale, régionale et internationale, notamment les problèmes transfrontières.
- 22.13 Le projet de plan-programme vise à aider les États membres à édifier des sociétés inclusives, résilientes et pacifiques qui garantissent un avenir meilleur aux générations futures ; à mettre en

place des institutions fortes et transparentes qui permettent aux populations de la région d'accéder aux services et infrastructures de base ; à créer des emplois grâce à des réformes et à l'exploitation du potentiel des progrès technologiques ; à atténuer les effets des changements climatiques ; à parvenir à la justice sociale ; à aider la Commission à se rapprocher des jeunes et à promouvoir l'égalité des genres ; à tirer parti des effets positifs des migrations. Il a également pour objet de fournir une structure cohérente à l'appui des priorités des États membres et des objectifs du Programme 2030.

- 22.14 La CESAO se concentrera sur la dimension régionale du développement durable, aidera les États membres à mettre en œuvre le Programme 2030 et à en suivre les progrès et mettra en place des plateformes régionales afin de favoriser le partage des connaissances, l'apprentissage entre pairs et le renforcement des capacités. Elle estime que les demandes des États membres, qui concernaient jusqu'ici des questions de sensibilisation générale, évolueront et porteront plutôt sur des questions relatives à l'adoption d'une approche intégrée et sur l'appui à l'élaboration de politiques dans les domaines que les pays considèrent comme prioritaires ; elle adaptera donc l'aide qu'elle apporte aux États membres en vue de la réalisation des objectifs de développement durable, en tenant compte des nombreuses différences qui existent entre les différents pays arabes, qu'il s'agisse de la structure institutionnelle, du contexte politique, des capacités, des ressources ou des niveaux de référence.
- 22.15 La région arabe fait face à des problèmes généraux qui entravent le développement durable, tels que les changements climatiques, la pénurie d'eau et l'insécurité alimentaire. Au total, 18 des 22 États arabes manquent d'eau, parmi lesquels 13 se situent en dessous du seuil absolu de pénurie d'eau. L'Iraq, la République arabe syrienne et le Yémen affichent des taux d'insécurité alimentaire parmi les plus élevés au monde, et des facteurs multidimensionnels liés aux conflits, au taux de chômage élevé, aux migrations forcées et aux phénomènes climatiques extrêmes ont entraîné une augmentation de la prévalence de la sous-alimentation. La flambée des prix des produits alimentaires de base touche de manière disproportionnée les personnes pauvres, puisque celles-ci consacrent généralement entre 35 % et 65 % de leurs revenus à l'alimentation. Les obstacles au développement posés par les conflits se traduisent par une hausse des prix du carburant, des difficultés d'accès aux marchés et aux moyens de production, la destruction d'infrastructures et la perte de biens agricoles. Les économies rurales où le secteur agricole emploie plus de 30 % de la population sont les plus durement touchées.
- 22.16 Face à ce constat, la CESAO s'attachera à renforcer les capacités de ses États membres afin qu'ils puissent élaborer des politiques intégrées propres à accroître la sécurité de l'approvisionnement en eau grâce à l'intensification de la coopération régionale et encouragera les exploitants agricoles à adopter des pratiques durables afin d'améliorer la sécurité alimentaire et le rendement et ainsi soutenir les moyens de subsistance en zones rurales. Parallèlement, la CESAO aidera les pays à opérer une transition vers des systèmes d'énergie durable, à lutter contre les changements climatiques en se fondant sur des faits en vue de renforcer la résilience et l'adaptation et de faciliter la réalisation des objectifs mondiaux grâce à des initiatives adaptées au contexte local et au renforcement des institutions. Les États membres pourront de la sorte améliorer leur performance énergétique, diversifier leur mix énergétique et accéder plus facilement aux technologies vertes, au financement de l'action climatique et à des outils techniques propres à étayer des approches intégrées visant à faire de la sécurité alimentaire et de la sécurité de l'approvisionnement en eau et en l'énergie une réalité malgré les changements climatiques.
- 22.17 La région arabe a l'une des populations les plus dynamiques au monde : celle-ci a triplé depuis 1970 pour atteindre 400 millions de personnes en 2017, soit 5,5 % de la population mondiale. Elle a aussi l'une des populations les plus jeunes au monde, puisque 60 % de la population a moins de 30 ans. Néanmoins, l'évolution démographique observée dans la plupart des pays arabes, à savoir une baisse des taux de fécondité et de mortalité et un allongement de l'espérance de vie, entraînera une forte augmentation du nombre et de la proportion de personnes âgées dans un avenir proche. Le vieillissement de la population et les conflits en cours dans la région vont probablement entraîner une hausse de la prévalence du handicap dans la région dans les années à venir. Ces transformations démographiques, conjuguées aux conflits et à l'instabilité qui touchent actuellement la région, ont

des conséquences sur les bases de la société que sont le mariage et la famille, mais aussi sur la condition des femmes et la prise en charge des personnes âgées, et compromet la capacité des États de garantir à leur population une protection sociale équitable qui ne fera pas d'exclus.

- 22.18 Par ailleurs, une partie de la population de la région ne bénéficie pas de chances égales, notamment en ce qui concerne l'accès aux services de santé, à un enseignement de qualité, à la protection sociale et à des emplois décents. Par exemple, un tiers seulement des travailleurs de la région arabe bénéficient d'une protection sociale, quelle qu'elle soit. Le taux de chômage des jeunes est également l'un des plus élevés au monde : en 2014, il était de 29,7 %, soit plus de deux fois la moyenne mondiale. Les lois électorales fixant, pour la plupart, l'âge du droit de vote à 21 ans ou plus (jusqu'à 30 ans dans certains pays), les jeunes sont de fait exclus de la vie politique et des affaires publiques.
- 22.19 Dans ce contexte, la CESAO renforcera son action auprès des États membres et les aidera à poursuivre l'élaboration de politiques sociales axées sur les droits et à promouvoir l'inclusion sociale des jeunes, des personnes handicapées, des personnes âgées et des migrants. Elle formulera également des conseils portant sur l'amélioration des systèmes de protection sociale et la planification urbaine durable et collaborera avec les États membres pour faire connaître les effets politiques du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières et renforcer la capacité des pays de mener à bien les réformes politiques nécessaires à la mise en place de cadres de gouvernance des migrations.
- 22.20 L'inégalité des chances, qui engage l'avenir de ceux qui se retrouvent du mauvais côté de la barrière, est flagrante dans la région arabe, en particulier en ce qui concerne les femmes et les filles, qui sont la cible de discriminations juridiques, structurelles et culturelles les empêchant d'exercer leurs droits fondamentaux et de participer à la vie publique dans des conditions d'égalité. Par exemple, le taux de chômage des jeunes femmes était de 47 %, soit deux fois celui des jeunes hommes. La CESAO se penchera donc sur la participation des femmes à la vie politique et économique et renforcera les mécanismes de responsabilisation connexes. Elle agira en faveur de la participation économique des femmes afin de renforcer la justice de genre et créera à cet effet une plateforme d'échange et de transfert de connaissances portant sur les obstacles auxquelles les femmes font face ; elle étudiera également les moyens de faire reconnaître officiellement le travail non rémunéré que font les femmes lorsqu'elles s'occupent des membres de leur famille. La Commission facilitera également la participation effective de ses États membres à l'action en faveur des femmes et de la paix et de la sécurité en aidant les mécanismes nationaux de promotion des femmes à élaborer des plans d'action nationaux pour l'application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité et aidera les États membres à lutter de manière globale contre la violence à l'égard des femmes en évaluant les conséquences économique qu'a cette violence sur la société, les familles et les victimes.
- 22.21 Il est essentiel de pouvoir compter sur des données ventilées si l'on veut atteindre les objectifs de développement durable. Si l'on se contente de chiffres globaux, on risque de négliger les groupes les plus vulnérables et marginalisés, qui sont également les plus difficiles à atteindre et les moins susceptibles de bénéficier des progrès généraux du développement, perpétuant ainsi leur exclusion et les inégalités. Si les données démographiques ont été améliorées ces dernières années, le manque relatif de statistiques portant sur les indicateurs socioéconomiques constitue toujours un réel obstacle à la formulation et à l'application de mesures politiques qui s'attaquent aux inégalités profondes et favorisent une réelle inclusion.
- 22.22 En 2020, la CESAO s'emploiera à renforcer le cadre institutionnel relatif aux statistiques officielles dans la région arabe en développant les capacités des instituts nationaux de statistique, non seulement en vue d'améliorer la production, la diffusion et la communication des données nationales, essentiellement aux fins de l'élaboration de politiques fondées sur des observations factuelles, mais aussi pour permettre de mesurer les progrès accomplis aux niveaux national et régional dans la mise en œuvre du Programme 2030. Pour ce faire, il faudra améliorer la granularité thématique des données ventilées par revenu, genre, âge, race, origine ethnique, statut migratoire, handicap, situation géographique et autres critères, conformément aux Principes fondamentaux de la statistique officielle. Il s'agit également d'affiner la granularité spatiale, chose qui sera obtenue en reliant les

données statistiques et géospatiales, de façon à pouvoir analyser les disparités dans des zones de taille réduite.

- 22.23 La Commission continuera à prendre des mesures pour transposer dans la pratique les documents issus de la conférence internationale de haut niveau sur le financement du développement, tenue à Beyrouth les 28 et 29 novembre 2018, notamment le Consensus de Beyrouth sur le financement du développement, document régional multipartite qui appuie la stratégie du Secrétaire général pour le financement du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (2018-2021). Pour ce faire, elle renforcera les capacités de mobilisation de ressources au niveau national et mettra l'accent sur des politiques de péréquation budgétaire au niveau régional de façon à estomper les inégalités et à combler les lacunes de financement, donnant ainsi une tournure concrète à certains éléments du Programme d'action d'Addis-Abeba.
- 22.24 Pour développer les liens entre les politiques macroéconomiques et sociales, la Commission mettra également en place un système de surveillance des dépenses sociales dans la région, proposera aux pouvoirs publics des moyens de combler leurs lacunes en matière de financement du développement durable, étaiera des cadres multidimensionnels d'élimination de la pauvreté et prodiguera des conseils sur les mesures budgétaires axées sur le renforcement de l'aide sociale, sans perdre de vue la nécessité d'assurer la viabilité budgétaire. Avec l'arrivée sur le marché du travail d'un nombre de jeunes sans cesse croissant, alors que le taux de chômage est déjà généralement élevé, ce sont des millions d'emplois supplémentaires qu'il faudra créer. La CESAO conseillera donc les États membres sur les cadres réglementaires à mettre en place afin d'accompagner le développement du secteur privé et d'accroître la compétitivité de la région au niveau international, dans le but de créer des emplois. Elle s'inspire du cadre arabe de réduction de la pauvreté multidimensionnelle, approuvé par le Sommet arabe sur le développement économique et social tenu à Beyrouth les 19 et 20 janvier 2019 et aide la Ligue des États arabes et ses États membres à mener des activités dans les principaux domaines d'action.
- 22.25 Faisant fond sur le Consensus de Beyrouth sur la technologie pour le développement durable dans la région arabe, adopté en 2018, et sur la Stratégie du Secrétaire général en matière de nouvelles technologies, la CESAO aidera ses États membres à mettre la technologie et l'innovation au service d'un développement durable et partagé. À cet effet, elle formulera des conseils relatifs à l'instauration d'écosystèmes pour la technologie et l'innovation centrés autour du développement et du transfert.
- 22.26 Les graves conflits et les crises prolongées qui sévissent dans certains pays arabes ont causé d'indicibles souffrances humaines, endommagé les infrastructures et mis à mal les services. Les conflits dans la région ont entraîné des déplacements internes qui ont touché plus de 16 millions de personnes, soit un tiers des personnes déplacées dans le monde, principalement en Iraq, en Libye, en République arabe syrienne, au Soudan et au Yémen. La Jordanie et le Liban accueillent encore à ce jour le plus grand nombre de réfugiés par habitant dans le monde.
- 22.27 En 2020, la CESAO soutiendra la sortie du conflit qui se profile en plusieurs endroits, ainsi qu'une évolution vers une action en faveur du développement qui respectent les principes fondamentaux du Programme 2030 et les valeurs consacrées dans la Charte des Nations Unies. Elle collaborera avec les États membres afin de donner aux institutions publiques les moyens de promouvoir une paix durable, de prévenir les conflits et d'assurer les services publics de manière responsable afin d'éviter tout risque de reprise ou d'éclatement d'un conflit. La Commission renforcera également les capacités des institutions palestiniennes de sorte que celles-ci puissent se doter de stratégies et de politiques de développement malgré l'occupation .
- 22.28 Compte tenu des multiples difficultés auxquelles la région fait face, la CESAO axera de plus en plus son programme de travail sur les résultats intersectoriels, tirant ainsi parti de son avantage comparatif en tant qu'institution multidisciplinaire des Nations Unies dans la région. Elle se concentrera aussi de plus en plus sur son mandat transfrontière à l'échelle régionale.
- 22.29 Mettant à profit son mandat multidisciplinaire, la CESAO assurera les trois rôles qui sont les siens, à savoir celui de groupe de réflexion pour la région, celui de conseiller de la région et celui de

porte-parole de la région, afin d'étoffer les connaissances et le savoir-faire et d'infléchir les attitudes et les comportements des décideurs politiques, dans le but de susciter une évolution des conditions, des politiques et des structures organisationnelles. Elle formulera à l'intention de ses États membres des recommandations ciblées portant sur les politiques intégrées. Elle s'intéressera également au rôle du développement régional dans la prévention de la résurgence des conflits afin qu'aucun pan de la population ne reste à l'écart des progrès économiques et politiques réalisés et que la protection sociale pour tous soit au cœur de toutes les décisions politiques des pouvoirs publics.

- 22.30 La CESAO s'emploiera à renforcer son rôle de chef de file dans la région arabe en fondant ses propres travaux de recherche sur les conclusions des travaux de recherche novateurs réalisés récemment dans le monde entier et en les axant sur les problèmes et priorités de la région. Elle s'efforcera d'accroître sa portée et son rayonnement afin de s'assurer que le savoir qu'elle génère soit adapté à son public cible et lui parvienne. Des interventions spéciales adaptées aux pays les moins avancés et aux pays touchés par des conflits seront également conçues.
- 22.31 Au vu de l'évolution des priorités de la région, la CESAO, de concert avec ses partenaires du système des Nations Unies pour le développement, aidera ses États membres à s'engager sur la voie d'une croissance économique équitable et dont les avantages seront partagés par tous.
- 22.32 En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2020 :
- a) le contexte du développement national est propice à ce que la CESAO fournisse des orientations intégrées et un appui à l'établissement de normes et au renforcement des capacités techniques adaptés aux priorités régionales ;
 - b) les États membres continuent de travailler ensemble au moyen des plateformes existantes aux niveaux interrégional et interministériel ;
 - c) les ministères d'exécution des États membres collaborent sur les questions stratégiques essentielles, coopèrent dans le cadre d'un dispositif institutionnel et communiquent avec d'autres acteurs du développement dans des domaines politiques essentiels.
- 22.33 La CESAO prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient, en appliquant rigoureusement le Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Tous les produits du sous-programme 6 visent à aider les États membres à instaurer la justice de genre pour toutes les femmes et les filles de la région arabe, et le sous-programme 5 appuiera ces efforts en renforçant la production et la diffusion de données ventilées par sexe. La CESAO veillera à ce que ses produits tiennent compte des questions de genre et des besoins des femmes et des hommes. En 2020, plus de la moitié des produits contribueront à réduire notablement les inégalités de genre.
- 22.34 En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités, la Ligue des États arabes est un partenaire intergouvernemental stratégique de la CESAO pour la promotion du développement durable auprès des États membres. La Commission coopère étroitement avec elle sur un certain nombre de questions, notamment le commerce, la pauvreté multidimensionnelle, les migrations et les transports. À titre d'exemple, elle appuie les dispositifs intergouvernementaux qui se réunissent sous les auspices de la Ligue en fournissant des conseils techniques relatifs à la vulnérabilité face aux changements climatiques, aux ressources en eau transfrontières, aux sources d'énergie renouvelables et à la durabilité environnementale. Cela a donné lieu à des initiatives communes, notamment le lancement d'un pôle régional de connaissances sur les changements climatiques, la création du forum arabe sur l'évolution probable du climat et l'adoption d'un cadre de suivi harmonisé de la sécurité alimentaire dans la région.
- 22.35 La CESAO collabore également avec la Ligue des États arabes en vue de faciliter la pleine entrée en vigueur de la Zone de libre-échange panarabe et son élargissement au commerce de marchandises et aux mouvements de capitaux. Par ailleurs, elle aide la Ligue et ses comités techniques à négocier les dispositions d'une union douanière arabe. La collaboration devrait encore s'intensifier dans les années à venir, car les multiples accords commerciaux en vigueur dans la région risquent d'entraver

le commerce et la diversification économique. Le commerce étant l'un des principaux moteurs de l'investissement et de la croissance économique, une attention particulière sera accordée aux effets des régimes commerciaux sur le développement durable envisagés sous l'angle des exportations et de la croissance économique mais aussi sous celui de la pauvreté, de la consommation d'énergie et d'eau et des émissions de gaz à effet de serre. Avec la Ligue des États arabes et l'Organisation internationale pour les migrations, la Commission coprésidera le Groupe de travail sur les migrations internationales dans la région arabe et participera aux mécanismes consultatifs régionaux, notamment le Mécanisme consultatif de la région arabe sur les questions d'immigration et des réfugiés et le Dialogue d'Abou Dhabi, afin de tenir l'engagement collectif de renforcement de la coopération régionale dans le domaine des migrations internationales.

- 22.36 La Banque mondiale et la Banque islamique de développement (BID) sont également des partenaires naturels de la CESAO. Celle-ci collabore étroitement avec la Banque mondiale pour harmoniser les statistiques des prix dans l'ensemble de la région et a lancé une nouvelle initiative régionale sur le transport multimodal et un cadre de suivi de l'objectif de développement durable n° 7, avec la Banque mondiale et la BID comme partenaires. La Commission s'est rapprochée de diverses parties aux niveaux national et régional, en créant des plateformes régionales uniques en leur genre où les représentants des États, les parlementaires, la société civile et le secteur privé peuvent débattre des meilleures pratiques et trouver des solutions novatrices.
- 22.37 En ce qui concerne la coordination et la liaison interorganisations, la CESAO coopère également étroitement et de manière continue avec la CNUCED et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), sur les politiques de concurrence et de protection des consommateurs, le commerce et la valeur ajoutée et les mesures non tarifaires ; le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), sur les migrations, la population et le handicap ; l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), sur les questions liées à la problématique femmes-hommes ; l'OCDE, le Département des affaires économiques et sociales et la Commission économique pour l'Afrique, sur le commerce et l'économie ; la Commission économique pour l'Europe, sur les transports et la sécurité routière ; l'Union internationale des télécommunications, sur les technologies de l'information ; l'Organisation mondiale des douanes et le Centre du commerce international sur les règles d'origine et sur l'aide au commerce dans la région arabe ; la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, sur l'égalité et la planification nationale ; le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), sur la planification urbaine durable ; le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, sur les recherches relatives aux conflits ; le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) et le FNUAP, sur les questions relatives aux réfugiés ; le Département des affaires économiques et sociales, sur le suivi du Programme 2030 et des objectifs de développement durable, y compris les préparatifs régionaux dans la perspective de la réunion du Forum politique de haut niveau pour le développement durable ; elle a noué par ailleurs un certain nombre de partenariats réguliers avec le Département des affaires économiques et sociales. Elle profite également pleinement de la collaboration qui s'est instituée entre les commissions régionales de l'ONU et le Groupe des Nations Unies pour le développement durable pour renforcer son action au niveau régional et sa coordination avec les équipes de pays des Nations Unies dans la région.
- 22.38 Organisé par près de 20 entités des Nations Unies, et dirigé par la CESAO, le Forum arabe annuel pour le développement durable rassemble de très nombreux acteurs et défenseurs du développement durable dans la région ; il a été précédé de réunions préparatoires qui ont favorisé la consultation d'un plus large éventail de parties prenantes. En 2020, la Commission ouvrira de nouvelles possibilités de partenariat et de concertation avec la société civile et le secteur privé afin que les connaissances soient mises en pratique et d'aider les États membres à accéder à l'innovation et au financement.
- 22.39 En 2018, la CESAO a proposé de créer un groupe qui serait chargé des questions relatives au financement du développement à l'occasion de la réunion annuelle du Mécanisme de coordination

régionale pour les États arabes. Au niveau bilatéral, elle a conçu et mis en œuvre des plans d'action concrets pour des activités communes, avec le Programme des Nations Unies pour le développement et le FNUAP. En 2020, la CESAO organisera des réunions conjointes du Mécanisme et du bureau régional et continuera de montrer la voie en ce qui concerne les questions thématiques essentielles par l'intermédiaire des groupes de travail régionaux compétents.

Activités d'évaluation

- 22.40 Les évaluations et auto-évaluations qui ont été menées à bien en 2018 et dont la liste est donnée ci-après ont orienté l'établissement du plan-programme pour 2020 :
- a) examen par le Corps commun d'inspection du renforcement de l'utilisation des recherches sur les politiques à l'appui du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (A.435) ;
 - b) auto-évaluation des sous-programmes 1 (Gestion intégrée des ressources naturelles à l'appui du développement durable) et 3 (Intégration et développement économiques), achevée en 2018.
- 22.41 Il a été tenu compte des conclusions de l'auto-évaluation mentionnée à l'alinéa b) du paragraphe 22.39 pour le sous-programme 1 au moment de l'établissement du plan-programme pour 2020. Dans le cadre de ce sous-programme, la CESAO élaborera un cadre logique afin de concrétiser sa vision à long terme, de renforcer son système de suivi axé sur les résultats, de tenir des consultations nationales et infrarégionales plus fréquentes qui l'aideront à définir ses principaux domaines d'intervention et à intégrer plus systématiquement la problématique femmes-hommes et les droits de la personne dans toutes ses interventions.
- 22.42 Il a également été tenu compte des conclusions de l'auto-évaluation mentionnée à l'alinéa b) du paragraphe 22.39 pour le sous-programme 3 au moment de l'établissement du plan-programme pour 2020. À cet égard, la Commission établira une stratégie portant sur les effets à long terme de son action ; concevra et mettra en œuvre une stratégie globale de mobilisation et de relations publiques, pour améliorer sa capacité d'influencer les dialogues portant sur les politiques dans la région ; établira un système de suivi axé sur les résultats afin de mieux évaluer sa contribution à l'évolution des politiques ; intégrera les questions liées au genre dans ses produits et projets axés sur le savoir.
- 22.43 Il est prévu de procéder à une auto-évaluation du sous-programme 4 en 2020.

A. Projet de plan-programme pour 2020 et exécution du programme en 2018

Programme de travail



Sous-programme 1

Gestion intégrée des ressources naturelles à l'appui du développement durable

1. Objectif

- 22.44 L'objectif auquel le sous-programme contribue est d'assurer la sécurité hydrique, énergétique et alimentaire et de faire en sorte que la lutte contre les changements climatiques soit menée en connaissance de cause.

2. Lien avec les objectifs de développement durable

- 22.45 L'objectif est lié aux objectifs de développement durable n^{os} 1 (éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde), 2 (éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable), 5 (parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles), 6 (garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable), 7 (garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable), 8 (promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous), 11 (faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables), 12 (établir des modes de consommation et de production durables), 13 (prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions), et 15 (préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité).

3. Coup de projecteur sur l'un des résultats obtenus en 2018

Institutionnaliser la lutte contre les changements climatiques dans la région arabe

C'est par l'adoption, par le Conseil des ministres de la région arabe chargés des questions d'environnement, de la Déclaration ministérielle arabe sur les changements climatiques en 2008 que les États arabes ont exprimé collectivement pour la première fois leur détermination à faire face aux conséquences des changements climatiques.

Avec l'appui de la CESAO, les pays arabes ont ensuite approuvé l'Initiative régionale pour l'évaluation des répercussions des changements climatiques sur les ressources en eau et la vulnérabilité socioéconomique dans la région arabe, qui les a aidés à évaluer l'incidence des changements climatiques sur la vulnérabilité socioéconomique des populations et des secteurs et entités dépendants de l'eau, notamment l'agriculture, les écosystèmes et les villes. C'est dans ce contexte qu'a été publié en 2017 le premier rapport d'évaluation des changements climatiques dans la région arabe, sous les auspices du Conseil des ministres de la région arabe chargés de l'eau.

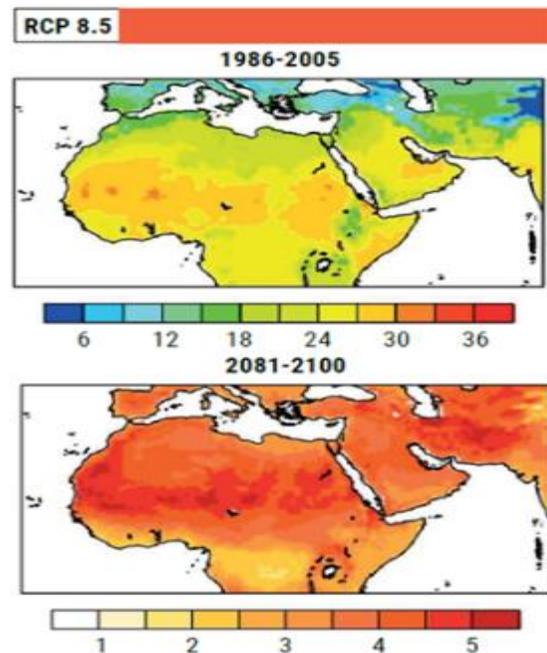
Parallèlement, depuis 2014, la CESAO renforce la capacité des pays arabes de mener des négociations sur les changements climatiques. À cette fin, elle organise chaque année deux grandes manifestations au cours desquelles de jeunes responsables se forment auprès de négociateurs chevronnés et les participants se fondent sur des conclusions scientifiques pour définir les priorités politiques et préparer le financement de l'action climatique. Des participants irakiens et soudanais estiment que c'est grâce à leur participation à l'une de ces manifestations qu'ils ont pu obtenir un financement du Fonds vert pour le climat et du Fonds pour l'adaptation.

En 2018, en réponse à plusieurs demandes officielles et aux résolutions des pays arabes adoptées au Caire en janvier 2018 et à Koweït en mai 2018, la CESAO a continué de renforcer les capacités des États arabes en leur fournissant une formation et une assistance technique. Elle a notamment organisé des ateliers à l'intention de responsables égyptiens du secteur de l'eau (Le Caire, 11 au 15 mars 2018), de responsables politiques koweïtiens (Koweït, avril 2018), de responsables libanais du secteur agricole (Beyrouth, 26 au 30 novembre 2018) et de responsables irakiens (Beyrouth, 18 au 21 décembre 2018) pour leur montrer comment utiliser les instruments et les résultats de l'Initiative régionale afin de réaliser des analyses portant sur les crues soudaines, la productivité agricole et les risques de catastrophe. La CESAO a également aidé le Forum arabe sur l'évolution probable du climat à publier les deuxième et troisième éditions de ses prévisions saisonnières en février et novembre 2018, respectivement. En outre, elle a épaulé cinq États membres de la CESAO dans la préparation du financement de 12 projets d'investissement dans les énergies renouvelables.

Des résultats concrets

Concrètement, les activités menées ont permis aux États arabes d'exprimer collectivement leur détermination à faire face aux conséquences des changements climatiques.

Dans la pratique, le Centre arabe des politiques relatives aux changements climatiques a été créé par la résolution 329 (XXX), que la CESAO a adoptée lors de sa session ministérielle et dans laquelle elle a également souligné que les États membres s'étaient engagés collectivement à renforcer leur capacité d'action dans le domaine du climat et mesuré l'importance du rôle qu'elle jouait à l'appui des mesures qu'ils prenaient en ce sens. Quatorze activités ont été mises en œuvre sous les auspices du Centre depuis sa création, en juin 2018.



Progression des températures moyennes au Moyen-Orient et en Afrique du Nord d'ici à la fin du siècle (comparaison entre 1986-2005 et 2081-2100)

Source : Initiative régionale pour l'évaluation des répercussions des changements climatiques sur les ressources en eau et la vulnérabilité socioéconomique dans la région arabe

Ces résultats illustrent ce qui a été fait en 2018 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

- 22.46 L'un des résultats escomptés pour 2018, à savoir l'intensification de la participation des États membres aux mécanismes régionaux et sous-régionaux contribuant à l'application des accords, des stratégies et des normes relatifs à l'eau, à l'énergie, à l'alimentation et à l'environnement (voir le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019), a été atteint, ainsi que l'atteste l'augmentation du nombre d'initiatives conjointes et de résolutions intergouvernementales adoptées pour renforcer la coopération régionale en vue de la durabilité des ressources naturelles. Ce nombre est passé de 20 à 23 grâce à l'adoption officielle, à l'issue de processus consultatifs et intergouvernementaux régionaux, de trois documents finals sur les questions relatives à l'eau, à l'énergie et à l'environnement, dans lesquels ont été définies les positions et priorités régionales concernant les objectifs de développement durable n^{os} 6, 7, 11, 12 et 15. Ces documents finals ont été approuvés par le Forum arabe pour le développement durable et les conseils ministériels de la CESAO.

4. Coup de projecteur sur l'un des résultats escomptés pour 2020

Efficacité énergétique des bâtiments

Depuis 1990, la consommation d'énergie a plus que doublé dans la région arabe. C'est toutefois la seule région du monde qui n'a pas réduit son intensité énergétique au cours des 25 dernières années. Les bâtiments représentent plus de 60 % de la consommation annuelle totale d'électricité, les logements comptant pour environ 70 % de ce chiffre, soit 42 % de la consommation totale. Selon une étude récente, si l'énergie était utilisée rationnellement, d'ici à 2025 la région pourrait réduire de 21 % l'approvisionnement total en énergie primaire qui avait été prévu. Environ 30 % de ces économies pourraient être réalisées dans l'immobilier.

En 2018, la CESAO a analysé la consommation d'énergie des bâtiments dans la région et formulé des recommandations sur les moyens d'améliorer la viabilité énergétique du parc immobilier. Il a notamment été démontré que les plus grosses économies pourraient être faites si les bâtiments existants étaient modernisés de façon à en améliorer la performance énergétique.

Une réponse adaptée à la situation

Dans la plupart des pays arabes, l'application des programmes d'efficacité énergétique envisagés passe par des solutions qui remédient aux problèmes que sont la faiblesse des prix de l'énergie, l'absence de mécanismes de financement immédiatement disponibles, le laxisme des procédures d'application et la pénurie de spécialistes. La CESAO a entrepris de mettre en place des programmes et des politiques qui permettraient aux États membres de prendre immédiatement des mesures d'efficacité énergétique simples et éprouvées, pouvant être appliquées à grande échelle dans un très grand nombre de bâtiments et par de nombreux ménages.

En réponse, en 2020, la CESAO renforcera les capacités des pays et mettra en place des cadres faciles et rapides à mettre en œuvre pour aider les pays à mener des programmes nationaux permettant de généraliser des mesures d'efficacité énergétique éprouvées dans le secteur du bâtiment. Les programmes élaborés se fonderaient sur une démarche globale portant sur les aspects techniques, financiers et logistiques. Lors d'une première phase, trois États membres de chaque sous-région de la CESAO seront ciblés, à l'aide des études cartographiques réalisées en 2019.

Des résultats concrets

Les produits escomptés devraient contribuer au résultat, à savoir une nette amélioration de l'efficacité énergétique dans au moins deux pays arabes avec l'application généralisée de programmes de modernisation dans l'ensemble du parc immobilier.

Concrètement, si le résultat est atteint, au moins deux pays arabes auront conçu et développé, au moyen d'instruments financiers novateurs, un dispositif d'exécution à grande échelle permettant d'améliorer la qualité thermique de vieux équipements et appareils à faible efficacité énergétique ou de les remplacer par d'autres modèles plus performants

dans une grande partie du parc immobilier, en faisant appel à des ressources publiques et privées. L'application des programmes d'efficacité énergétique dans l'ensemble parc immobilier existant de certains États membres de la CESAO pourrait se traduire par des économies d'énergie de l'ordre de 9 %, comme le montre la figure.

S'il se concrétise, ce résultat illustrera ce qui aura été fait en 2020 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

Mesure des résultats

2018	2019	2020
<p>Élaboration par les pays membres de stratégies et de politiques d'efficacité énergétique adaptées pour le parc immobilier existant dans le secteur résidentiel et le secteur des services</p>	<p>Approbation par 1 pays membre des normes minimales de performance énergétique pour les appareils et équipements ménagers à forte consommation d'énergie</p>	<p>Élaboration par au moins 2 pays membres d'un système offrant aux utilisateurs finals des mesures d'incitation, des moyens de financement et une assistance pour la modernisation thermique de l'enveloppe des bâtiments ou pour l'acquisition de matériel et d'appareils plus économes en énergie</p>

- 22.47 Les principales tâches à exécuter dans le cadre du sous-programme sont définies dans la résolution [69/225](#) de l'Assemblée générale sur la promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables. En 2018, s'y sont ajoutées les activités prévues dans la résolution [72/238](#) de l'Assemblée sur le développement agricole, la sécurité alimentaire et la nutrition, et la résolution 329 (XXX) de la CESAO sur la création du Centre arabe des politiques relatives aux changements climatiques dans la région arabe. Le mandat qui lui a été confié dans le cadre du sous-programme continuera de guider la CESAO dans la conduite de ses activités et de lui servir de cadre pour la livraison de ses produits.

5. Produits retenus pour la période 2018-2020

- 22.48 On trouvera dans le tableau 22.1 les produits retenus pour la période 2018-2020, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 22.1

Sous-programme 1 : produits retenus pour la période 2018-2020, par catégorie et sous-catégorie

	<i>2018 Produits prévus</i>	<i>2018 Produits livrés</i>	<i>2019 Produits prévus</i>	<i>2020 Produits prévus</i>
Produits quantifiés				
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	3	3	6	–
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	70	64	66	58
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	–	7	–	4
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	2	–	–	4
Publications (nombre de publications)	2	2	3	2
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	5	3	7	4
Produits non quantifiés				
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause				
Bases de données et supports numériques				
D. Activités de communication				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information				

6. Principaux écarts et variations concernant les produits

Écarts observés en 2018 entre prévisions et réalisations

- 22.49 En ce qui concerne les projets sur le terrain et les projets de coopération technique, l'écart s'explique par le fait que, par principe, les projets sur le terrain (extrabudgétaires) n'ont pas été mentionnés dans le rapport de 2018 et que le fascicule a été rédigé en 2016, alors que certains des projets n'avaient pas encore été prolongés.
- 22.50 Pour ce qui est des séminaires, ateliers et activités de formation, l'écart s'explique par le report à 2019 d'une activité prévue pour 2018.
- 22.51 En ce qui concerne les activités ou la documentation techniques, l'écart tient principalement au retard pris dans l'édition et la publication de deux rapports sur des questions liées à la gestion des ressources naturelles en faveur du développement durable et à la sécurité alimentaire, qui est lié au volume de travail résultant des réunions intergouvernementales tenues à la fin de l'année 2018.

Variations entre les prévisions pour 2020 et pour 2019

- 22.52 Pour ce qui est de la documentation destinée aux organes délibérants, des rapports seront présentés au Comité de l'énergie et au Comité des ressources en eau en 2019, puisque les comités intergouvernementaux se réunissent tous les deux ans.
- 22.53 En ce qui concerne les projets sur le terrain et les projets de coopération technique, la variation tient principalement à la programmation de nouveaux projets en 2020, alors qu'aucun n'est prévu pour

2019, des ressources ayant été obtenues pour deux nouveaux projets et la prolongation de deux projets.

- 22.54 Pour ce qui est des séminaires, ateliers et activités de formation, la variation s'explique par le fait qu'il est prévu d'organiser deux séminaires en 2020, dans le prolongement des conclusions et recommandations issues des travaux normatifs entrepris sur le financement de projets d'énergie propre et la gestion des ressources naturelles en faveur de l'action climatique.



Sous-programme 2 Développement social

1. Objectif

- 22.55 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de parvenir à un développement social équitable, inclusif et participatif dans la région arabe et de faciliter la mise en œuvre, le suivi et l'examen du Programme 2030 par les États membres.

2. Lien avec les objectifs de développement durable

- 22.56 L'objectif est lié aux objectifs de développement durable n^{os} 1 (éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde), 5 (parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles), 10 (réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre), 11 (faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables), 16 (promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous) et 17 (renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser).

3. Coup de projecteur sur l'un des résultats obtenus en 2018

Inclusion sociale des personnes handicapées dans la région arabe

Les personnes handicapées sont davantage touchées par les problèmes de développement complexes et persistants que connaît la région arabe, tels que l'insuffisance des services sociaux, le sous-emploi, les conflits armés et la dégradation de l'environnement. En plus d'être stigmatisées, elles sont d'autant plus vulnérables et marginalisées dans des domaines clés comme l'éducation. Les filles et les femmes handicapées, surtout dans les zones rurales, souffrent particulièrement de cette situation. Il ressort des analyses menées dans le cadre du sous-programme que, dans la région, les taux d'alphabétisation des femmes rurales handicapées sont de 13 % à 60 % inférieurs à ceux des femmes rurales non handicapées et de 44 % à 69 % inférieurs à ceux des citadines non handicapées. Les préjugés dans d'autres domaines tels que la fréquentation scolaire et la participation économique suivent des tendances similaires. Lorsqu'une protection sociale est proposée aux personnes handicapées, elle ne respecte généralement pas les principes consacrés par la Convention relative aux droits des personnes handicapées, tels que l'autonomie individuelle et la participation à la société.



Jeu collectif. Source : Gisela Nau

Les États arabes sont fermement résolus à accroître l'inclusion des personnes handicapées dans la vie sociale. Toutefois, il faut du temps pour que ces engagements se traduisent par des améliorations sur le terrain en raison de l'ampleur de la marginalisation et de la nature complexe du handicap. Les analyses réalisées et l'assistance technique actuellement fournie au titre du sous-programme ont amené les États membres à demander à la CESAO de créer et de diriger le premier groupe d'experts intergouvernemental régional sur le handicap afin de renforcer la

coopération intergouvernementale, l'apprentissage mutuel et le renforcement des capacités. Depuis 2016, le groupe d'experts aide les États membres à améliorer la mise en œuvre et le suivi de la Convention en recueillant des données et des statistiques ventilées sur le handicap et en adaptant les processus nationaux d'évaluation et de détermination du handicap pour les rendre conformes à la Convention et aux normes internationales de classification.

Au cours des trois dernières années, dans le cadre du sous-programme, le partage de connaissances et d'expériences entre les pays arabes au sein du groupe d'experts a débouché sur des changements d'orientation concrets. La CESAO a endossé au niveau régional un rôle de chef de file en matière de développement favorisant l'inclusion des personnes handicapées, qui a permis aux représentants des pays membres du groupe d'experts d'accorder davantage d'importance à cette problématique dans leurs politiques et programmes. Par l'intermédiaire du groupe d'experts, la CESAO a constitué une liste de professionnels régionaux spécialistes des politiques en matière de handicap, qui assurent le transfert de connaissances et l'échange de bonnes pratiques entre les pays membres, soit collectivement grâce au groupe, soit de manière bilatérale. En septembre 2018, par exemple, la CESAO a facilité l'organisation d'une mission de coopération Sud-Sud entre l'Iraq et la Jordanie qui a aidé l'Iraq à réviser intégralement sa législation sur le handicap et à redéfinir le rôle de sa Commission du handicap en tant qu'organe central de conseil stratégique, de coordination et de suivi de l'application de la Convention.

Des résultats concrets

Concrètement, les activités menées ont permis de faciliter l'inclusion sociale des personnes handicapées.

Dans la pratique, en 2018, trois États membres qui participent aux travaux du groupe d'experts (l'Égypte, la Jordanie et le Soudan) ont adopté ou appliqué de nouvelles lois favorisant l'inclusion des personnes handicapées. Si elles sont pleinement appliquées, ces lois peuvent aider les personnes handicapées à devenir plus autonomes en garantissant l'accès à l'éducation, aux débouchés économiques et aux services sociaux. En outre, le Conseil iraquien du handicap a demandé à la CESAO de l'aider à actualiser la législation, à redéfinir son propre rôle pour qu'il soit conforme aux normes internationales énoncées dans la Convention et à élaborer une politique nationale sur le handicap.

Ce résultat illustre ce qui a été fait en 2018 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

-
- 22.57 L'un des résultats escomptés pour 2018, à savoir une plus grande attention portée par les États membres à la justice sociale dans le cadre d'une planification du développement fondée sur l'égalité, l'équité et la participation (voir le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019), a été atteint, ainsi que l'atteste l'augmentation du nombre d'États membres participant à des consultations multipartites facilitées par la CESAO sur les priorités nationales et régionales en matière de développement social, qui est passé de 16 en 2016-2017 (niveau de référence) à 18 en 2018 (l'objectif fixé était de 17). Par exemple, le Soudan et la Tunisie ont entamé, en 2018, des discussions au sein de leurs différentes entités gouvernementales et ont demandé l'assistance de la CESAO pour améliorer leurs connaissances et leurs compétences en matière d'analyse et de mesure des inégalités socioéconomiques. En outre, l'Iraq, le Liban, la République arabe syrienne et la Tunisie ont pris part à des consultations multipartites axées sur la participation et les partenariats en faveur d'une gouvernance démocratique. Les supports de renforcement des capacités en matière de participation multipartite élaborés dans le cadre du sous-programme ont été intégrés dans les programmes nationaux concernant les échanges avec les organisations de la société civile qui travaillent sur les questions relatives aux jeunes en Jordanie et en Tunisie, ce qui correspond donc à la réalisation escomptée.

4. Coup de projecteur sur l'un des résultats escomptés pour 2020

Vers des politiques et des mesures qui protègent les droits des migrants et améliorent leurs conditions de vie

En 2018, grâce aux activités menées dans le cadre du sous-programme, les États membres de la CESAO ont adopté nettement plus de politiques fondées sur les droits et tenant compte des personnes les plus vulnérables, dans des

domaines tels que le handicap, la participation des jeunes, la protection sociale, les droits des personnes âgées et les migrations internationales. Sur toutes ces questions, la CESAO s'est attachée à développer les connaissances, à fournir un appui technique et à renforcer les capacités aux niveaux régional et national.

En particulier dans le domaine des migrations internationales, le sous-programme a permis de faciliter les consultations régionales et de rechercher un consensus en vue de la négociation et de l'adoption du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières. Ancré dans le Programme 2030, le Pacte mondial est un accord de l'ONU qui prône une démarche de développement fondée sur les droits concernant la gouvernance de la migration internationale. La CESAO aidera ses États membres à traduire les principes et les objectifs du Pacte mondial en des politiques et des mesures concrètes qui amélioreront les conditions de vie des migrants et contribueront au développement de leurs pays d'origine et de leurs communautés d'accueil.

Une réponse adaptée à la situation

Il convient d'aider les États Membres à faire leurs les principes et objectifs du Pacte mondial et de remédier à la fragmentation des politiques, des mesures et des initiatives liées aux migrations, au manque de coordination entre les institutions et à l'absence d'application des politiques.

En réponse, en 2020, pour surmonter cette difficulté en se servant des principes et des objectifs du Pacte mondial comme cadre directeur, la CESAO fera en sorte que les engagements se traduisent en des politiques fondées sur la connaissance des faits et fournira aux gouvernements la base de connaissances et l'assistance technique dont ils ont besoin pour formuler des stratégies reliant le cadre du Pacte mondial aux interventions sectorielles et intersectorielles aux niveaux national et régional. La CESAO s'appuiera également sur des partenariats et des outils stratégiques afin de guider les efforts consentis par les gouvernements pour adopter de nouvelles politiques, reformuler les politiques existantes et prendre des mesures permettant aux migrants d'avoir un accès équitable aux services sociaux et d'être intégrés dans la société qui les accueille. Les plateformes de dialogue régional contribueront à renforcer la coopération intrarégionale en répondant aux préoccupations communes sur des questions telles que la mobilité, les coûts des envois de fonds, les frais de recrutement et la transférabilité des prestations. En étroite collaboration avec les partenaires régionaux, la CESAO dirigera l'organisation de ces plateformes régionales et élaborera des produits intellectuels de pointe.

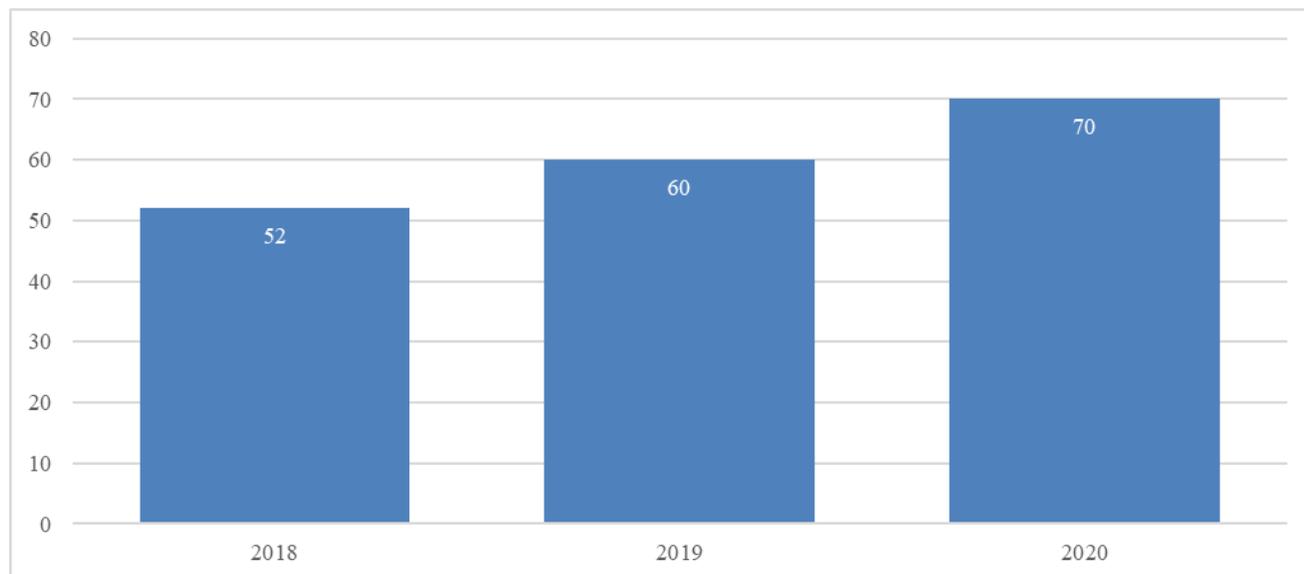
Des résultats concrets

Les résultats escomptés devraient contribuer au résultat, à savoir la pleine conformité des politiques, des programmes et des initiatives avec le Pacte mondial.

Concrètement, si le résultat est atteint, les États membres de la CESAO approuveront de plus en plus de politiques, d'initiatives et de programmes nationaux qui seront pleinement conformes aux principes et aux objectifs du Pacte mondial, comme le montre la figure, notamment en ce qui concerne la satisfaction des besoins fondamentaux et des droits des personnes migrantes dans les pays arabes.

S'il se concrétise, ce résultat illustrera ce qui aura été fait en 2020 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

Mesure des résultats : nombre de politiques, d'initiatives et de programmes menés qui sont pleinement conformes au Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières



22.58 Le mandat qui lui a été confié dans le cadre du sous-programme continuera de guider la CESAO dans la conduite de ses activités et de lui servir de cadre pour la livraison de ses produits.

5. Produits retenus pour la période 2018-2020

22.59 On trouvera dans le tableau 22.2 les produits retenus pour la période 2018-2020, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 22.2

Sous-programme 2 : produits retenus pour la période 2018-2020, par catégorie et sous-catégorie

	<i>2018 Produits prévus</i>	<i>2018 Produits livrés</i>	<i>2019 Produits prévus</i>	<i>2020 Produits prévus</i>
Produits quantifiés				
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	–	1	3	1
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	33	33	45	44
B. Création et transfert de connaissances				
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	2	2	–	–
Publications (nombre de publications)	–	1	5	1
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	5	3	17	8
Produits non quantifiés				
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause				

6. Principaux écarts et variations concernant les produits

Écarts observés en 2018 entre prévisions et réalisations

- 22.60 Pour ce qui est de la documentation destinée aux organes délibérants, l'écart s'explique par la publication du rapport sur le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, puisque les comités intergouvernementaux se réunissent tous les deux ans.
- 22.61 Pour ce qui est des publications, l'écart tient à la parution d'un document sur le handicap, pour lequel il a fallu demander des ressources supplémentaires au titre du budget-programme.
- 22.62 En ce qui concerne les activités ou la documentation techniques, l'écart s'explique principalement par la publication d'études techniques sur le développement social et de rapports sur le handicap, du fait que les documents techniques servant à l'établissement des documents prévus dans le plan biennal suivent un cycle biennal.

Variations entre les prévisions pour 2020 et pour 2019

- 22.63 Pour ce qui est de la documentation destinée aux organes délibérants, un plus petit nombre de rapports seront présentés à la CESAO puisque les comités intergouvernementaux se réunissent tous les deux ans.
- 22.64 En ce qui concerne les publications, un plus petit nombre de documents seront publiés du fait que les documents techniques servant à l'établissement des documents prévus dans le plan biennal suivent un cycle biennal.
- 22.65 Pour ce qui est des activités ou de la documentation techniques, la variation tient essentiellement au fait que des documents techniques servant à l'établissement des documents prévus dans le plan biennal suivent un cycle biennal.



Sous-programme 3 Intégration et développement économiques

1. Objectif

- 22.66 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de faire bénéficier tous les habitants de la région d'un niveau de vie décent grâce à un développement économique soutenu et intégré.

2. Lien avec les objectifs de développement durable

- 22.67 L'objectif est lié aux objectifs de développement durable n^{os} 1 (éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde), 8 (promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous), 9 (bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation), 10 (réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre), 16 (promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous) et 17 (renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser).

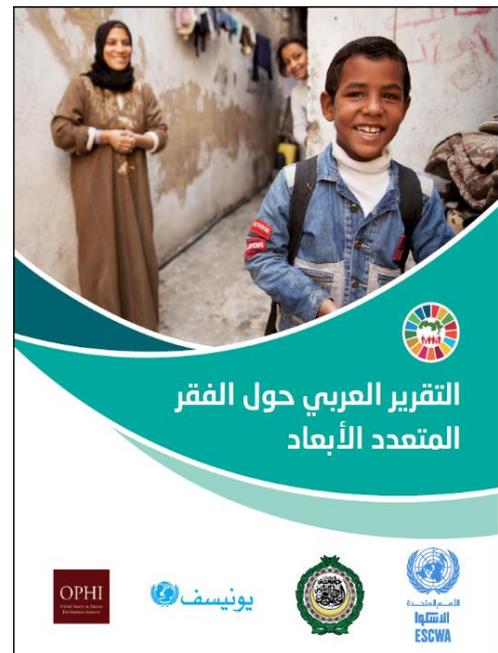
3. Coup de projecteur sur l'un des résultats obtenus en 2018

La pauvreté multidimensionnelle : vers des politiques qui améliorent la vie des personnes démunies

La pauvreté est très répandue dans la région. À en croire les statistiques officielles, 7 % des habitants de la région arabe au maximum vivent en dessous du seuil de pauvreté international de 1,90 dollar par jour. Toutefois, à se concentrer uniquement sur les mesures monétaires, on court le risque de sous-estimer le nombre de personnes vivant dans la pauvreté. Cela pourrait conduire à des politiques qui ne s'attaquent pas de manière adéquate à la pauvreté, qui est au cœur du Programme 2030 et qui constitue une préoccupation majeure pour la plupart des responsables politiques des pays arabes.

En 2015, afin d'aider les États membres à s'attaquer à la pauvreté de manière plus globale et conformément au principe d'équité et à la volonté de ne laisser personne de côté, énoncés dans le Programme 2030, la CESAO a commencé à promouvoir une mesure multidimensionnelle de la pauvreté. En collaboration avec plusieurs partenaires, dont la Ligue des États arabes, l'Oxford Poverty and Human Development Initiative et l'UNICEF, elle a élaboré un indice de pauvreté multidimensionnel adapté à la région arabe et, en 2017, elle a rédigé le premier rapport arabe sur la pauvreté multidimensionnelle (*Arab Multidimensional Poverty Report*), qui a été présenté lors d'une manifestation tenue en marge de la session de l'Assemblée générale.

Les constatations figurant dans le rapport et les résultats de l'indice ont été examinés par plus de 250 responsables nationaux et experts régionaux et mondiaux, ce qui a incité plusieurs



Le rapport arabe sur la pauvreté multidimensionnelle (2017). Source : CESAO

États membres à réfléchir à l'utilité que l'analyse de la pauvreté multidimensionnelle pouvait avoir dans leurs politiques. Le Président du Conseil des ministres arabes des affaires sociales a estimé que ce rapport marquait un tournant dans la réflexion et l'action politique régionales sur la pauvreté multidimensionnelle.

En 2018, en s'appuyant sur ses travaux des années précédentes, la CESAO a aidé une cinquantaine de fonctionnaires des États membres à renforcer leurs capacités de lutte contre la pauvreté multidimensionnelle, en vue de promouvoir des stratégies, politiques et programmes régionaux et nationaux de réduction de la pauvreté fondés sur des données concrètes. Toujours en 2018, elle a facilité la production d'une analyse régionale et l'élaboration d'un cadre stratégique de réduction de la pauvreté qui ont éclairé les travaux que mène la Ligue des États arabes, en collaboration avec des entités des Nations Unies, aux fins de l'établissement d'une stratégie arabe de réduction de la pauvreté. Elle a également mis au point et diffusé des profils de pays multidimensionnels détaillés pour 10 pays arabes, dans lesquels elle a mis en évidence les disparités qui existent au niveau infranational et qui doivent faire l'objet de politiques ciblées.

Des résultats concrets

Concrètement, les activités menées ont permis de renforcer la mobilisation contre la pauvreté selon une perspective multidimensionnelle.

Dans la pratique, à sa session tenue en décembre 2018, le Conseil des ministres arabes des affaires sociales a adopté un cadre stratégique visant à orienter la stratégie arabe de réduction de la pauvreté, qui devait être soumis à l'approbation du Sommet arabe sur le développement économique et social en janvier 2019. Toujours en 2018, sept pays membres ont demandé à la CESAO d'appuyer la mise en œuvre de leurs stratégies nationales de lutte contre la pauvreté multidimensionnelle.

Ce résultat illustre ce qui a été fait en 2018 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

- 22.68 L'un des résultats escomptés pour 2018, à savoir le renforcement de l'efficacité des mesures prises par les États membres pour réduire la pauvreté dans le cadre d'une approche multidimensionnelle de la pauvreté (voir le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019), a été atteint, ainsi que l'atteste l'augmentation du nombre d'États membres (passé de 0 à 22, soit un résultat supérieur à l'objectif fixé) qui ont approuvé un plan d'action régional visant à lutter contre la pauvreté multidimensionnelle. Comme indiqué ci-dessus, les États membres arabes ont adopté la nouvelle méthodologie à l'unanimité. En outre, la volonté manifeste de renforcer les capacités et d'acquérir des compétences afin de mettre au point des outils de lutte contre la pauvreté multidimensionnelle adaptés au contexte national, comme indiqué plus haut, témoigne également du fait que le résultat escompté a été atteint.

4. Coup de projecteur sur l'un des résultats escomptés pour 2020

Assainir les finances publiques et mobiliser des ressources nationales pour financer les objectifs de développement durable

En 2016, la CESAO a estimé à 3 600 milliards de dollars le coût de la réalisation des objectifs de développement durable dans la région arabe. À l'époque, ce chiffre ne tenait pas compte des fuites directes et indirectes associées en partie aux flux financiers, aux opérations financières commerciales et à d'autres dépenses prioritaires. En 2018, on a constaté que ces fuites représentaient un manque à gagner et qu'il faudrait trouver 2 700 milliards de dollars de plus pour financer la réalisation des objectifs. Les États arabes n'ont qu'une faible marge de manœuvre budgétaire et ont beaucoup à faire pour consolider les finances publiques, rationaliser les régimes de subventions et améliorer la collecte des recettes. L'augmentation de la dette, d'une part, et l'insuffisance des recettes fiscales associée à l'évasion et à la fraude fiscales, d'autre part, creusent les déficits budgétaires dans la région (ceux-ci se sont établis à environ 7 % en 2018). L'une des priorités du sous-programme est d'aider les États membres à renforcer les capacités de mobilisation des ressources nationales, comme prévu dans le Programme d'action d'Addis-Abeba.

En 2018, la CESAO a dressé un premier état des lieux complet du financement du développement dans la région arabe et déterminé les réformes fiscales à mener à titre prioritaire pour contenir les flux financiers illicites. En novembre 2018, elle a également organisé la première conférence sur le financement du développement. Parallèlement, elle a entrepris une analyse des politiques budgétaires dans la région et souligné que les choix qui seraient faits devaient ouvrir la possibilité d'établir des règles budgétaires permettant d'engager des dépenses sociales suffisantes pour accélérer la réalisation des objectifs de développement durable et assurer la viabilité budgétaire. À la suite de la publication de ces analyses, la CESAO a reçu des demandes d'assistance technique de plusieurs États membres. Un atelier national sur le financement du développement a été organisé à l'intention du Bahreïn de manière à aider celui-ci à protéger son assiette fiscale de l'érosion due à l'évasion et à la fraude fiscales. Le pays a par la suite été retiré de la liste des États et territoires non coopératifs à des fins fiscales. En outre, la Jordanie, le Koweït et la Tunisie ont demandé une assistance pour la mise en place d'un suivi des dépenses sociales et un appui à la réforme des politiques macrobudgétaires. Dans le cadre du sous-programme, la CESAO a également aidé la Tunisie à remanier son régime d'imposition du revenu des personnes physiques de sorte que le pays puisse accroître ses recettes tout en réduisant les inégalités après impôt, mesurées par le coefficient de Gini, et mis au point un modèle économique destiné à faire progresser la réforme du régime des pensions et formé des fonctionnaires à son utilisation.

Une réponse adaptée à la situation

À l'heure où les citoyens de la région semblent exiger un nouveau contrat social fondé sur l'équité et la justice et alors que les budgets publics sont en diminution en raison du niveau élevé de l'encours et du service de la dette, il convient d'aider les États membres à faire en sorte que les réformes touchant la mobilisation des ressources nationales et la gestion des dépenses orientent efficacement les dépenses publiques vers les priorités liées au développement social, tout en maintenant la viabilité des finances publiques et la soutenabilité la dette.

En réponse, en 2020, la CESAO assurera le suivi des plans régionaux relatifs à la mise en œuvre du Programme 2030, en suivant les priorités énoncées dans le Consensus de Beyrouth sur le financement du développement, un document multipartite exprimant la position des pays arabe sur le financement du développement adopté à la première Conférence sur le financement du développement durable, organisée par la Commission en 2018. Elle évaluera aussi les structures fiscales de ses États membres et recommandera des réformes visant à renforcer la mobilisation des ressources nationales, de manière à améliorer l'équité et la progressivité de l'impôt. En outre, elle mettra au point un cadre de suivi des dépenses sociales en Jordanie, au Koweït et en Tunisie, qui aidera les décideurs à affecter des ressources aux dépenses sociales sans perdre de vue les contraintes liées à la viabilité budgétaire. Elle aidera également le Gouvernement tunisien à remanier son programme de subventions : à cet effet, elle mettra au point des outils de simulation et d'analyse des politiques macroéconomiques qui faciliteront les réformes visant à incorporer des critères de ciblage aux programmes de transferts publics de façon à rendre ceux-ci plus efficaces.

Des résultats concrets

Les produits escomptés devraient contribuer au résultat, à savoir l'assainissement des finances publiques et le renforcement des capacités de mobilisation des ressources nationales en faveur du Programme 2030. Il s'agit notamment de formuler des propositions de réforme socialement acceptables axées sur la réduction des déficits budgétaires et une meilleure compréhension des liens entre les choix de politique budgétaire, les progrès accomplis au regard des objectifs de développement durable et la viabilité budgétaire.

Concrètement, si le résultat est atteint, une proposition de réforme du régime des subventions accompagnera le projet de loi de finances que le Gouvernement tunisien présentera au Parlement pour approbation, comme indiqué dans la figure, et un plan régional visant à combattre les flux financiers illicites sera élaboré.

S'il se concrétise, le résultat illustrera ce qui aura été fait en 2020 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

Mesure des résultats

2018	2019	2020
Les États membres, notamment la Tunisie, demandent à bénéficier d'une aide afin de réformer leurs politiques budgétaires	Des réformes visant à rendre les politiques budgétaires socialement acceptables et des modèles économiques sont proposés	Les projets de loi de finances que les gouvernements doivent soumettre à l'approbation du Parlement est accompagné d'une proposition de réforme du régime des subventions

22.69 Les principales tâches à exécuter dans le cadre du sous-programme sont définies dans les résolutions de l'Assemblée générale suivantes : [72/202](#) (commerce international et développement), [72/203](#) (système financier international et développement), [72/204](#) (soutenabilité de la dette extérieure et développement), [72/206](#) (amélioration de l'accès aux services financiers pour le développement durable), [72/208](#) (suivi et mise en œuvre des textes issus des Conférences internationales sur le financement du développement), [72/230](#) (coopération pour le développement des pays à revenu intermédiaire) et [72/271](#) (amélioration de la sécurité routière mondiale). En 2018, s'y sont ajoutées les activités prévues dans la résolution 332 (XXX) de la Commission relative au développement des travaux du Comité technique sur la libéralisation du commerce international, la mondialisation de l'économie et le financement du développement dans les pays de la région de la CESA0. Le mandat qui lui a été confié dans le cadre du sous-programme continuera de guider la Commission dans la conduite de ses activités et de lui servir de cadre pour la livraison de ses produits.

5. Produits retenus pour la période 2018-2020

22.70 On trouvera dans le tableau 22.3 les produits retenus pour la période 2018-2020, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 22.3

Sous-programme 3 : produits retenus pour la période 2018-2020, par catégorie et sous-catégorie

	2018 Produits prévus	2018 Produits livrés	2019 Produits prévus	2020 Produits prévus
Produits quantifiés				
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	5	5	11	4
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	12	12	42	20
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	1	1	1	1
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	1	2		
Publications (nombre de publications)	1	2	4	2
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	15	15	27	29
Produits non quantifiés				
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause				
D. Activités de communication				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information				

6. Principaux écarts et variations concernant les produits**Écarts observés en 2018 entre prévisions et réalisations**

- 2.71 S'agissant du nombre de séminaires, d'ateliers et d'activités de formation, l'écart s'explique par l'organisation d'un séminaire universitaire consacré à l'indice de tension financière libanais, dans le cadre de la stratégie de diffusion du sous-programme 3.
- 2.72 En ce qui concerne le nombre de publications, l'écart est dû à une publication sur la République arabe syrienne, en raison de la poursuite de partenariats avec le programme national pour l'avenir de la Syrie et l'Université de Saint Andrews.

Variations entre les prévisions pour 2020 et pour 2019

- 2.73 S'agissant de la documentation destinée aux organes délibérants, un plus petit nombre de documents seront présentés aux comités et commissions, puisque les comités intergouvernementaux se réunissent tous les deux ans.
- 2.74 Pour ce qui est des services fonctionnels pour les réunions, la variation s'explique principalement par le fait que la session du Comité technique sur la libéralisation du commerce international, la mondialisation de l'économie et le financement du développement dans les pays de la région de la CESA0 (axées sur le commerce et sur les finances) a lieu tous les deux ans et donc qu'un plus petit nombre de réunions se dérouleront en 2020.
- 2.75 En ce qui concerne les publications, la variation s'explique par l'établissement d'une enquête sur le développement économique et social dans la région arabe et d'un rapport sur la pauvreté

multidimensionnelle dans le monde arabe, les publications en série et les publications isolées étant produites en alternance une année sur deux.



Sous-programme 4

La technologie au service du développement et de l'intégration régionale

1. Objectif

- 2.76 L'objectif auquel le sous-programme contribue est d'accélérer la mise en œuvre du Programme 2030 et la réalisation des objectifs de développement durable dans la région arabe au moyen de la technologie et de l'innovation.

2. Lien avec les objectifs de développement durable

- 2.77 L'objectif est lié aux objectifs de développement durable n^{os} 8 (promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous), 9 (bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation), 11 (faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables), 16 (promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous) et 17 (renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser).

3. Coup de projecteur sur l'un des résultats obtenus en 2018

La technologie comme accélérateur de développement

La fracture numérique et le fossé des connaissances dans la région arabe sont des obstacles majeurs au développement, qui entravent la mise en œuvre du Programme 2030. Le potentiel que recèlent la science, la technologie et l'innovation, en particulier les technologies numériques, pour faire progresser le développement social et économique a motivé de nombreuses initiatives dans les pays arabes, en particulier dans des secteurs productifs tels que le dessalement de l'eau en Arabie saoudite, l'énergie solaire aux Émirats arabes unis, les soins médicaux au Qatar, l'énergie éolienne au Maroc et la production agricole en Égypte.

Ces dernières années, y compris en 2018, la CESAO a aidé les pays arabes à redessiner et à rationaliser le secteur de la science, de la technologie et de l'innovation et à analyser les lacunes et les chevauchements existant dans les lois, les politiques, les programmes et les stratégies d'innovation et les institutions, en particulier dans l'enseignement supérieur et en ce qui concerne les droits de propriété intellectuelle et les incitations financières relatives aux activités de recherche-développement. Dans ce contexte, elle a collaboré avec les principales institutions scientifiques nationales de sept États membres (Égypte, Liban, Maroc, Mauritanie, Oman, Soudan



Les systèmes nationaux de développement et de transfert de technologie connectent les différents pôles d'excellence dans un cycle vertueux productif. Source (photo) : Belkacem Ayachi ; (graphique) : VSstudio

et Tunisie) en vue de stimuler le développement, le transfert et l'utilisation des technologies et d'améliorer les mesures d'innovation pour accroître la part du produit intérieur brut consacrée aux activités de recherche-développement. À cet égard, elle a procédé à une analyse de l'innovation dans les petites et moyennes entreprises de la région arabe et en a communiqué les conclusions à ses États membres afin de les encourager à adapter leur législation et leur réglementation de manière à stimuler l'innovation dans le secteur privé. Enfin, en 2018, la CESAO a organisé une session ministérielle sur le thème de la technologie, du développement et des jeunes, qui a rassemblé des ministres et des hauts fonctionnaires de tous les États membres et d'autres participants de la région arabe.

Des résultats concrets

Concrètement, les activités menées ont incité les États membres de la CESAO à s'engager davantage à utiliser la science, la technologie et l'innovation dans leurs plans et stratégies nationaux de développement en vue d'accélérer le développement dans la région.

Dans la pratique, les pays arabes ont adopté en juin 2018 le Consensus de Beyrouth sur la technologie au service du développement durable dans la région arabe, dans lequel les États membres sont invités à utiliser les diverses facettes de la technologie et de l'innovation pour accélérer la mise en œuvre du Programme 2030. Certains États membres ont également créé des institutions nationales pour l'avancement du transfert de technologie, telles que le Bureau national de transfert de technologie au Maroc ; l'Égypte a adopté une loi sur les mesures incitatives en faveur de la science, de la technologie et de l'innovation, qui reformule plusieurs autres lois et prévoit le renforcement du système national d'innovation et la création d'un observatoire chargé de mesurer les retombées de la science, des technologies et de l'innovation sur le développement. Quant au Soudan, il a adopté un texte portant création de la pépinière de technologies de Mougran, qui sera officiellement lancée au début de 2019.

Ce résultat illustre ce qui a été fait en 2018 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

-
- 22.78 L'un des résultats escomptés pour 2018, à savoir le renforcement des cadres institutionnels nationaux visant à mettre la technologie au service du développement et de l'innovation (voir le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019), a été atteint, ainsi que l'atteste l'augmentation du nombre de politiques révisées visant à promouvoir l'utilisation de la technologie au service du développement et de l'innovation (passé de 9 à 11). De fait, en 2018, l'Égypte et le Maroc ont revu les dispositifs encadrant la science, la technologie et l'innovation afin d'améliorer et de rationaliser leurs écosystèmes dans ces domaines et d'en accroître la productivité.

4. Coup de projecteur sur l'un des résultats escomptés pour 2020

Développement numérique dans la région arabe : ne laisser personne de côté

Les technologies numériques, qui connectent des milliards de personnes et d'appareils, ouvrent de nouvelles perspectives mais créent aussi de nouveaux risques. Pour explorer les possibilités qu'offrent les technologies numériques et minimiser les risques qu'elles font courir, les pouvoirs publics peuvent faire des stratégies numériques un élément clef de leurs politiques. Ces stratégies visent à développer le secteur de l'informatique et des communications et à mettre les technologies et applications numériques au service du développement socioéconomique. Tous les pays arabes se sont dotés de stratégies numériques nationales, le plus souvent sans établir de liens avec le Programme 2030, et les progrès réalisés dans leur exécution varient d'un pays à l'autre.

En 2018, la CESAO a établi une étude intitulée « Arab horizon 2030 : digital technologies for development » (Horizon arabe 2030 : les technologies numériques au service du développement), dans laquelle elle traite sept domaines d'action de manière globale et analyse chacun d'eux selon les axes suivants : la mise en contexte des domaines retenus par rapport à leurs effets sur les objectifs de développement durable ; l'état des choses dans les pays arabes ; la définition d'objectifs à l'horizon 2030 ; les changements d'orientation recommandés. Pour aider les États membres à concrétiser au niveau national les idées exposées dans l'étude, elle a lancé une initiative de développement numérique arabe multisectorielle et intégrée qui prévoit le déploiement d'un outil servant à l'établissement de profils nationaux.

Une réponse adaptée à la situation

Il convient d'aider les États membres à se doter de structures politiques qui permettent de mettre les technologies numériques au service du développement durable.

En réponse, en 2020, la CESAO formulera des conseils techniques à l'intention de ses États membres pour qu'ils prennent en considération les problèmes de développement socioéconomique dans leurs stratégies numériques. Elle aidera également les autres États arabes à évaluer leur dispositif de développement numérique. Se fondant sur les résultats de l'évaluation des lacunes nationales, elle aidera les pays arabes à élaborer des plans stratégiques nationaux dynamiques visant à accélérer le développement durable au moyen des technologies numériques.

Des résultats concrets

Les produits escomptés devraient contribuer au résultat, à savoir accélérer la réalisation des objectifs de développement durable au moyen de stratégies nationales sur les technologies numériques qui sont liées aux objectifs nationaux issus du Programme 2030.

Concrètement, si le résultat est atteint, les pays adopteront des plans stratégiques dynamiques en faveur du développement numérique qui seront liés au Programme 2030, comme le montre la figure. Plus précisément, d'ici à 2020, au moins trois États membres devraient avoir rendu publique leur stratégie numérique en vue d'accélérer la réalisation des objectifs de développement durable.

S'il se concrétise, le résultat illustrera ce qui aura été fait en 2020 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

Mesure des résultats

2018	2019	2020
Les États membres ont adopté l'initiative multisectorielle de développement numérique arabe	Au moins 10 États membres évaluée, au moyen de la grille de développement numérique, le dispositif de développement numérique au regard de l'inclusion et de l'autonomisation	Au moins trois États membres rendent publique leur stratégie numérique en vue d'accélérer la réalisation des objectifs de développement durable

22.79 Les principales tâches à exécuter dans le cadre du sous-programme sont définies dans la résolution [72/200](#) de l'Assemblée générale sur les technologies de l'information et des communications au service du développement. Le mandat qui lui a été confié au titre du sous-programme continuera de guider la Commission dans la conduite de ses activités et de lui servir de cadre pour la livraison de ses produits.

5. Produits retenus pour la période 2018-2020

22.80 On trouvera dans le tableau 22.4 les produits retenus pour la période 2018-2020, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 22.4
Sous-programme 4 : produits retenus pour la période 2018-2020, par catégorie et sous-catégorie

	2018 Produits prévus	2018 Produits livrés	2019 Produits prévus	2020 Produits prévus
Produits quantifiés				
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	1	1	1	4
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	11	11	23	17
B. Création et transfert de connaissances				
Publications (nombre de publications)	1	1	7	1
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	1	1	4	5
Produits non quantifiés				
D. Activités de communication				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information				
Plateformes numériques et contenus multimédias				

6. Principaux écarts et variations concernant les produits

Variations entre les prévisions pour 2020 et pour 2019

- 22.81 S'agissant de la documentation destinée aux organes délibérants, la variation s'explique principalement par le fait qu'un plus grand nombre de documents seront établis en 2020, puisque les comités intergouvernementaux se réunissent tous les deux ans.
- 22.82 Pour ce qui est des services fonctionnels pour les réunions, la variation s'explique principalement par le fait qu'un plus petit nombre de séances se tiendront en 2020, puisque les comités intergouvernementaux se réunissent tous les deux ans.
- 22.83 Un plus petit nombre de publications seront produites en 2020, car la documentation technique servant à l'établissement des documents prévus dans le plan biennal suit un cycle biennal.



Sous-programme 5 Établissement de statistiques aux fins de l'élaboration de politiques fondées sur les faits

1. Objectif

- 22.84 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de renforcer les capacités aux fins de la production de statistiques nationales relatives au Programme 2030 fondées sur des données pertinentes, fiables, actualisées, comparables et conformes aux normes, méthodes et concepts statistiques internationaux.

2. Lien avec les objectifs de développement durable

- 22.85 De portée très large, l'objectif est lié à tous les objectifs de développement durable.

3. Coup de projecteur sur l'un des résultats obtenus en 2018

Mieux prendre la mesure de la croissance de la finance islamique dans le cadre des comptabilités nationales

La promotion du financement durable, notamment au niveau régional, est un élément essentiel de la mise en œuvre du Programme 2030. Étant donné leur formidable croissance au cours des dix dernières années, les instruments financiers islamiques sont une importante source potentielle de financement pour les initiatives de développement durable dans la région arabe. Au début de l'année 2018, les ressources de l'industrie avaient atteint 2 400 milliards de dollars, dont la majeure partie était concentrée dans les pays du Golfe (41 %) et les pays de la région Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord (29 %). La finance islamique apparaît comme un bon moyen de financer le développement et de favoriser la réalisation des objectifs de développement durable dans les industries du secteur réel, telles que l'agriculture, l'industrie manufacturière, la construction, les services et le



Billet de banque marocain. Source : pixabay.com

commerce, qui ont des effets considérables sur les plans social, économique et environnemental. Après la crise financière mondiale de 2008 et face à l'ampleur des financements nécessaires à la mise en œuvre du Programme 2030, la finance islamique a encore gagné en importance. Alors qu'elle contribue de plus en plus au développement durable, elle n'est pas dûment prise en compte, ce qui empêche les décideurs de prendre la mesure de son impact dans les données et informations utilisées aux fins de l'élaboration de politiques fondées sur la connaissance des faits.

En 2016, les États membres de la CESAO ont souligné la nécessité d'élaborer des directives méthodologiques aux fins de l'intégration de la finance islamique à la comptabilité nationale. C'est pourquoi, en coopération avec la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales, la Commission a dirigé des travaux méthodologiques visant à trouver comment intégrer cet élément à la mise en œuvre du Système de comptabilité nationale de 2008, la norme internationale pour le calcul du PIB. Ces travaux ont notamment porté sur l'élaboration de méthodes systématiques spécifiques à la finance islamique en ce qui concerne les tableaux des ressources et des

emplois, les statistiques des prix, le commerce extérieur et les sociétés financières, ce qui a suscité l'intérêt de statisticiens nationaux de 17 pays arabes, africains et asiatiques et de six organisations internationales spécialisées, ainsi que d'universitaires et d'experts indépendants.

En 2018, à l'issue de ces travaux, la Commission a entrepris d'établir une méthodologie révisée visant à intégrer la finance islamique au Système de comptabilité nationale de 2008, dans laquelle on trouve notamment la classification de 17 instruments financiers islamiques, la sectorisation des sociétés financières islamiques et des méthodes permettant de calculer les résultats et revenus correspondants. En outre, des experts appartenant à des organismes nationaux de statistique et à des organisations internationales, notamment le Département des affaires économiques et sociales, le Fonds monétaire international, le Centre de recherches statistiques, économiques et sociales et de formation pour les pays islamiques et le Groupe consultatif d'experts de la comptabilité nationale, se sont mis d'accord sur une norme qui intègre la finance islamique aux comptabilités nationales et ont recommandé que des recherches complémentaires soient menées sur certains points, comme le système des pensions, en 2019 et 2020.

Des résultats concrets

Concrètement, les activités menées ont contribué à rendre plus disponibles les données de base des comptabilités nationales dans les États membres de la CESA0 et à aligner celles-ci avec le Système de comptabilité nationale en vigueur et les normes statistiques mondiales connexes.

Dans la pratique, un plus grand nombre de pays (ce nombre est passé de 16 à 18) ont adopté le Système de comptabilité nationale de 2008 comme cadre d'intégration pour toutes leurs statistiques économiques.

Ce résultat illustre ce qui a été fait en 2018 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

-
- 22.86 L'un des résultats escomptés pour 2018, à savoir l'amélioration de la disponibilité des statistiques aux fins de l'élaboration de politiques reposant sur des données concrètes et du suivi de l'exécution du Programme 2030, grâce à la mise en place de normes, de directives et de recommandations statistiques (voir le projet de budget-programme pour 2018-2019), a été atteint, ainsi que l'atteste l'augmentation (de 16 à 18) du nombre d'États membres qui fournissent au moins 60 % des indicateurs socioéconomiques de base pour les principaux ensembles de données. L'augmentation du nombre d'États ayant pleinement adopté les normes internationales relatives à la production de données statistiques a été possible grâce aux activités de coopération méthodologique et technique menées par la CESA0, qui a donné des orientations aux organismes de statistique nationaux et appuyé la coopération Sud-Sud, comme indiqué plus haut.

4. Coup de projecteur sur l'un des résultats escomptés pour 2020

Se servir des nouvelles technologies et des données géospatiales pour améliorer la disponibilité des données de recensement relatives au Programme 2030

En 2018, 40 % seulement des données nécessaires à la mesure des indicateurs associés aux objectifs de développement durable étaient disponibles dans la région arabe. Cela s'explique en partie par les faibles taux d'utilisation des nouvelles sources de données et d'application des nouvelles technologies à la collecte et à la diffusion des données.

Les recensements de la population et des logements fournissent des données essentielles pour la planification du développement et peuvent constituer une précieuse source d'informations pour le Programme 2030. En effet, ils permettent de recueillir un large éventail de données statistiques, notamment sur la taille et la croissance de la population, qui peuvent ensuite être ventilées de façon détaillée par secteurs, groupes de population et selon diverses caractéristiques démographiques telles que le sexe, l'âge, l'éducation, le statut migratoire et le handicap, ou encore l'appartenance à la population active.

Les pays de la région arabe ont pour habitude de procéder à des recensements une fois tous les 10 ans, en utilisant des méthodes traditionnelles au lieu d'outils technologiques. Toutefois, les dernières évolutions dans le domaine

technologique et dans celui des méthodes de recensement ont permis de mettre au point des approches qui permettent de tirer parti des technologies de pointe tout au long du processus. Les raisons pour lesquelles il est bon d'avoir recours à la technologie sont nombreuses, les outils technologiques permettant notamment d'accroître la couverture du recensement et le taux de réponse, d'améliorer la qualité des données, de garantir que celles-ci sont à jour et d'assurer la diffusion des données sous forme numérique.

Une réponse adaptée à la situation

Il convient d'aider les États membres, d'autant que certains ne disposent que de compétences et d'infrastructures limitées en ce qui concerne l'utilisation de la technologie pour les recensements, en particulier ceux qui sont touchés par un conflit et dont l'infrastructure statistique s'est considérablement détériorée. Ces États pourraient faire fond sur l'expérience des pays de la région qui ont utilisé des technologies de pointe pour le recensement.

En 2020, la CESAO appuiera les préparatifs de la série de recensements de la population et des logements de 2020, notamment en aidant le personnel des systèmes statistiques nationaux à concevoir des questionnaires, à planifier la collecte de données, à mener des enquêtes après le recensement et à valider et à diffuser les données. En outre, en facilitant la coopération Sud-Sud, elle contribuera à accélérer l'échange de données d'expérience et d'enseignements tirés de l'utilisation des technologies modernes de l'information et des communications et des technologies géospatiales en cours d'adoption dans toute la région. Avant la fin de 2020, tous les États membres de la CESAO seront prêts à utiliser des moyens électroniques pour collecter les données directement auprès des répondants ou à partir des archives et registres administratifs.

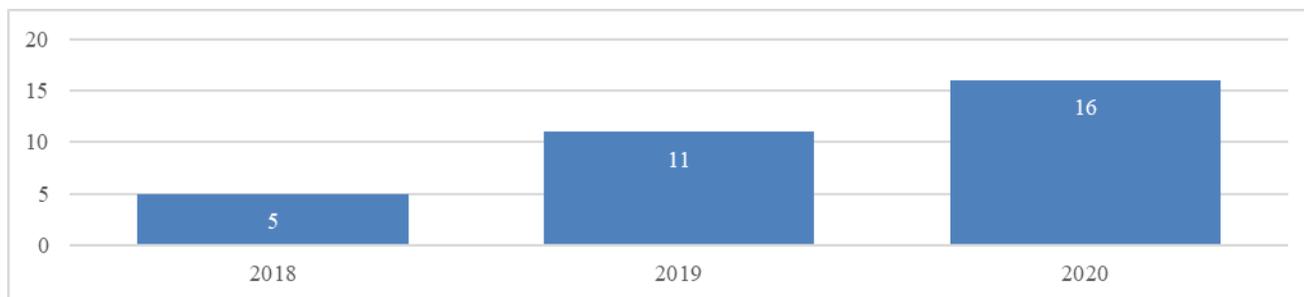
Des résultats concrets

Les produits escomptés devraient contribuer au résultat, à savoir l'augmentation du nombre d'États membres de la CESAO, capables d'analyser, de façon plus efficace et à un coût raisonnable, les disparités au niveau infranational en mettant en rapport les données géospatiales et statistiques.

Concrètement, si le résultat est atteint, 16 États arabes seront prêts à effectuer des recensements de la population et des logements grâce à des moyens électroniques de collecte de données, comme indiqué dans la figure.

S'il se concrétise, ce résultat illustrera ce qui aura été fait en 2020 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

Mesure des résultats : nombre d'États arabes prêts à procéder à des recensements de la population et des logements



22.87 Les principales tâches à exécuter dans le cadre du sous-programme sont définies dans les résolutions de l'Assemblée générale suivantes : [68/261](#) sur les Principes fondamentaux de la statistique officielle ; [69/266](#) sur le repère de référence géodésique mondial pour le développement durable ; [71/313](#) sur les travaux de la Commission de statistique sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le mandat qui lui a été confié dans le cadre du sous-programme continuera de guider la CESAO dans la conduite de ses activités et de lui servir de cadre pour la livraison de ses produits.

5. Produits retenus pour la période 2018-2020

- 22.88 On trouvera dans le tableau 22.5 les produits retenus pour la période 2018-2020, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué ou devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 22.5

Sous-programme 5 : produits retenus pour la période 2018–2020, par catégorie et sous-catégorie

	2018 Produits prévus	2018 Produits livrés	2019 Produits prévus	2020 Produits prévus
Produits quantifiés				
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	2	10	1	6
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	22	22	24	28
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	1	1	1	1
Publications (nombre de publications)	3	3	3	6
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	7	7	6	1
Produits non quantifiés				
C. Activités de fond				
Bases de données et supports numériques				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause				
D. Activités de communication				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information				

6. Principaux écarts et variations concernant les produits

Écarts observés en 2018 entre prévisions et réalisations

- 22.89 S'agissant de la documentation destinée aux organes délibérants, l'écart s'explique principalement par une augmentation du volume de la documentation de fond à l'intention du Comité de statistique, ce dernier ayant commandé des rapports spécifiques, notamment sur l'utilisation de la technologie aux fins de la production de statistiques officielles, les questions d'éthique liées aux nouvelles méthodes de collecte de données, les métadonnées, les systèmes d'information géospatiale et les programmes de renforcement des capacités dans le domaine de la statistique.

Variations entre les prévisions pour 2020 et pour 2019

- 22.90 S'agissant de la documentation destinée aux organes délibérants, il est prévu de publier un plus grand nombre de documents en 2020, car les sessions du Comité de statistique suivent un cycle biennal.
- 22.91 En ce qui concerne les publications, il est prévu d'établir un plus grand nombre de bulletins électroniques en 2020, car les documents techniques servant à l'établissement des documents prévus dans le plan biennal suivent un cycle biennal.

- 22.92 Pour ce qui est des activités ou documentation techniques, un plus petit nombre d'éléments est prévu, car les informations seront produites directement dans le système de gestion des données statistiques en ligne de la CESA, qui a été mis en service en 2019.



Sous-programme 6 Promotion des femmes

1. Objectif

- 22.93 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de parvenir à instaurer la justice de genre pour toutes les femmes et les filles de la région arabe.

2. Lien avec les objectifs de développement durable

- 22.94 L'objectif est lié à l'objectif de développement durable n° 5, qui consiste à parvenir à l'égalité des sexes et à autonomiser toutes les femmes et les filles. Les progrès accomplis aideront à mettre fin à toutes les formes de discrimination, à éliminer toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles et toutes les pratiques préjudiciables et à veiller à ce que les femmes participent pleinement et effectivement aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique, et y accèdent sur un pied d'égalité.
- 22.95 L'objectif est également lié à l'objectif de développement durable n° 10, qui consiste à réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre. Les progrès accomplis aideront à autonomiser toutes les personnes et à favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre ; à assurer l'égalité des chances et à réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en encourageant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière.
- 22.96 En outre, l'objectif est lié à l'objectif de développement durable n° 16, qui consiste à promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, à assurer l'accès de tous à la justice et à mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous. Les progrès accomplis aideront à promouvoir l'état de droit dans l'ordre interne et international et à garantir à tous un égal accès à la justice, à mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux et à faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions.
- 22.97 Enfin, l'objectif est lié à l'objectif de développement durable n° 17, qui consiste à renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser. Les progrès accomplis aideront à apporter, à l'échelon international, un soutien accru pour assurer le renforcement efficace et ciblé des capacités des pays en développement et appuyer ainsi les plans nationaux visant à atteindre tous les objectifs de développement durable, notamment dans le cadre de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et de la coopération triangulaire.

3. Coup de projecteur sur l'un des résultats obtenus en 2018

Une approche chiffrée de l'élimination de la violence à l'égard des femmes dans la région arabe

Dans la région arabe, une femme sur trois est victime de violence, sous une forme ou une autre. Les conflits, en cours ou naissants, tout comme les situations d'occupation, exacerbent encore le risque de violence à l'égard des femmes, tant dans la sphère privée que publique. La violence à l'égard des femmes constitue une violation des droits de la personne qui porte gravement atteinte à la dignité et à l'humanité même d'une personne. Elle a également un coût économique important pour les familles, pour les collectivités et pour les États. L'évaluation de ce coût permet à la société de mieux comprendre l'ampleur des répercussions négatives de la violence à l'égard des femmes et aux gouvernements d'entreprendre les réformes législatives, budgétaires, politiques et programmatiques nécessaires afin d'atténuer autant que possible les conséquences désastreuses de cette violation des droits de la personne.



« Hiding It Won't Help: Report Violence against Women ». Source : Kourken Papazian. Ce court-métrage (https://youtu.be/NPSRzMH_4lw) a remporté la première place à l'occasion de l'édition 2016 du Concours artistique de la CESAO dans le cadre de la campagne « 16 journées de mobilisation contre la violence de genre ».

Afin d'évaluer plus précisément le coût de la violence à l'égard des femmes, la CESAO a élaboré en 2017 le premier modèle économique arabe, en tenant compte des spécificités de la région, notamment s'agissant des moyens statistiques et de la disponibilité des données ; ce modèle devrait permettre aux pays arabes d'estimer les coûts associés à ce fléau dans les secteurs de la justice, de la santé, des services sociaux, de l'éducation et des entreprises ainsi qu'à l'échelle du ménage. La présentation du modèle et son examen dans le cadre de consultations régionales ont contribué à ce que les États membres s'y intéressent davantage et envisagent de l'utiliser au niveau national.

En 2018, sur la base de ce modèle, la CESAO a élaboré un guide expliquant en détail la méthodologie à suivre pour déterminer les coûts de la violence à l'égard des femmes. Pour ce faire, un processus consultatif a été mis en place, dans le cadre duquel ont été présentés des études de cas concernant la région ainsi que d'autres exemples internationaux, l'accent étant mis sur les difficultés rencontrées et les enseignements tirés de ces expériences.

Des résultats concrets

Concrètement, les activités menées ont contribué à accroître l'engagement des États membres de la CESAO dans la lutte contre la violence à l'égard des femmes et à intensifier les efforts visant à mobiliser les ressources nécessaires à la mise en œuvre du modèle de calcul des coûts.

Dans la pratique, des ressources financières ont été allouées par le Gouvernement saoudien et l'État de Palestine aux fins de l'application du modèle. Ainsi, dans ces deux pays, les organismes nationaux de statistique se sont associés aux mécanismes nationaux de promotion des femmes pour rédiger un questionnaire en vue d'une enquête nationale sur la prévalence de la violence à l'égard des femmes, qui a également permis de mesurer les dépenses engagées au sein du ménage en rapport avec ce phénomène.

Ce résultat illustre ce qui a été fait en 2018 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

- 22.98 L'un des résultats escomptés pour 2018, à savoir le renforcement des cadres institutionnels et juridiques des États membres de façon à promouvoir l'égalité des sexes et la justice pour les femmes, et notamment aux fins de l'élimination de la violence contre les femmes (voir le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019), a été atteint, comme en témoigne l'augmentation du nombre de réformes législatives (passé de 9 à 11) visant à éliminer toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, les inégalités entre les sexes et les violences faites aux femmes. Par exemple, l'État de Palestine a adopté la loi n° 5 de 2018, qui abroge l'article 308 du Code pénal

de 1960 appliqué en Cisjordanie, qui permettait aux violeurs présumés d'échapper aux poursuites et aux violeurs condamnés de ne pas être emprisonnés s'ils épousaient leur victime. Cette réforme s'inscrit dans le cadre de l'action plus large visant à abroger ce type de lois dans les États membres et à lutter plus efficacement contre la violence à l'égard des femmes dans la région arabe. En outre, la législation sur la violence à l'égard des femmes au Maroc et en Tunisie est entrée en vigueur au début de 2018, et les deux États s'emploient activement à se conformer aux normes internationales.

4. Coup de projecteur sur l'un des résultats escomptés pour 2020

Les mécanismes nationaux de promotion des femmes, agents de changement

Les femmes et les filles souffrent de manière disproportionnée des conséquences des conflits et des déplacements, ceux-ci exacerbant les inégalités de genre et les vulnérabilités existantes, entraînant souvent un risque accru de violence et de marginalisation et une détérioration de l'accès aux mécanismes judiciaires. Dans la région arabe, six États sont directement touchés par un conflit ou une occupation ou sont en phase de transition, et plusieurs autres en subissent les retombées.

Les mécanismes nationaux de promotion des femmes s'emploient à garantir l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes, même en période de conflit et de transition. Dans cette optique, ils cherchent à comprendre et à prendre en compte les besoins pratiques et stratégiques des femmes, tels que définis par Caroline Moser^a. Si les besoins pratiques concernent la survie (ce sont les besoins que les femmes définissent dans leurs rôles socialement acceptés et qui visent uniquement à remédier à des problèmes liés aux conditions de vie, notamment en ce qui concerne l'approvisionnement en eau, les soins de santé et l'emploi, que les mécanismes nationaux de promotion des femmes doivent garantir), les besoins stratégiques visent à remettre en question leur position inférieure dans la société. Les mécanismes nationaux de promotion des femmes doivent donc également viser à cerner et à prendre en compte les besoins stratégiques des femmes afin de s'attaquer aux structures de pouvoir qui peuvent entraver la justice de genre et l'égalité entre les sexes. Cependant, leur manque de ressources et de capacités limite souvent leur capacité à poursuivre leur objectif central et à conserver leur intégrité.

En 2018, la CESAO a évalué la résilience des mécanismes nationaux de promotion des femmes en Jordanie, en Tunisie et au Yémen, ainsi que dans l'État de Palestine, et leur capacité à répondre aux besoins des femmes pendant les conflits, les situations d'occupation et les périodes de transition. Il en est ressorti que les mécanismes opérant dans des environnements instables ne disposent pas de ressources suffisantes pour répondre aux besoins des femmes et les défendre à cause de la faiblesse des structures et de la pénurie de ressources financières et des capacités qui permettraient de définir et d'étudier les besoins des femmes.

Une réponse adaptée à la situation

S'agissant de la protection des femmes, il convient d'aider les États membres, car il n'existe que peu de plans d'action nationaux de nature à orienter les travaux des mécanismes nationaux de promotion des femmes et à faciliter l'exécution du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Faute de tels plans, la prévention de la violence fondée sur le genre et la protection des femmes dans les sphères publique et privée sont gravement compromises, tout comme la participation des femmes aux initiatives de consolidation de la paix.

En 2020, la CESAO adoptera une approche reposant sur deux grands axes : a) accroître la résilience des mécanismes nationaux de promotion des femmes en vue d'élaborer des cadres d'action solides, notamment des plans d'action nationaux pour les femmes et la paix et la sécurité ; b) donner une plus grande portée à la voix des femmes afin qu'elles puissent recenser leurs besoins directement auprès des mécanismes nationaux de promotion des femmes, comme indiqué dans les plans d'action. La CESAO collaborera avec les mécanismes nationaux de promotion des femmes afin de les aider à mieux s'adapter à l'instabilité, aux conflits et à l'évolution de la situation politique. En outre, elle appuiera ces mécanismes dans leurs efforts visant à élaborer des plans d'action nationaux fondés sur les quatre piliers du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, l'accent étant mis en particulier sur la protection des femmes contre la violence pendant les conflits, la promotion de leur participation à la vie politique

^a « Gender planning in the third world: meeting practical and strategic gender needs », World Development, vol. 17, n° 11 (novembre 1989) p. 1799 à 1825.

et économique et la prévention de l'extrémisme violent. Parallèlement, elle se rapprochera également des femmes réfugiées de la République arabe syrienne dans certains pays hôtes, ainsi que des femmes des communautés d'accueil, afin de les aider à définir leurs besoins pratiques et stratégiques. Les connaissances ainsi acquises seront ensuite partagées avec les mécanismes nationaux de promotion des femmes et les décideurs des pays hébergeant des réfugiés afin d'encourager les gouvernements à mieux prendre en compte les besoins pratiques des femmes et de déclencher un changement aux niveaux social, politique et législatif, afin que les intérêts stratégiques des femmes se concrétisent.

Des résultats concrets

Les produits escomptés devraient contribuer au résultat, à savoir permettre de renforcer les capacités et la résilience des mécanismes nationaux de promotion des femmes et la participation accrue des États arabes à l'élaboration de plans d'action nationaux qui donnent voix au chapitre aux femmes et qui tiennent compte des questions relatives aux femmes et à la paix et à la sécurité.

Concrètement, si le résultat est atteint, deux États adopteront des plans d'action nationaux globaux, participatifs et inclusifs consacrés aux divers aspects du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, comme indiqué dans la figure.

S'il se concrétise, ce résultat illustrera ce qui aura été fait en 2020 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

Mesure des résultats

2018	2019	2020
Aucun plan d'action global, participatif et inclusif n'est adopté	Aucun plan d'action global, participatif et inclusif n'est adopté	Adoption de 2 plans d'action globaux, participatifs et inclusifs

22.99 Les principales tâches à exécuter dans le cadre du sous-programme sont définies dans les résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social suivantes : les résolutions 66/130 sur la participation des femmes à la vie politique, 66/131 sur la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, 66/285 sur l'appui du système des Nations Unies aux efforts déployés par les gouvernements pour promouvoir et consolider les démocraties nouvelles ou rétablies, 67/144 sur l'intensification de l'action menée pour éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes et 67/148 sur la suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et application intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale ; les résolutions 2011/5 sur le rôle du système des Nations Unies dans la mise en œuvre des objectifs arrêtés et des engagements pris sur le plan international en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes et 2013/17 sur la situation des Palestiniennes et l'aide à leur apporter. Le mandat qui lui a été confié dans le cadre du sous-programme continuera de guider la CESAO dans la conduite de ses activités et de lui servir de cadre pour la livraison de ses produits.

5. Produits retenus pour la période 2018-2020

22.100 On trouvera dans le tableau 22.6 les produits retenus pour la période 2018-2020, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué ou devraient continuer de contribuer à la réalisation l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 22.6
Sous-programme 6 : produits retenus pour la période 2018-2020, par catégorie et sous-catégorie

	<i>2018 Produits prévus</i>	<i>2018 Produits livrés</i>	<i>2019 Produits prévus</i>	<i>2020 Produits prévus</i>
Produits quantifiés				
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	1	1	–	–
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	22	36	14	34
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	–	–	–	2
Publications (nombre de publications)	–	–	5	–
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	3	3	5	4
Produits non quantifiés				
D. Activités de communication				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information				
Relations extérieures et relations avec les médias				

6. Principaux écarts et variations concernant les produits

Écarts observés en 2018 entre prévisions et réalisations

- 22.101 En ce qui concerne les services fonctionnels pour les réunions, l'écart s'explique par les services fournis dans le cadre de manifestations parallèles et de réunions tenues en marge de la session de la Commission de la condition de la femme, de la réunion intergouvernementale annuelle de la Ligue des États arabes sur l'égalité des sexes et de la réunion intergouvernementale annuelle de l'Organisation des femmes arabes sur le même thème, les États membres ayant demandé plus de documents.

Variations entre les prévisions pour 2020 et pour 2019

- 22.102 S'agissant des services fonctionnels pour les réunions, il est prévu d'organiser un plus grand nombre de réunions en 2020, car les réunions des comités intergouvernementaux suivent un cycle biennal.
- 22.103 En ce qui concerne les projets sur le terrain et les projets de coopération technique, la variation tient au fait qu'aucun projet n'est programmé pour 2019 alors que deux nouveaux projets le sont pour 2020, les ressources prévues pour ces projets ayant été confirmées.
- 22.104 Pour ce qui est des publications, la variation tient essentiellement au temps qui s'écoule entre l'élaboration et la publication des ouvrages ou des documents techniques.



Sous-programme 7 Atténuation des conflits et développement

1. Objectif

- 22.105 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de renforcer la capacité des États membres en conflit ou sortant d'un conflit de prévenir les conflits afin d'édifier des sociétés plus justes, plus équitables et plus inclusives qui œuvrent à la réalisation du développement durable.

2. Lien avec les objectifs de développement durable

- 22.106 L'objectif est lié à l'objectif de développement durable n° 10, qui consiste à réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre. Les progrès accomplis aideront à autonomiser toutes les personnes et à favoriser leur intégration sociale, économique et politique, ainsi qu'à assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats.
- 22.107 L'objectif est également lié à l'objectif de développement durable n° 16, qui consiste à promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous. Les progrès accomplis aideront à réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés ; à mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux ; à appuyer, notamment dans le cadre de la coopération internationale, les institutions nationales chargées de renforcer les moyens de prévenir la violence ; à promouvoir et à appliquer des lois et politiques non discriminatoires pour le développement durable.
- 22.108 En outre, l'objectif est lié à l'objectif de développement durable n° 17, qui consiste à renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser. Les progrès accomplis aideront à apporter, à l'échelon international, un soutien accru pour assurer le renforcement efficace et ciblé des capacités des pays en développement et appuyer ainsi les plans nationaux visant à concrétiser tous les objectifs de développement durable, notamment dans le cadre de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et de la coopération triangulaire.

3. Coup de projecteur sur l'un des résultats obtenus en 2018

Incidence des conflits sur le développement humain de plusieurs générations dans la région arabe

Parmi les répercussions les plus durables, mais trop souvent négligées, qu'entraînent les conflits figurent le préjudice que ceux-ci causent aux jeunes générations et la perturbation du processus de développement. Les pays arabes sont particulièrement concernés dans la mesure où leur population est très jeune, les enfants de moins de 15 ans représentant un tiers de la population. Pour que ces pays se reconstruisent, il est essentiel que les jeunes puissent contribuer davantage aux efforts nationaux de transition vers la paix et de relèvement. Or, les jeunes sont gravement touchés par les effets de la guerre, qui les empêchent d'avoir accès à l'éducation, aux services de santé et aux activités sociales qui leur permettraient d'acquérir les compétences nécessaires pour jouer ce rôle. Afin de mieux comprendre ce phénomène, d'en évaluer l'incidence et de recommander des solutions, la CESAO a commencé à analyser les répercussions des conflits sur les jeunes générations dans les pays en conflit.



*Enfant yéménite souffrant de malnutrition aiguë sévère.
Source : UNICEF/UNO57347/Almang*

En 2018, elle a analysé des microdonnées afin d'étayer les effets de l'exposition aux conflits sur la petite enfance, l'enfance et la transition vers l'âge adulte et a recommandé l'adoption de politiques visant à empêcher le renforcement des inégalités, qui entravent le potentiel des générations futures dans plusieurs États arabes. Les résultats préliminaires de l'analyse montrent, entre autres, que, de 2007 à 2014, la prévalence de l'émaciation et de l'insuffisance pondérale chez les enfants âgés de 0 à 59 mois a doublé en Libye. En outre, alors qu'en 2006, plus de 90 % des enfants en âge d'aller à l'école primaire étaient scolarisés au Yémen, ce chiffre a commencé à chuter en 2013, en particulier chez les filles. Ces tendances inquiétantes pourraient bien être associées à l'intensification du conflit depuis 2011. Suivant la même approche, la CESAO conduit actuellement une analyse sans précédent de l'incidence de l'occupation israélienne sur les ménages palestiniens sur une période de cinq ans (2013-2018) en s'appuyant sur les résultats de trois séries d'enquêtes socioéconomiques sur les ménages.

Dans le cadre de ces analyses, la CESAO a engagé un dialogue avec plus de 400 fonctionnaires irakiens, libyens et yéménites, ainsi qu'avec des représentants de l'État de Palestine, afin d'aider les institutions publiques à atténuer les effets des conflits sur le développement humain.

Des résultats concrets

Concrètement, les activités menées ont permis aux pays arabes de mieux prendre conscience des conséquences que les conflits avaient à long terme sur le développement humain et partant, sur les générations futures, et de s'engager en faveur de stratégies de relèvement nationales.

Dans la pratique, les États membres de la CESAO ont adopté des recommandations à l'occasion de la cinquième réunion du Comité exécutif qui ont pour effet d'aider les pays qui en font la demande à renforcer leurs capacités institutionnelles d'atténuer les conséquences des conflits et l'instabilité, en particulier les conséquences sur le développement, les activités à entreprendre portant sur la mise en place de programmes de reconstruction, l'élaboration de politiques, la définition des priorités et l'évaluation des moyens humains et des compétences fonctionnelles qui faciliteront l'adoption de solutions aux problèmes que la région arabe connaît et la mise en œuvre du Programme 2030.

Ce résultat illustre ce qui a été fait en 2018 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

- 22.109 L'un des résultats escomptés pour 2018, à savoir le lancement par les États membres d'interventions plus énergiques visant à s'attaquer aux causes profondes et aux effets des conflits et à limiter les effets de contagion (voir le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019), a été atteint, ainsi que l'atteste l'augmentation du nombre d'États (passé de deux à quatre) demandant et recevant une assistance technique de façon à faire face efficacement aux effets des conflits et des crises, à s'attaquer à leurs causes profondes et à atténuer les effets de contagion. À titre d'exemple, la Libye et le Yémen ont demandé une plateforme technique nationale consacrée aux questions de développement, notamment au rétablissement des institutions publiques. L'Autorité palestinienne a demandé un renforcement des capacités institutionnelles en vue d'améliorer la prestation de services et l'Iraq a demandé la mise en place d'un projet pilote pour le relèvement des zones libérées de l'État islamique d'Iraq et du Levant ainsi que l'élaboration d'une stratégie régionale de mobilisation face aux problèmes transfrontières liés aux conflits.

4. Coup de projecteur sur l'un des résultats escomptés pour 2020

Des institutions plus fortes au service de la prévention des conflits et du relèvement

Les conséquences à long terme des conflits sur le développement sont aggravées par les faibles capacités institutionnelles. En vue de renforcer les capacités des institutions des États membres touchés par des conflits, en 2018, la CESAO a mené des consultations, en particulier avec l'Iraq, la Libye et le Yémen, et a mis en place un outil permettant de renforcer le secteur public aux fins d'appuyer le relèvement, d'obtenir de meilleurs résultats en matière de développement et d'empêcher la reprise des conflits.

Ce nouvel outil supposait l'élaboration de modules sur mesure de renforcement des capacités nationales, fondés sur une méthode d'évaluation distincte permettant de recenser les principales lacunes institutionnelles dans les priorités de développement choisies au niveau national. En consultation avec 24 hauts fonctionnaires yéménites de 16 ministères et 26 fonctionnaires irakiens de 4 ministères et administrations locales, la méthode d'évaluation a été adaptée aux priorités nationales. Pour le Yémen, l'évaluation était axée sur l'établissement du budget, la planification stratégique et la coordination des institutions, domaines jugés essentiels pour la phase de relèvement. Pour l'Iraq, l'accent a été mis sur la capacité des institutions locales de mettre en œuvre et de coordonner les programmes de reconstruction et d'intégration des personnes déplacées dans les zones libérées de l'État islamique d'Iraq et du Levant.

Une réponse adaptée à la situation

Les évaluations avaient pour principal objectif de recenser les lacunes institutionnelles, et il convient maintenant d'élaborer des stratégies, politiques et programmes visant à combler ces lacunes.

En réponse, en 2020, la CESAO analysera les données issues des résultats de l'évaluation des lacunes fournies par les différents ministères et administrations locales et recensera les manières de rendre les institutions plus efficaces en formulant des recommandations en matière de politiques et de programmes. Elle établira notamment des rapports d'évaluation des lacunes institutionnelles ainsi que des programmes de renforcement des capacités visant à combler ces lacunes. Elle formera aussi des formateurs nationaux, qui mèneront d'autres évaluations des lacunes en ce qui concerne les principales cibles en matière de développement et les institutions. Les rapports d'évaluation seront examinés par les ministères nationaux compétents avant le lancement des formations à l'intention des formateurs nationaux.

Des résultats concrets

Les produits escomptés devraient contribuer au résultat, à savoir de rendre les institutions plus efficaces aux fins du relèvement et de la prévention des conflits.

Concrètement, si le résultat est atteint, au moins trois nouveaux États membres demanderont à bénéficier d'une aide pour appliquer la méthode.

S'il se concrétise, ce résultat illustrera ce qui aura été fait en 2020 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

Mesure des résultats

2018	2019	2020
La méthode d'évaluation des lacunes institutionnelles est présentée aux États membres	2 États membres (Iraq et Yémen) utilisent la méthode d'évaluation des lacunes institutionnelles	Au moins un autre État membre utilise la méthode d'évaluation des lacunes institutionnelles

- 22.110 De nouvelles tâches à exécuter dans le cadre du sous-programme ont été définies en 2018 dans la résolution 330 (XXX) de la CESAO, sur le soutien au peuple palestinien. Le mandat qui lui a été confié dans le cadre du sous-programme continuera de guider la CESAO dans la conduite de ses activités et de lui servir de cadre pour la livraison de ses produits.

5. Produits retenus pour la période 2018-2020

- 22.111 On trouvera dans le tableau 22.7 les produits retenus pour la période 2018-2020, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué ou devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 22.7

Sous-programme 7 : produits retenus pour la période 2018-2020, par catégorie et sous-catégorie

	2018 Produits prévus	2018 Produits livrés	2019 Produits prévus	2020 Produits prévus
Produits quantifiés				
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	3	3	1	3
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	24	16	24	20
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	1	1	1	1
Publications (nombre de publications)	1	–	3	2
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	8	4	6	7
Produits non quantifiés				
D. Activités de communication				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information				

6. Principaux écarts et variations concernant les produits

Écarts observés en 2018 entre prévisions et réalisations

- 22.112 S'agissant des services fonctionnels pour les réunions, l'écart s'explique principalement par le plus petit nombre de services pour les réunions des groupes d'expert, les comités intergouvernementaux se réunissant tous les deux ans.
- 22.113 En ce qui concerne les publications, l'écart tient essentiellement au temps qui s'écoule entre l'élaboration et la publication des ouvrages et des documents techniques.

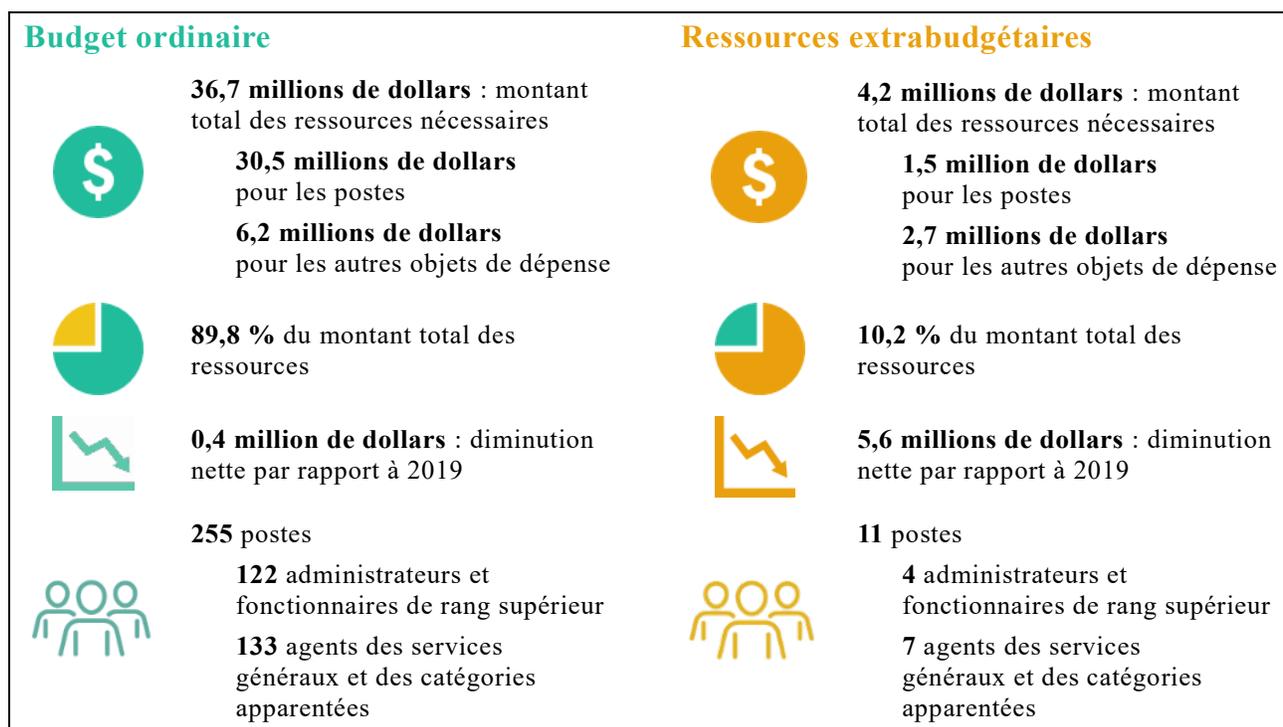
Variations entre les prévisions pour 2020 et pour 2019

- 22.114 Pour ce qui est de la documentation destinée aux organes délibérants, la variation tient principalement au fait que deux rapports de plus seront établis en 2020, puisque les comités intergouvernementaux se réunissent tous les deux ans.
- 22.115 S'agissant des services fonctionnels pour les réunions, la variation s'explique par le fait qu'un plus petit nombre de réunions de groupes d'expert se tiendront en 2020, puisque les comités intergouvernementaux se réunissent tous les deux ans.

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2020

22.116 On trouvera dans la figure 22.II et le tableau 22.8 des informations sur les ressources financières et les postes nécessaires pour 2020, répartis entre le budget ordinaire et les ressources extrabudgétaires.

Figure 22.II
2020 en chiffres



Note : Avant actualisation des coûts.

Tableau 22.8

Ressources financières et postes, par composante, sous-programme et source de financement : vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	Budget ordinaire			Ressources extrabudgétaires			Total		
	2019 (crédits ouverts)	2020 (prévisions avant actualisation des coûts)	Variation	2019 (estimations)	2020 (prévisions)	Variation	2019 (estimations)	2020 (prévisions)	Variation
Ressources financières									
Organes directeurs	95,2	89,9	(5,3)	–	–	–	95,2	89,9	(5,3)
Direction exécutive et administration	2 692,5	2 744,8	52,3	–	–	–	2 692,5	2 744,8	52,3
Programme de travail									
1. Gestion intégrée des ressources naturelles à l'appui du développement durable	3 735,1	3 706,6	(28,5)	4 324,9	1 469,0	(2 855,9)	8 060,0	5 175,6	(2 884,4)

Titre V Coopération régionale pour le développement

	<i>Budget ordinaire</i>			<i>Ressources extrabudgétaires</i>			<i>Total</i>		
	<i>2019 (crédits ouverts)</i>	<i>2020 (prévisions avant actualisation des coûts)</i>		<i>2019 (estimations)</i>	<i>2020 (prévisions)</i>	<i>Variation</i>	<i>2019 (estimations)</i>	<i>2020 (prévisions)</i>	<i>Variation</i>
		<i>actualisation</i>	<i>Variation</i>						
2. Développement social	3 662,6	3 629,2	(33,4)	–	–	–	3 662,6	3 629,2	(33,4)
3. Intégration et développement économiques	4 347,0	4 327,0	(20,0)	2 774,9	1 274,1	(1 500,8)	7 121,9	5 601,1	(1 520,8)
4. La technologie au service du développement et de l'intégration régionale	1 593,6	1 574,6	(19,0)	–	–	–	1 593,6	1 574,6	(19,0)
5. Établissement de statistiques aux fins de l'élaboration de politiques fondées sur les faits	2 484,2	2 475,2	(9,0)	92,7	–	(92,7)	2 576,9	2 475,2	(101,7)
6. Promotion des femmes	1 626,4	1 616,5	(9,9)	112,2	–	(112,2)	1 738,6	1 616,5	(122,1)
7. Atténuation des conflits et développement	2 161,5	2 150,8	(10,7)	1 544,9	442,8	(1 102,1)	3 706,4	2 593,6	(1 112,8)
Total partiel (programme de travail)	19 610,4	19 479,9	(130,5)	8 849,6	3 185,9	(5 663,7)	28 460,0	22 665,8	(5 794,2)
Appui aux programmes	14 717,7	14 374,5	(343,2)	1 056,4	1 056,4	–	15 774,1	15 430,9	(343,2)
Total	37 115,8	36 689,1	(426,7)	9 906,0	4 242,3	(5 663,7)	47 021,8	40 931,4	(6 090,4)
Postes									
Direction exécutive et administration	18	19	1	–	–	–	18	19	1
Programme de travail									
1. Gestion intégrée des ressources naturelles à l'appui du développement durable	24	24	–	5	3	(2)	29	27	(2)
2. Développement social	24	24	–	–	–	–	24	24	–
3. Intégration et développement économiques	31	31	–	3	3	–	34	34	–
4. La technologie au service du développement et de l'intégration régionale	10	10	–	–	–	–	10	10	–
5. Établissement de statistiques aux fins de l'élaboration de politiques fondées sur les faits	18	18	–	–	–	–	18	18	–
6. Promotion des femmes	11	11	–	–	–	–	11	11	–
7. Atténuation des conflits et développement	15	15	–	6	5	(1)	21	20	(1)
Total partiel (programme de travail)	133	133	–	14	11	(3)	147	144	(3)
Appui aux programmes	104	103	(1)	–	–	–	104	103	(1)
Total	255	255	–	14	11	(3)	269	266	(3)

Budget ordinaire : vue d'ensemble

22.117 On trouvera dans les tableaux 22.9 à 22.11 des informations sur le montant des ressources financières et les postes qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2020 et, selon le cas, sur les changements dont il est tenu compte. Ces propositions tiennent compte des réductions ayant été rendues possibles, en partie, grâce à la rationalisation de l'appui fourni aux organes directeurs ; à la rationalisation du recours aux services de consultants au titre du programme de travail ; à la redistribution de la charge de travail et à la rationalisation et la révision des contrats, des services, des fournitures et des accessoires au titre de l'appui au programme ; et à l'amélioration de la gestion des actifs. Des renseignements plus détaillés sont donnés dans les sections consacrées aux différentes composantes. Le montant demandé permet de financer l'exécution des mandats dans leur intégralité, d'une manière efficace et rationnelle.

Tableau 22.9

Évolution des ressources financières, par composante et grande catégorie de dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis)

Composante	Changements							2020 (prévisions avant actualisation des coûts)	2020 (prévisions après actualisation des coûts)	
	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage			
Composante										
Organes directeurs	87,1	95,2	–	–	(5,3)	(5,3)	(5,6)	89,9	3,1	93,0
Direction exécutive et administration	2 594,4	2 692,5	–	–	52,3	52,3	1,9	2 744,8	120,4	2 865,2
Programme de travail	18 914,5	19 610,4	–	–	(130,5)	(130,5)	(0,7)	19 479,9	885,2	20 365,1
Appui aux programmes	13 937,3	14 717,7	–	–	(343,2)	(343,2)	(2,3)	14 374,5	623,2	14 997,7
Total	35 533,3	37 115,8	–	–	(426,7)	(426,7)	(1,1)	36 689,1	1 631,9	38 321,0
Grandes catégories de dépenses										
Postes	29 899,4	30 587,6	–	–	(63,0)	(63,0)	(0,2)	30 524,6	1 433,7	31 958,3
Autres objets de dépense	5 633,9	6 528,2	–	–	(363,7)	(363,7)	(5,6)	6 164,5	198,2	6 362,7
Total	35 533,3	37 115,8	–	–	(426,7)	(426,7)	(1,1)	36 689,1	1 631,9	38 321,0

Tableau 22.10

Évolution des postes permanents, par catégorie

Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	Changements				2020 (effectif proposé)	Variation
	2019 (effectif approuvé)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements		
SGA	1	–	–	–	1	–
SSG	–	–	–	–	–	–
D-2	2	–	–	–	2	–
D-1	8	–	–	–	8	–
P-5	25	–	–	–	25	–

Titre V Coopération régionale pour le développement

	Changements					2020 (effectif proposé)	Variation
	2019 (effectif approuvé)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements			
P-4	34	–	–	–	34	–	
P-3	30	–	–	–	30	–	
P-2/1	18	–	–	–	18	–	
Total partiel	118	–	–	–	118	–	
Agents des services généraux							
Agents du Service mobile	1	–	–	–	1	–	
Administrateurs recrutés sur le plan national	4	–	–	–	4	–	
Agents locaux	128	–	–	–	128	–	
Total partiel	133	–	–	–	133	–	
Total	251	–	–	–	251	–	

Note : L'annexe II récapitule les changements, par composante, sous-programme et catégorie de personnel.

Abréviations : SGA = secrétaire général(e) adjoint(e) ; SSG = sous-secrétaire général(e).

Tableau 22.11
Évolution des postes temporaires, par catégorie

	Changements					2020 (effectif proposé)	Variation
	2019 (effectif approuvé)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements			
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur							
P-4	1	–	–	–	1	–	
P-3	2	–	–	–	2	–	
Total partiel	3	–	–	–	3	–	
Agents des services généraux							
Agents locaux	1	–	–	–	1	–	
Total partiel	1	–	–	–	1	–	
Total	4	–	–	–	4	–	

Organes directeurs

22.118 Les ressources proposées au titre de cette composante permettraient de couvrir les dépenses liées aux organes permanents (organes et processus intergouvernementaux), dont les organes directeurs assurent les services fonctionnels, pour la prestation desquels des crédits ont été jugés nécessaires. Les crédits concernant les organes et les processus intergouvernementaux sont prévus conformément au Règlement intérieur de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO), qui a été adopté à la première session de la Commission (E/ESCWA/9), compte tenu des amendements adoptés par celle-ci dans ses résolutions 133 (XII), 153 (XIII), 158 (XIV), 159 (XIV), 178 (XVI) et 196 (XVII).

- 22.119 La CESAO fait rapport au Conseil économique et social et l'orientation générale des travaux de son secrétariat est définie lors de ses sessions. Celles-ci se tiennent tous les deux ans, pendant quatre jours, généralement à son siège. Conformément à la résolution 230 (XXI) de la CESAO, les réunions du Comité préparatoire font partie intégrante des sessions de la Commission. La trente et unième session de la Commission se tiendra en 2020, avec un débat de deux journées au niveau des hauts responsables consacré à l'examen des points de l'ordre du jour qui ont trait aux programmes, suivi d'un débat en séance plénière sur deux journées au niveau ministériel.
- 22.120 Le Comité exécutif se réunit une fois durant l'année de sa session et deux fois l'année suivante pour assumer les responsabilités de la Commission entre les sessions ministérielles. Il conseille le secrétariat sur les questions qui ont trait au programme, notamment le projet de programme de travail, l'exécution du programme de travail, la mobilisation des ressources et le suivi de l'application des résolutions de la Commission, et dresse la liste des nouvelles questions économiques et sociales régionales que devrait examiner la Commission. Il tiendra sa huitième réunion en 2020.
- 22.121 La Commission comprend huit comités intergouvernementaux subsidiaires spécialisés, qui se réunissent pendant deux jours entre ses sessions. Tous les comités se réunissent une fois tous les deux ans, à l'exception du Comité des transports et de la logistique, qui se réunit tous les ans. En 2020, seuls deux comités intergouvernementaux spécialisés se réuniront, à savoir :
- a) Le Comité de statistique, créé en application de la résolution 179 (XVI) de la Commission et approuvé par le Conseil économique et social dans sa résolution 1993/2, tiendra sa quatorzième session ;
 - b) Le Comité des transports et de la logistique, créé en application de la résolution 213 (XIX) de la Commission et approuvé par le Conseil dans sa résolution 1997/11 (voir également la résolution 229 (XXI) de la Commission concernant la fréquence des sessions du Comité), tiendra sa vingt et unième session.
- 22.122 Le Comité consultatif de la CESAO se réunit deux fois par an pendant une journée. Il est composé des chefs des missions diplomatiques se trouvant dans le pays hôte de la Commission ainsi que d'un haut représentant du pays hôte. Il joue un rôle consultatif et constitue le principal moyen de communication entre les États membres et le secrétariat de la CESAO et entre les États membres eux-mêmes pour les questions importantes devant être examinées entre les sessions biennales de la Commission.
- 22.123 On trouvera dans les tableaux 22.12 et 22.13 et les figures 22.III et 22. IV une vue d'ensemble des organes permanents, des mandats qui leur ont été confiés et des ressources financières proposées pour chacun d'entre eux.

Tableau 22.12
Organes directeurs

	Mandat	Description	Composition		Nombre de sessions en 2020	Ressources nécessaires (milliers de dollars É.-U.)	
			Gouvernements	Experts		2019 (crédits ouverts)	2020 (prévisions avant actualisation des coûts)
Session de la CESAO	Résolutions 158 (XIV), 196 (XVII) et 230 (XXI) de la CESAO	La session de la CESAO, qui comprend un débat au niveau des hauts responsables et un débat au niveau ministériel, est l'organe directeur le plus élevé de la CESAO, chargé de définir les orientations stratégiques générales. Cette session permet de suivre la mise en œuvre des programmes et des activités de coopération technique et d'aborder les principales questions de développement dans la région, notamment le financement du développement, le Programme de développement durable à l'horizon 2030, les changements climatiques, les jeunes et le travail, les politiques sociales, la technologie au service du développement, etc.	18	–	1 : Trente et unième session	52,3	49,4
Comité exécutif	Résolution 320 (XXVIII) de la CESAO	Le Comité exécutif a été mis en place pour développer les échanges et les consultations entre les membres de la CESAO et avec le Secrétariat sur les questions de fond concernant le développement. Il facilite les échanges directs et rapides avec les États membres et présente des résolutions au Conseil économique et social entre les sessions ministérielles de la CESAO.	18	–	1 : Huitième session	27,5	25,9
Comité de statistique	Résolution 179 (XVI) de la CESAO	Le Comité de statistique suit les progrès accomplis par les États membres dans le développement de systèmes statistiques à l'échelle nationale, fournit des conseils techniques, propose des programmes de formation et organise des ateliers et des séminaires en vue de renforcer leurs capacités statistiques. Il aide également les États membres à normaliser leurs statistiques nationales afin d'être mieux à même de faire des comparaisons aux niveaux régional et international et les aide à coordonner les données et informations statistiques avec la Commission de statistique et d'autres pays membres, en particulier dans le cadre d'enquêtes et de recensements.	18	–	1 : Quatorzième session	7,4	7,0

	Mandat	Description	Composition		Nombre de sessions en 2020	Ressources nécessaires (milliers de dollars É.-U.)	
			Gouvernements	Experts		2019 (crédits ouverts)	2020 (prévisions avant actualisation des coûts)
Comité des transports et de la logistique	Résolutions 213 (XIX) et 229 (XXI) de la CESAO	Le Comité des transports et de la logistique contribue à définir et à formuler les priorités afférentes au programme de travail et les plans à moyen terme dans le domaine des transports ; il suit l'évolution de la situation des États membres de la CESAO dans le domaine des transports et les progrès des activités du secrétariat de la CESAO à cet égard ; il assure la participation des États membres aux conférences internationales et régionales et coordonne leurs efforts en vue de l'application des résolutions et recommandations.	18	–	1 : Vingt et unième session	7,4	7,0
Comité consultatif	Résolutions 175 (XV) et 208 (XVIII) de la CESAO	Le Comité consultatif est composé des chefs des missions diplomatiques se trouvant dans le pays hôte de la Commission ainsi que d'un haut représentant du pays hôte. Il joue un rôle consultatif et facilite le dialogue entre les États membres et le secrétariat de la CESAO sur les questions à examiner entre les sessions biennales de la Commission.	18	–	2 sessions	–	–
Initiative « Model ESCWA »	Résolutions 295 (XXVI) et 285 (XXV) de la CESAO	L'initiative « Model ESCWA » est une simulation de la session ministérielle de la Commission qui consiste avant tout à faire participer davantage de jeunes arabes aux travaux de la Commission et à encourager leur participation aux débats politiques dans leurs propres pays et institutions. Elle est généralement organisée avec des partenaires universitaires	–	–	1 : Cinquième session	0,6	0,6
Total						95,2	89,9

Titre V Coopération régionale pour le développement

22.124 Le montant qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2020 s'élève à 89 900 dollars et fait apparaître une diminution nette de 5 300 dollars par rapport au montant du crédit ouvert pour 2019. Les ressources permettront de financer la trente et unième session ministérielle de la CESAO, les sessions de deux comités intergouvernementaux subsidiaires spécialisés, les réunions du Comité exécutif et du Comité consultatif et l'initiative « Model ESCWA ». On trouvera des renseignements supplémentaires dans le tableau 22.12 et les figures 22.III et 22.IV.

Tableau 22.13
Organes directeurs : évolution des ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Changements				Total Pourcentage	Total avant actualisation des coûts
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements			
Objets de dépense autres que les postes	87,1	95,2	–	–	(5,3)	(5,3)	(5,6)	89,9

Figure 22.III
Organes directeurs : Répartition des ressources proposées pour 2020 (avant actualisation des coûts)

(En milliers de dollars des États-Unis)

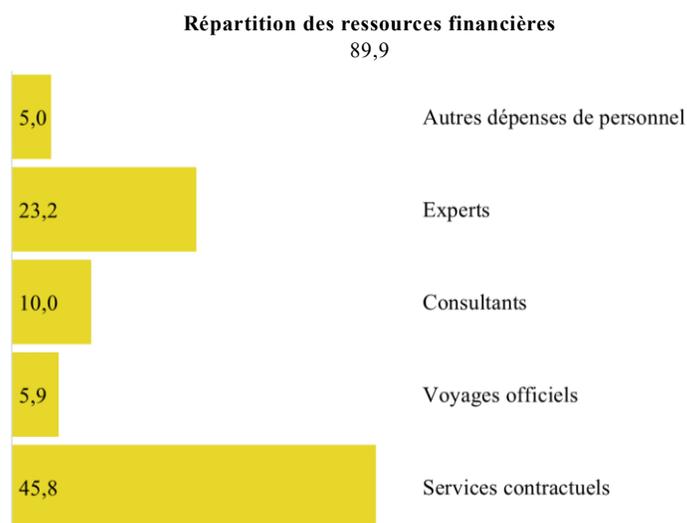
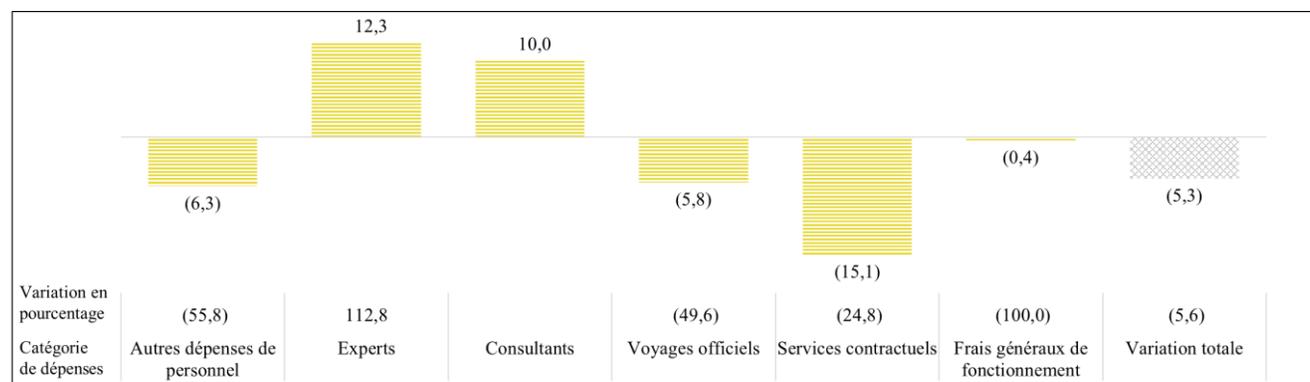


Figure 22.IV

Organes directeurs : variations concernant les ressources proposées pour 2020 et les crédits ouverts pour 2019, par catégorie de dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis)



22.125 La variation de 5 300 dollars s'explique comme suit :

Autres changements. Une diminution nette de 5 300 dollars imputable à la diminution des ressources nécessaires aux titre des services contractuels, des autres dépenses de personnel et des voyages officiels, en partie compensée par une augmentation des ressources nécessaires au titre des consultants et des experts.

Direction exécutive et administration

- 22.126 Le groupe Direction exécutive et administration est dirigé par le Bureau de la Secrétaire exécutive et appuyé par le Secrétaire exécutif adjoint chargé du programme, la Secrétaire exécutive adjointe chargée de l'appui au programme et le Secrétaire de la CESAO.
- 22.127 Le Bureau de la Secrétaire exécutive assure la direction et la gestion d'ensemble du secrétariat de la Commission et assiste les États membres, en collaboration avec d'autres entités des Nations Unies, en leur proposant des analyses stratégiques approfondies, des directives générales et des activités de renforcement des capacités pour les aider à s'attaquer aux grands problèmes et questions de développement et à trouver des solutions novatrices pour promouvoir la prospérité économique, le progrès social et la viabilité environnementale à l'échelle régionale, sur une base équitable et sans exclusive. La CESAO a recensé et abordé les questions nouvelles intéressant le programme de développement régional et exposé les préoccupations et priorités régionales dans une perspective mondiale.
- 22.128 En outre, le Bureau de la Secrétaire exécutive fournit à toutes les divisions de la CESAO des directives et des orientations pour la coordination de l'exécution du programme de travail de la Commission et l'application du principe de responsabilité à cet égard. Il continue également d'assurer des fonctions de direction et de définir les orientations générales et fixe les critères voulus pour coordonner le suivi de l'application dans la région du Programme 2030 – et notamment de l'action menée au titre des objectifs de développement durable – et du Programme d'action d'Addis-Abeba, et l'intégration dans tous les programmes de fond de la Commission de questions transversales telles que l'autonomisation des femmes et le développement durable.
- 22.129 Le Bureau de la Secrétaire exécutive continuera de renforcer la cohérence générale au sein de la Commission et entre les organismes des Nations Unies et les partenaires de développement qui s'occupent des questions de développement régional, notamment par le truchement du Mécanisme de coordination régionale, ainsi que de renforcer la coopération et la coordination avec les organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales et régionales, notamment la Ligue des États arabes et ses organes subsidiaires.

Titre V **Coopération régionale pour le développement**

- 22.130 En outre, le Cabinet de la Secrétaire exécutive se chargera d'élaborer les politiques et les mandats à l'échelle du système des Nations Unies et de promouvoir une collaboration et une coordination efficaces ainsi que la cohérence entre la CESAO et les autres entités du système des Nations Unies, en particulier entre les cinq commissions régionales, les institutions spécialisées, les fonds et les programmes, le Département des affaires économiques et sociales et le Bureau des commissions régionales à New York.
- 22.131 Comme prévu par le Programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier par la cible 12.6 des objectifs de développement durable, dans laquelle les organismes sont encouragés à intégrer des informations sur le développement durable dans leurs rapports périodiques, et conformément au mandat général approuvé par l'Assemblée générale au paragraphe 19 de sa résolution 72/219, le Bureau incorpore des méthodes de gestion de l'environnement dans ses activités. En 2020, le groupe Direction exécutive et administration réduira son empreinte carbone de 4 % par rapport au niveau actuel des émissions.
- 22.132 On trouvera dans le tableau 22.14 des informations sur le respect des délais de soumission de la documentation et d'achat des billets d'avion.

Tableau 22.14
Respect des délais

(En pourcentage)

	2018 (taux prévu)	2018 (taux effectif)	2019 (taux prévu)	2020 (taux prévu)
Soumission de la documentation dans les délais	100	95	100	100
Achat des billets d'avion au moins deux semaines avant le départ	100	75	100	100

- 22.133 Le montant qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2020 s'élève à 2 744 800 dollars et fait apparaître une augmentation nette de 52 300 dollars par rapport au montant du crédit ouvert pour 2019. On trouvera des renseignements supplémentaires dans les figures 22.V à 22.VII et dans le tableau 22.15.

Figure 22.V
Direction exécutive et administration : évolution des ressources par rapport au montant du budget ordinaire

(En millions de dollars des États-Unis)

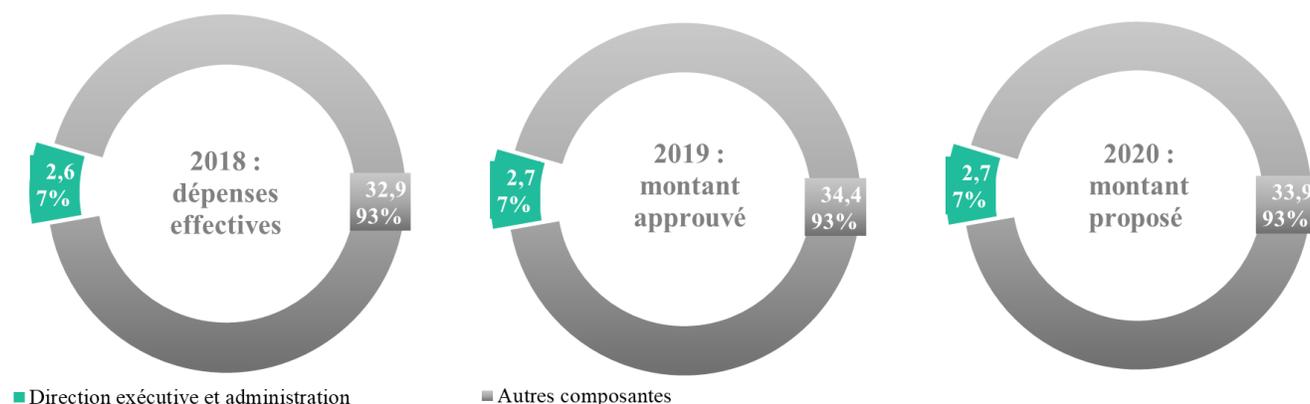


Tableau 22.15

Direction exécutive et administration : évolution des ressources financières et des postes

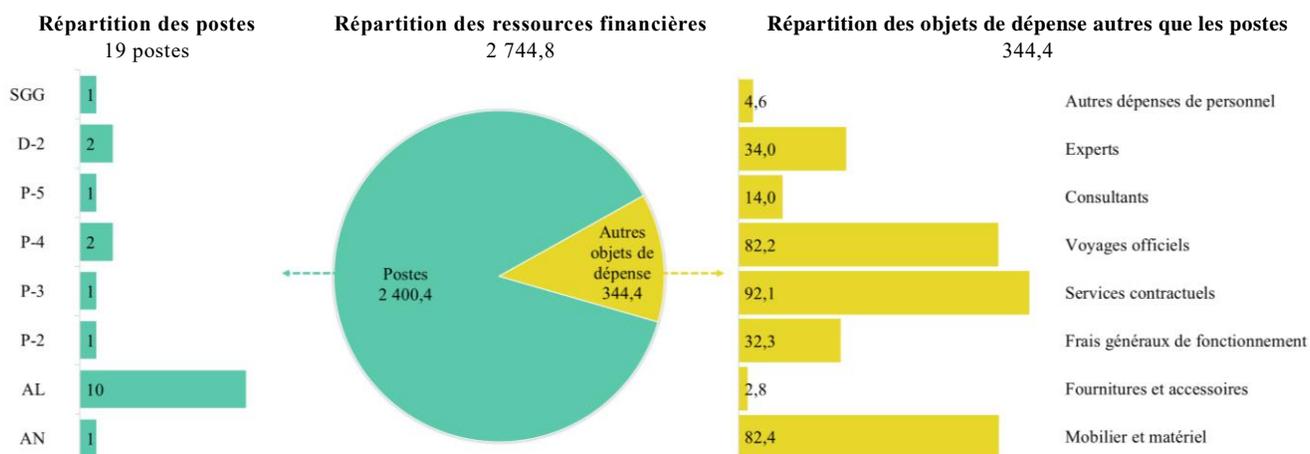
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Changements				2020 (prévisions avant actualisation des coûts)	
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total		
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	2 201,5	2 327,7	–	–	72,7	72,7	3,1	2 400,4
Objets de dépense autres que les postes	392,9	364,8	–	–	(20,4)	(20,4)	(5,6)	344,4
Total	2 594,4	2 692,5	–	–	52,3	52,3	1,9	2 744,8
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		8	–	–	–	–	–	8
Agents des services généraux et des catégories apparentées		10	–	–	1	1	10,0	11
Total		18	–	–	1	1	5,6	19

Figure 22.VI

Direction exécutive et administration : répartition des ressources proposées pour 2020 (avant actualisation des coûts)

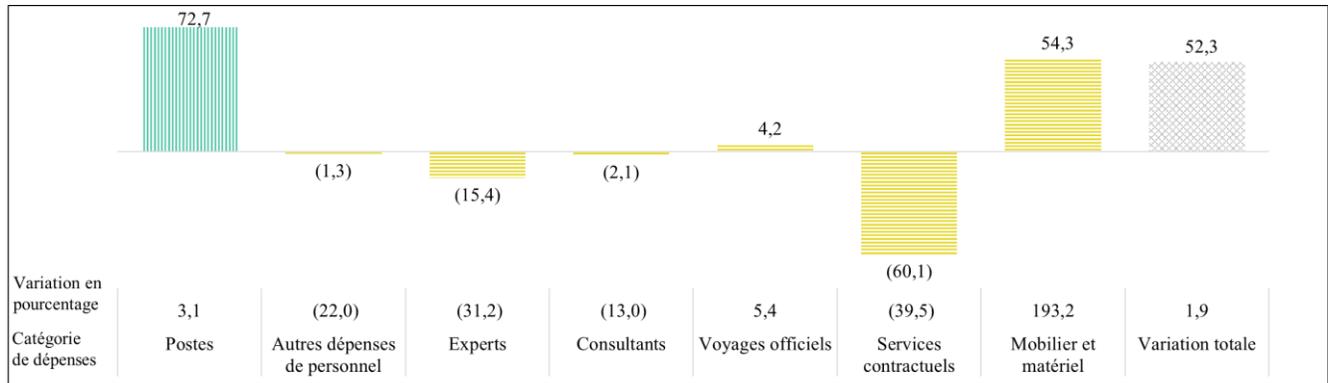
(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Abréviations : AL = agent(e) local(e) ; AN = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ; SSG = sous-secrétaire général(e).

Figure 22.VII
Direction exécutive et administration : variations concernant les ressources proposées pour 2020 et les crédits ouverts pour 2019, par catégorie de dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis)



22.134 La variation de 52 300 dollars s’explique comme suit :

Autres changements. L’augmentation nette de 52 300 dollars, qui tient à la proposition de réaffecter un poste de fonctionnaire chargé des achats (administrateur recruté sur le plan national) à la catégorie des spécialistes de la gestion des programmes pour renforcer les fonctions de gestion et de coordination du Bureau de la Secrétaire exécutive, le titulaire du poste étant en mesure de s’acquitter de tâches relevant de l’application du principe de responsabilité, des contrôles et du suivi internes et de l’évaluation. Cette augmentation est compensée en partie par la baisse du niveau des ressources nécessaires au titre des services contractuels, essentiellement grâce à la diminution du nombre de vacataires.

Programme de travail

22.135 Le montant qu’il est proposé d’inscrire au budget ordinaire pour 2020 s’élève à 19 479 900 dollars et fait apparaître une diminution nette de 130 500 dollars par rapport au montant du crédit ouvert pour 2019. On trouvera des renseignements supplémentaires dans les figures 22.VIII et 22.IX et dans le tableau 22.16.

Figure 22.VIII
Programme de travail : évolution des ressources par rapport au montant du budget ordinaire

(En millions de dollars des États-Unis)

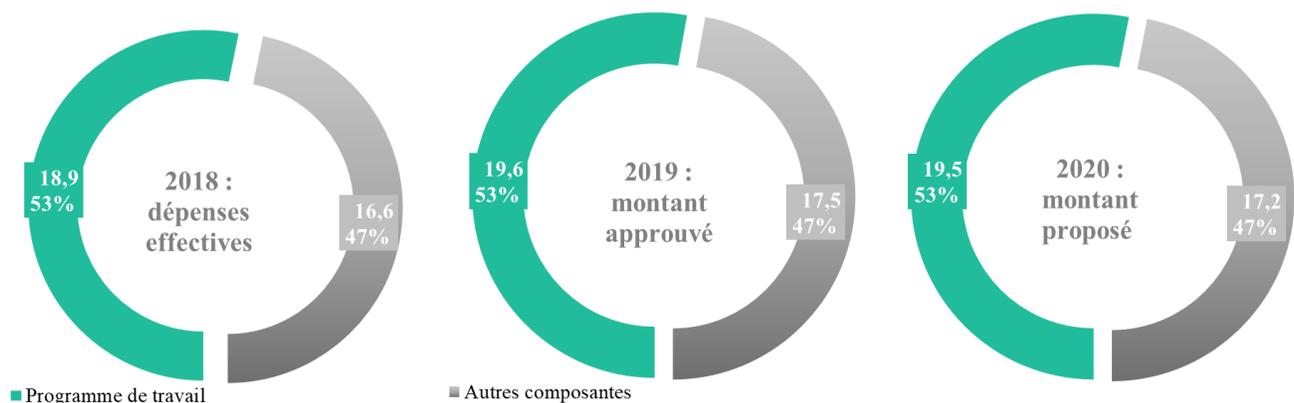


Tableau 22.16

Programme de travail : évolution des ressources financières et des postes

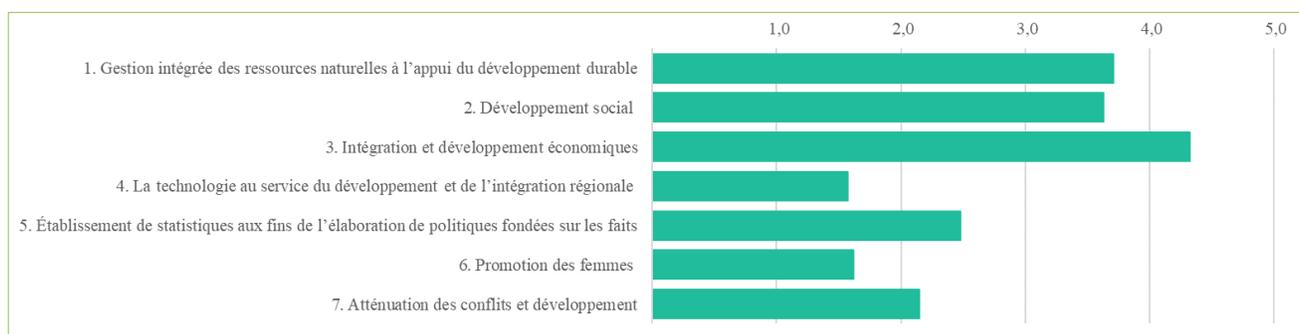
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Changements				2020 (prévisions avant actualisation des coûts)	
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total Pourcentage		
Ressources financières, par sous-programme								
1. Gestion intégrée des ressources naturelles à l'appui du développement durable	3 566,0	3 735,1	–	–	(28,5)	(28,5)	(0,8)	3 706,6
2. Développement social	3 515,5	3 662,6	–	–	(33,4)	(33,4)	(0,9)	3 629,2
3. Intégration et développement économiques	4 202,0	4 347,0	–	–	(20,0)	(20,0)	(0,5)	4 327,0
4. La technologie au service du développement et de l'intégration régionale	1 643,9	1 593,6	–	–	(19,0)	(19,0)	(1,2)	1 574,6
5. Établissement de statistiques aux fins de l'élaboration de politiques fondées sur les faits	2 675,3	2 484,2	–	–	(9,0)	(9,0)	(0,4)	2 475,2
6. Promotion des femmes	1 531,5	1 626,4	–	–	(9,9)	(9,9)	(0,6)	1 616,5
7. Atténuation des conflits et développement	1 780,2	2 161,5	–	–	(10,7)	(10,7)	(0,5)	2 150,8
Total	18 914,4	19 610,4	–	–	(130,5)	(130,5)	(0,7)	19 479,9
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	17 212,9	17 264,6	–	–	–	–	–	17 264,6
Objets de dépense autres que les postes	1 701,5	2 345,8	–	–	(130,5)	(130,5)	(5,6)	2 215,3
Total	18 914,4	19 610,4	–	–	(130,5)	(130,5)	(0,7)	19 479,9
Postes, par sous-programme								
1. Gestion intégrée des ressources naturelles à l'appui du développement durable		24	–	–	–	–	–	24
2. Développement social		24	–	–	–	–	–	24
3. Intégration et développement économiques		31	–	–	–	–	–	31
4. La technologie au service du développement et de l'intégration régionale		10	–	–	–	–	–	10
5. Établissement de statistiques aux fins de l'élaboration de politiques fondées sur les faits		18	–	–	–	–	–	18
6. Promotion des femmes		11	–	–	–	–	–	11
7. Atténuation des conflits et développement		15	–	–	–	–	–	15
Total		133	–	–	–	–	–	133

Figure 22.IX

Répartition des ressources proposées pour 2020, par sous-programme

(En millions de dollars des États-Unis)



Sous-programme 1

Gestion intégrée des ressources naturelles à l'appui du développement durable

22.136 Le montant qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2020 s'élève à 3 706 600 dollars et fait apparaître une diminution nette de 28 500 dollars par rapport au montant du crédit ouvert pour 2019. On trouvera des renseignements supplémentaires dans le tableau 22.17 et les figures 22.X et 22.XI.

Tableau 22.17

Sous-programme 1 : évolution des ressources financières et des postes

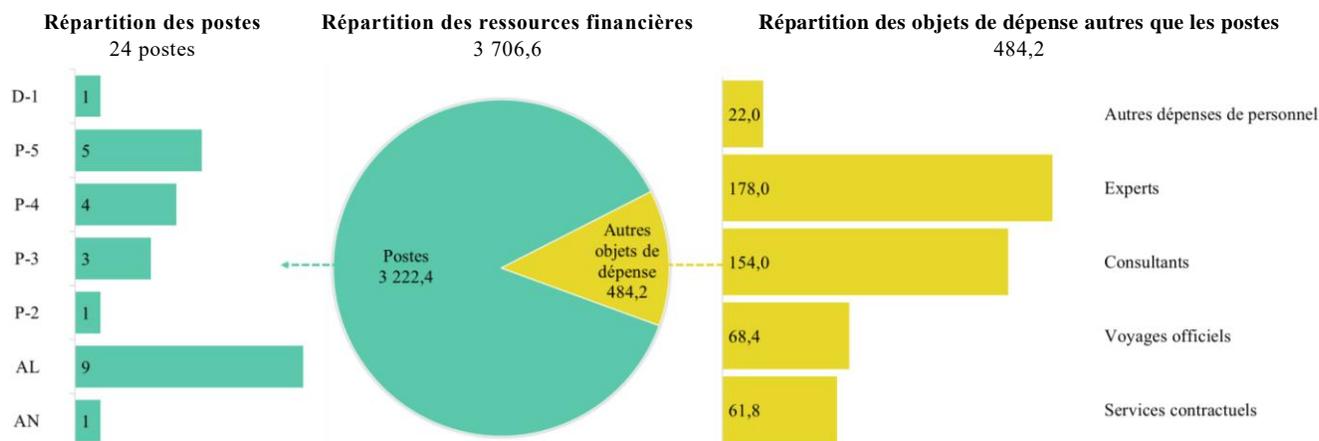
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Changements				2020 (prévisions avant actualisation des coûts)	
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total Pourcentage		
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	3 243,9	3 222,4	–	–	–	–	3 222,4	
Autres objets de dépense	322,1	512,7	–	–	(28,5)	(28,5)	484,2	
Total	3 566,0	3 735,1	–	–	(28,5)	(28,5)	(0,8)	3 706,6
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		14	–	–	–	–	14	
Agents des services généraux et des catégories apparentées		10	–	–	–	–	10	
Total		24	–	–	–	–	24	

Figure 22.X

Sous-programme 1 : répartition des ressources proposées pour 2020 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)

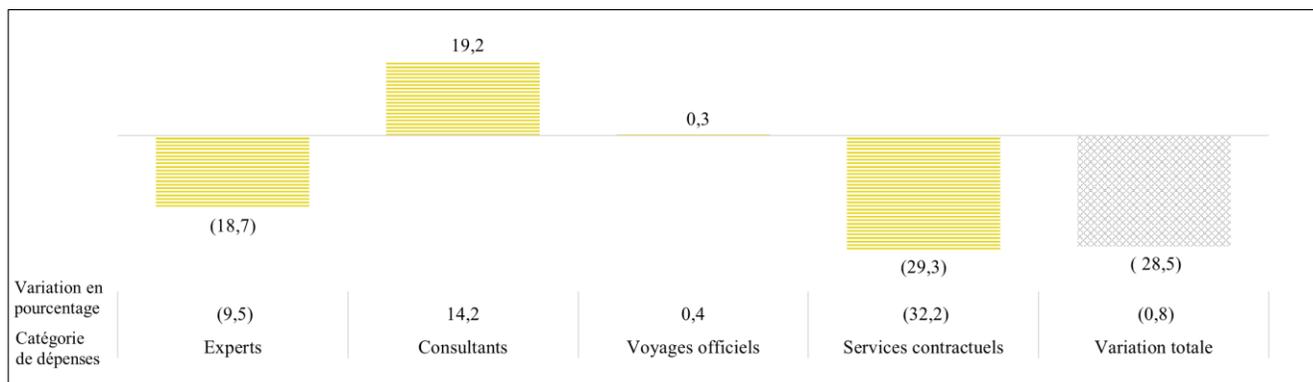


Abréviations : AL = agent(e) local(e) ; AN = agent(e) recruté(e) sur le plan national.

Figure 22.XI

Sous-programme 1 : variations concernant les ressources proposées pour 2020 et les crédits ouverts pour 2019, par catégorie de dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis)



22.137 La variation de 28 500 dollars s'explique comme suit :

Autres changements. Une diminution nette de 28 500 dollars imputable à la baisse des ressources prévues aux rubriques Experts et Services contractuels, partiellement contrebalancée par une augmentation des ressources prévues à la rubrique Consultants.

22.138 Le sous-programme sera également financé au moyen de ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 1 469 000 dollars (voir tableau 22.8). Ces ressources devraient essentiellement servir à exécuter les engagements pris dans le cadre de l'initiative régionale portant sur l'utilisation d'énergies renouvelables à petite échelle dans la région arabe, financée par l'Agence suédoise de coopération internationale au développement et visant à remédier, chez les populations rurales arabes, à la pauvreté énergétique, au manque d'eau et à la vulnérabilité des groupes marginalisés face aux changements climatiques. Les ressources extrabudgétaires serviront également à mettre en œuvre des projets, tels que ceux du Centre de technologie de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, subventionné par la Royal Scientific Society de Jordanie et le Conseil supérieur jordanien de la science et de la technologie, et qui a pour principal objectif de renforcer

les capacités des parties prenantes locales, nationales et régionales dans les États membres afin de mettre au point, de transférer et d'adapter la technologie conçue pour accélérer le développement socio-économique. La diminution de 2 885 900 dollars par rapport au montant prévu pour 2019 s'explique par une baisse des contributions annoncées.

Sous-programme 2
Développement social

22.139 Le montant qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2020 s'élève à 3 629 200 dollars et fait apparaître une diminution nette de 33 400 dollars par rapport au montant du crédit ouvert pour 2019. On trouvera des renseignements supplémentaires dans le tableau 22.18 et les figures 22.XII et 22.XIII.

Tableau 22.18
Sous-programme 2 : évolution des ressources financières et des postes

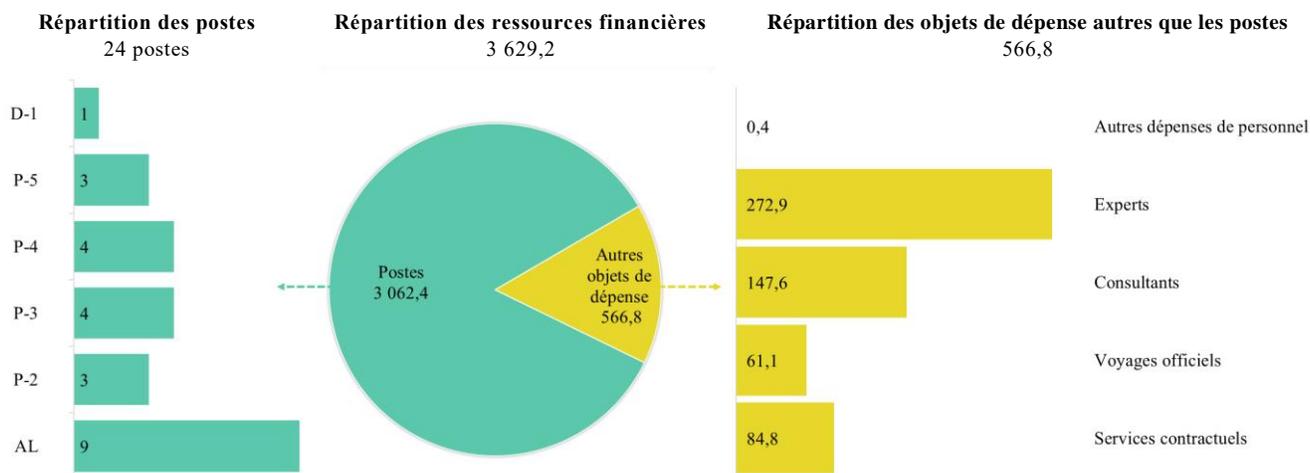
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Changements				2020 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total Pourcentage	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses							
Postes	3 074,5	3 062,4	–	–	–	–	3 062,4
Autres objets de dépense	441,0	600,2	–	–	(33,4)	(33,4)	566,8
Total	3 515,5	3 662,6	–	–	(33,4)	(33,4)	(0,9)
Postes, par catégorie							
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		15	–	–	–	–	15
Agents des services généraux et des catégories apparentées		9	–	–	–	–	9
Total		24	–	–	–	–	24

Figure 22.XII

Sous-programme 2 : répartition des ressources proposées pour 2020 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)

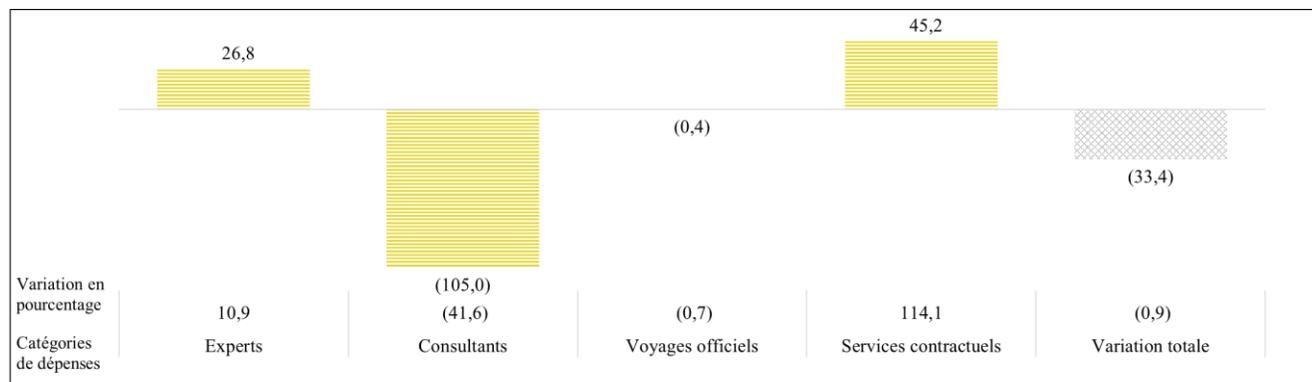


Abréviation : AL = agent(e) local(e).

Figure 22.XIII

Sous-programme 2 : variations concernant les ressources proposées pour 2020 et les crédits ouverts pour 2019, par catégorie de dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis)



22.140 La variation de 33 400 dollars s'explique comme suit :

Autres changements. Une diminution nette de 33 400 dollars imputable à la baisse des ressources prévues à la rubrique Consultants, partiellement contrebalancée par une augmentation des ressources prévues aux rubriques Services contractuels et Experts.

**Sous-programme 3
Intégration et développement économiques**

22.141 Le montant qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2020 s'élève à 4 327 000 dollars et fait apparaître une diminution nette de 20 000 dollars par rapport au montant du crédit ouvert pour 2019. On trouvera des renseignements supplémentaires dans le tableau 22.19 et les figures 22.XIV et 22.XV.

Tableau 22.19

Sous-programme 3 : évolution des ressources financières et des postes

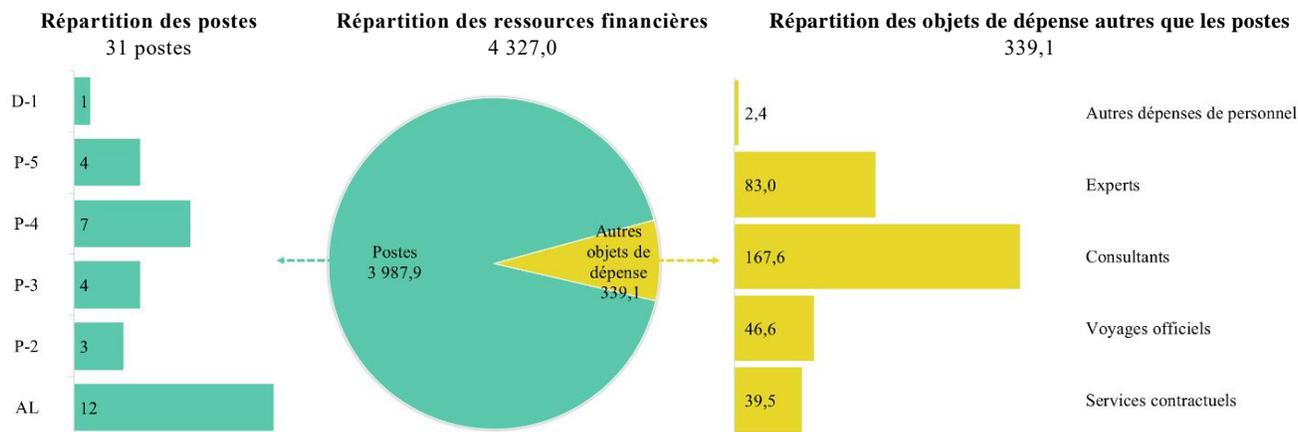
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Changements				2020 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total Pourcentage	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses							
Postes	3 919,3	3 987,9	–	–	–	–	3 987,9
Autres objets de dépense	282,7	359,1	–	–	(20,0)	(20,0)	339,1
Total	4 202,0	4 347,0	–	–	(20,0)	(20,0)	4 327,0
Postes, par catégorie							
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		19	–	–	–	–	19
Agents des services généraux et des catégories apparentées		12	–	–	–	–	12
Total		31	–	–	–	–	31

Figure 22.XIV

Sous-programme 3 : répartition des ressources proposées pour 2020 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)

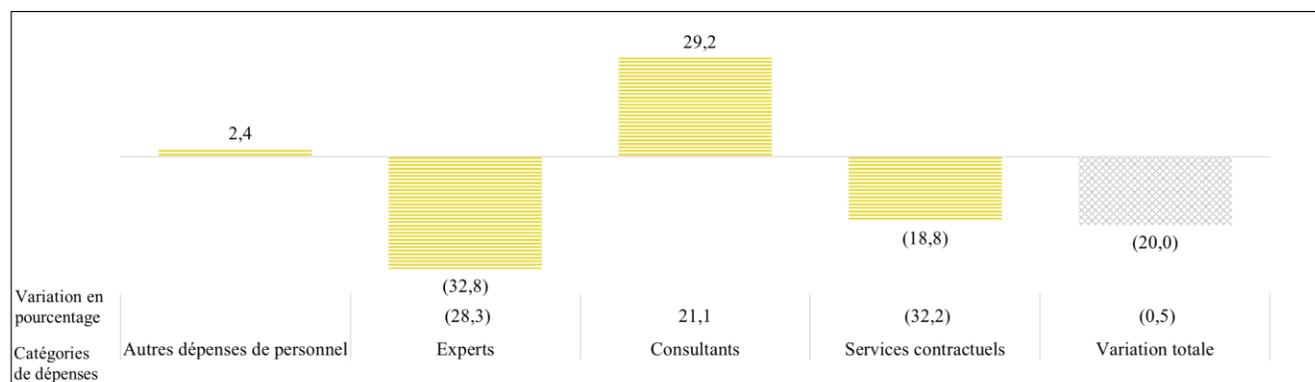


Abréviation : AL = agent(e) local(e).

Figure 22.XV

Sous-programme 3 : variations concernant les ressources proposées pour 2020 et les crédits ouverts pour 2019, par catégorie de dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis)



22.142 La variation de 20 000 dollars s'explique comme suit :

Autres changements. Une diminution nette de 20 000 dollars imputable à la baisse des ressources prévues aux rubriques Services contractuels et Experts, partiellement contrebalancée par une augmentation des ressources prévues à la rubrique Consultants.

22.143 Le sous-programme sera également financé au moyen de ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 1 274 100 dollars (voir tableau 22.8). Les ressources faciliteront la mise en œuvre du programme national pour l'avenir de la Syrie par la CESAO. La diminution de 1 500 800 dollars par rapport au montant prévu pour 2019 s'explique par une baisse des contributions annoncées.

Sous-programme 4

La technologie au service du développement et de l'intégration régionale

22.144 Le montant qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2020 s'élève à 1 574 600 dollars et fait apparaître une diminution nette de 19 000 dollars par rapport au montant du crédit ouvert pour 2019. On trouvera des renseignements supplémentaires dans le tableau 22.20 et les figures 22.XVI et 22.XVII.

Tableau 22.20

Sous-programme 4 : évolution des ressources financières et des postes

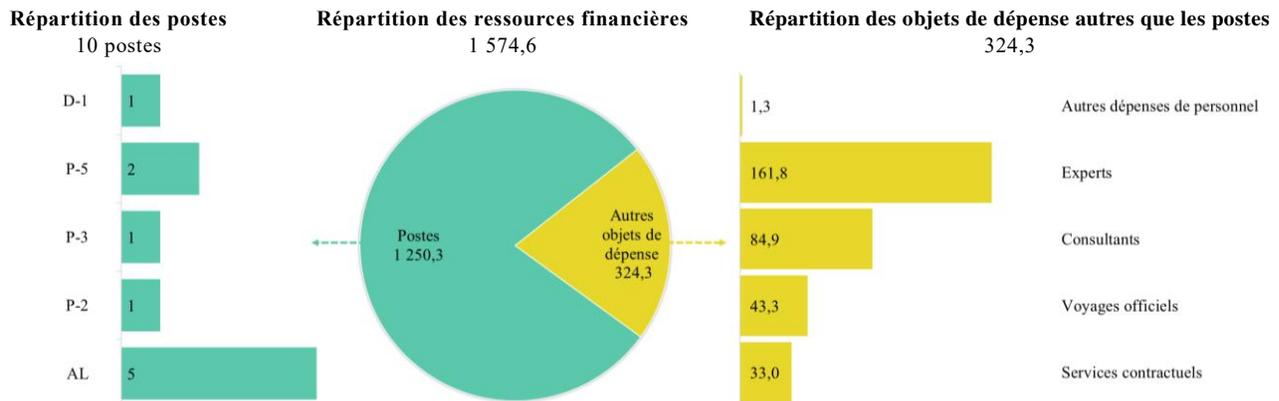
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Changements				2020 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses							
Postes	1 471,8	1 250,3	–	–	–	–	1 250,3
Autres objets de dépense	172,1	343,3	–	–	(19,0)	(19,0)	324,3
Total	1 643,9	1 593,6	–	–	(19,0)	(19,0)	1 574,6

	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Changements				2020 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	
Postes, par catégorie							
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		5	-	-	-	-	5
Agents des services généraux et des catégories apparentées		5	-	-	-	-	5
Total		10	-	-	-	-	10

Figure 22.XVI
Sous-programme 4 : répartition des ressources proposées pour 2020 (avant actualisation des coûts)

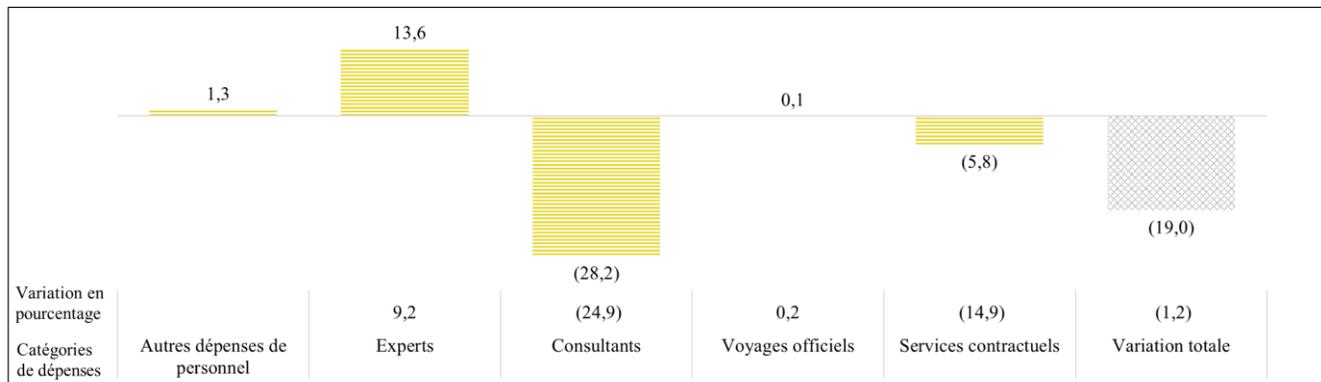
(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Abréviation : AL = agent(e) local(e).

Figure 22.XVII
Sous-programme 4 : variations concernant les ressources proposées pour 2020 et les crédits ouverts pour 2019, par catégorie de dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis)



22.145 La variation de 19 000 dollars s'explique comme suit :

Autres changements. Une diminution nette de 19 000 dollars imputable à la baisse des ressources prévues aux rubriques Consultants et Services contractuels, partiellement contrebalancée par une augmentation des ressources prévues à la rubrique Experts.

Sous-programme 5 Établissement de statistiques aux fins de l'élaboration de politiques fondées sur les faits

22.146 Le montant qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2020 s'élève à 2 475 200 dollars et fait apparaître une diminution nette de 9 000 dollars par rapport au montant du crédit ouvert pour 2019. On trouvera des renseignements supplémentaires dans le tableau 22.21 et les figures 22.XVIII et 22.XIX.

Tableau 22.21

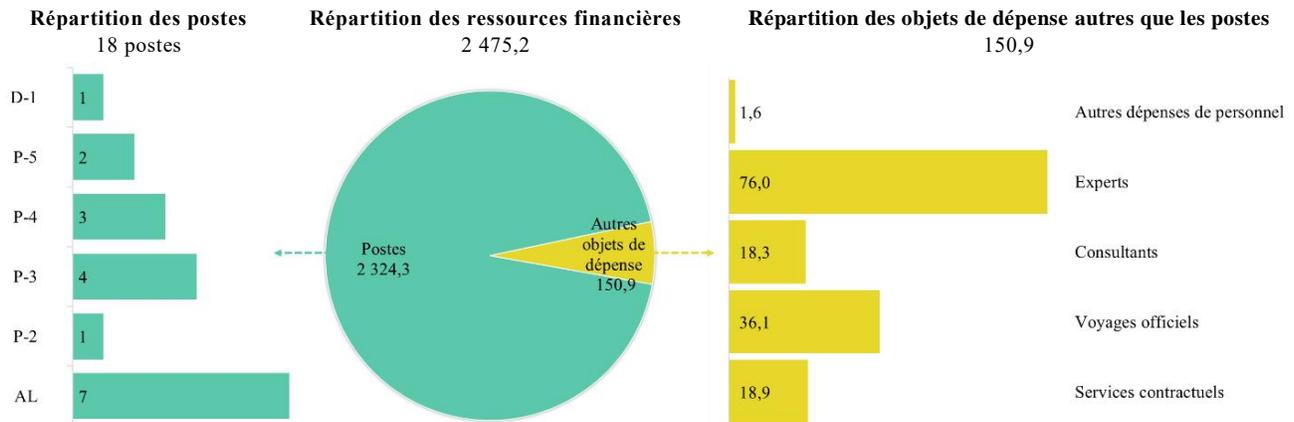
Sous-programme 5 : évolution des ressources financières et des postes

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Changements				2020 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total Pourcentage	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses							
Postes	2 514,8	2 324,3	–	–	–	–	2 324,3
Autres objets de dépense	160,4	159,9	–	–	(9,0)	(9,0)	150,9
Total	2 675,3	2 484,2	–	–	(9,0)	(9,0)	2 475,2
Postes, par catégorie							
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		11	–	–	–	–	11
Agents des services généraux et des catégories apparentées		7	–	–	–	–	7
Total		18	–	–	–	–	18

Figure 22.XVIII
Sous-programme 5 : répartition des ressources proposées pour 2020 (avant actualisation des coûts)

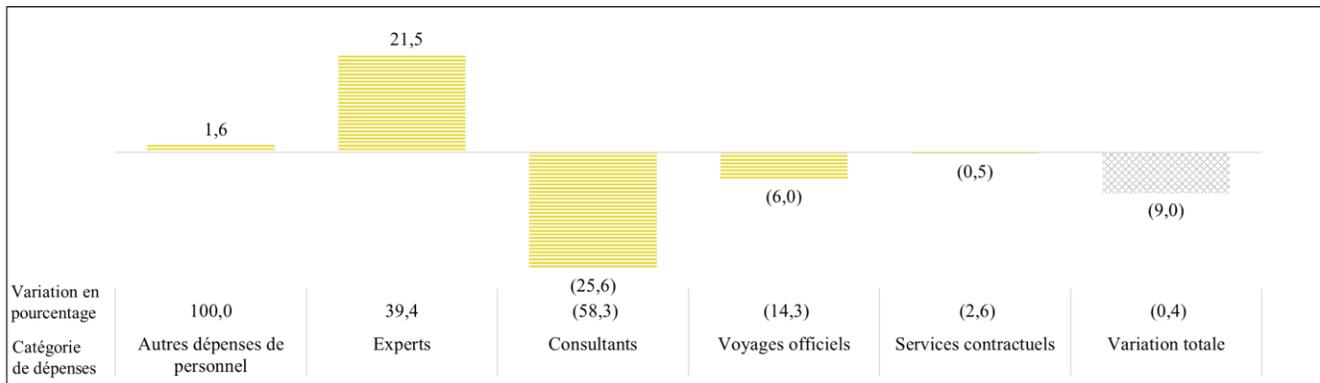
(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Abréviation : AL = agent(e) local(e).

Figure 22.XIX
Sous-programme 5 : variations concernant les ressources proposées pour 2020 et les crédits ouverts pour 2019, par catégorie de dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis)



22.147 La variation de 9 000 dollars s’explique comme suit :

Autres changements. Une diminution nette de 9 000 dollars imputable à la baisse des ressources prévues aux rubriques Consultants et Voyages officiels, partiellement contrebalancée par une augmentation des ressources prévues à la rubrique Experts.

Sous-programme 6 Promotion des femmes

22.148 Le montant qu’il est proposé d’inscrire au budget ordinaire pour 2020 s’élève à 1 616 500 dollars et fait apparaître une diminution nette de 9 900 dollars par rapport au montant du crédit ouvert pour 2019. On trouvera des renseignements supplémentaires dans le tableau 22.22 et les figures 22.XX et 22.XXI.

Tableau 22.22

Sous-programme 6 : évolution des ressources financières et des postes

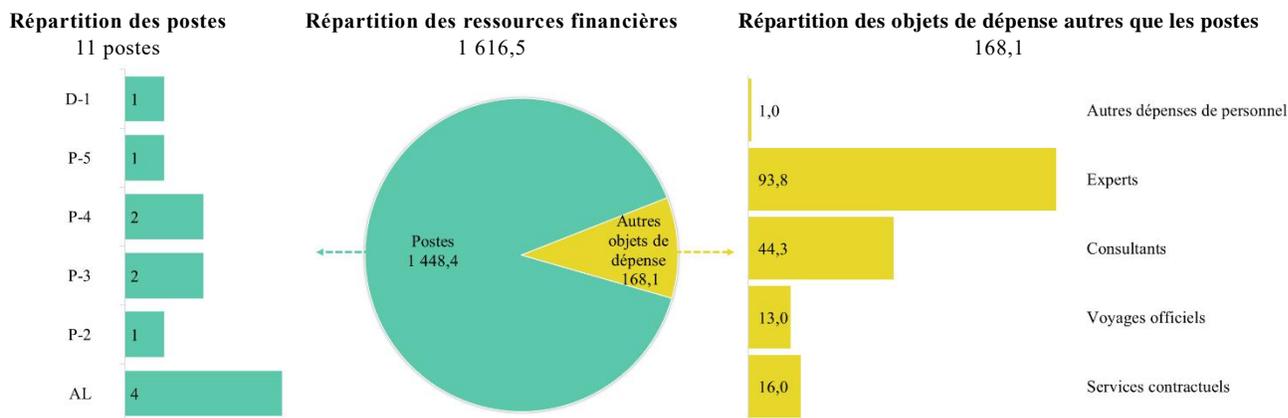
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Changements				2020 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total Pourcentage	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses							
Postes	1 333,9	1 448,4	–	–	–	–	1 448,4
Autres objets de dépense	197,6	178,0	–	–	(9,9)	(9,9)	168,1
Total	1 531,5	1 626,4	–	–	(9,9)	(9,9)	1 616,5
Postes, par catégorie							
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		7	–	–	–	–	7
Agents des services généraux et des catégories apparentées		4	–	–	–	–	4
Total		11	–	–	–	–	11

Figure 22.XX

Sous-programme 6 : répartition des ressources proposées pour 2020 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)

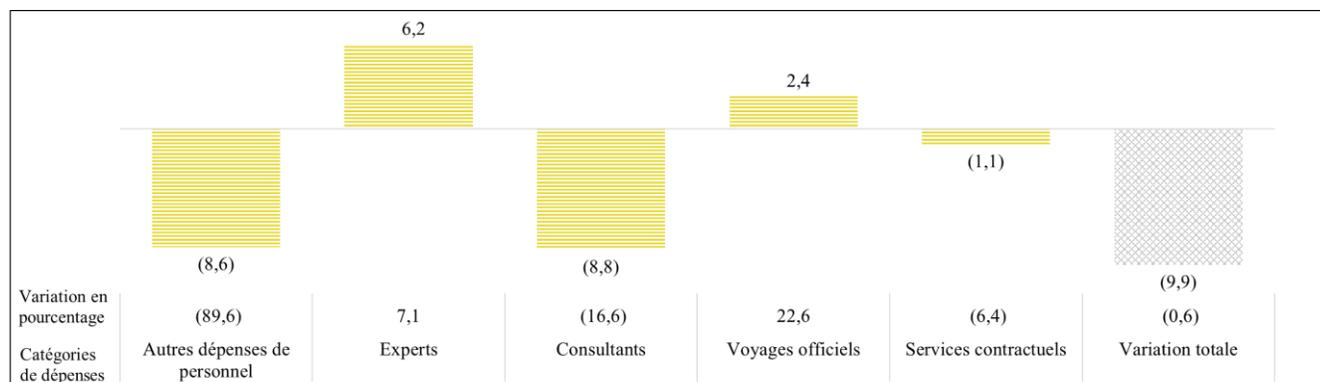


Abréviation : AL = agent(e) local(e).

Figure 22.XXI

Sous-programme 6 : variations concernant les ressources proposées pour 2020 et les crédits ouverts pour 2019, par catégorie de dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis)



22.149 La variation de 9 900 dollars s'explique comme suit :

Autres changements. Une diminution nette de 9 900 dollars imputable à la baisse des ressources prévues aux rubriques Autres dépenses de personnel, Consultants et Services contractuels, partiellement contrebalancée par une augmentation des ressources prévues à la rubrique Voyages officiels.

**Sous-programme 7
Atténuation des conflits et développement**

22.150 Le montant qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2020 s'élève à 2 150 800 dollars et fait apparaître une diminution nette de 10 700 dollars par rapport au montant du crédit ouvert pour 2019. On trouvera des renseignements supplémentaires dans le tableau 22.23 et les figures 22.XXII et 22.XXIII.

Tableau 22.23

Sous-programme 7 : évolution des ressources financières et des postes

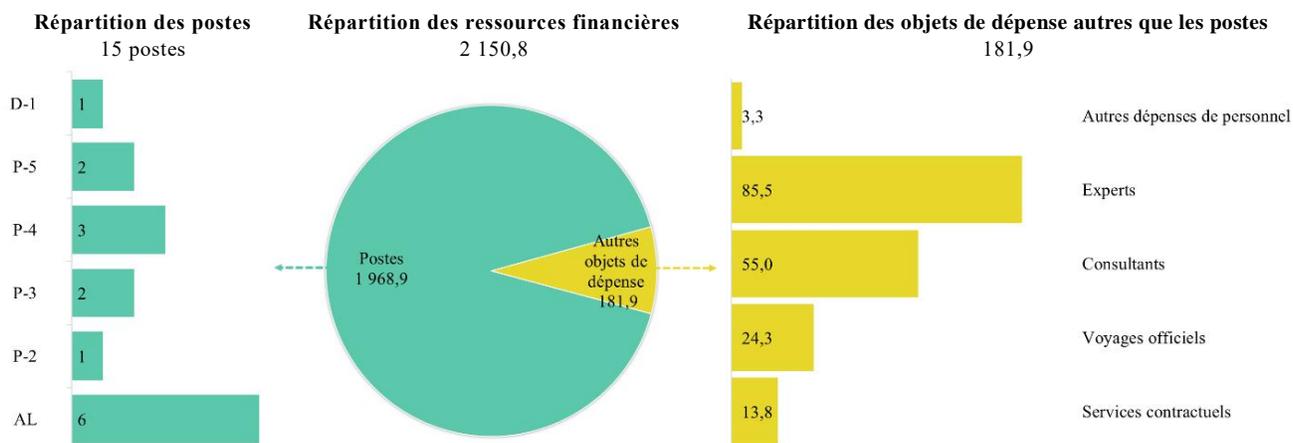
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Changements				2020 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses							
Postes	1 654,7	1 968,9	–	–	–	–	1 968,9
Autres objets de dépense	125,5	192,6	–	–	(10,7)	(10,7)	181,9
Total	1 780,2	2 161,5	–	–	(10,7)	(10,7)	(0,5)
Postes, par catégorie							
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		9	–	–	–	–	9
Agents des services généraux et des catégories apparentées		6	–	–	–	–	6
Total		15	–	–	–	–	15

Figure 22.XXII

Sous-programme 7 : répartition des ressources proposées pour 2020 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)

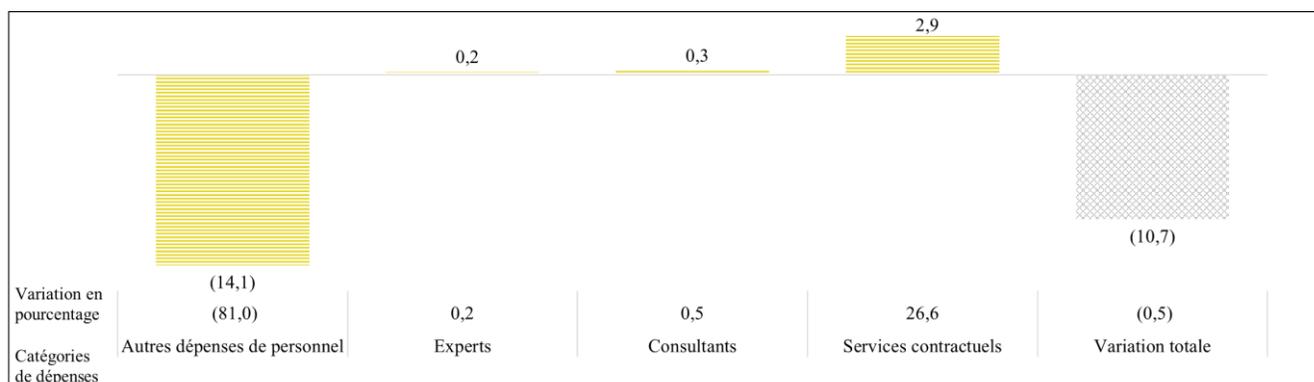


Abréviation : AL = agent(e) local(e).

Figure 22.XXIII

Sous-programme 7 : variations concernant les ressources proposées pour 2020 et les crédits ouverts pour 2019, par catégorie de dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis)



22.151 La variation de 10 700 dollars s'explique comme suit :

Autres changements. Une diminution nette de 10 700 dollars imputable à la rubrique Autres dépenses de personnel, partiellement contrebalancée par une augmentation des ressources prévues à la rubrique Services contractuels, qui s'explique par les processus simplifiés que la CESAO prévoit de mettre en œuvre en 2020.

22.152 Le sous-programme sera également financé au moyen de ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 442 800 dollars (soit 21 % du montant total des ressources prévues au titre du sous-programme) (voir tableau 22.8). Ces ressources permettront à la CESAO de fournir et d'appuyer un dispositif pour que les Libyens puissent formuler, débattre de, analyser et promouvoir leurs idées, sur le plan socio-économique, pour assurer la stabilité et stimuler le développement en Libye. La diminution de 1 102 100 dollars par rapport au montant prévu pour 2019 s'explique par une baisse des contributions annoncées.

IV. Appui au programme

- 22.153 L'appui au programme concerne la Division des services administratifs, la Section de la planification des programmes et de la coopération technique et la Section de la stratégie, de l'évaluation et des partenariats. Il consistera à continuer de fournir, en temps voulu, un appui efficace et rationnel à l'exécution du programme de travail de la CESAO.
- 22.154 La Division des services administratifs relève d'un(e) directeur(trice), chargé(e) de gérer l'appui administratif et logistique aux activités de la CESAO, d'aider les hauts responsables à définir et à appliquer le cadre administratif et financier et de donner des conseils sur toutes les politiques administratives relatives aux travaux de la Commission. C'est également au (à la) directeur(trice) qu'il incombe de diriger la contribution de la CESAO aux initiatives à l'échelle du système telles qu'Umoja et la politique en matière de mobilité et de perfectionnement du personnel. La Division des services administratifs est composée de la Section de la gestion des ressources humaines, de la Section du budget et des finances, de la Section de l'informatique, de la Section des services généraux, de la Section des services de conférence et de l'Unité commune de services médicaux.
- 22.155 La Section de la planification des programmes et de la coopération technique relève du (de la) Secrétaire exécutif(tive) adjoint(e) chargé(e) de l'appui au programme. La Section soutient l'exécution du programme de travail de la CESAO et la coordination des questions interdisciplinaires afin d'assurer la cohérence entre le programme de travail ordinaire de la Commission et son programme de coopération technique. Elle s'occupe également des questions interdisciplinaires nouvelles en matière de développement en soutenant la collaboration entre les divisions.
- 22.156 La Section est chargée d'appuyer le processus de programmation interdivisions pour l'élaboration du programme de travail et du cadre stratégique pour 2021, 2022 et 2023 ; de coordonner l'articulation des produits normatifs, analytiques et opérationnels ; de fournir aux divisions des orientations et un appui dans la formulation de leurs programmes et projets de coopération technique pertinents, qu'ils soient financés par le programme ordinaire de coopération technique, le Compte pour le développement ou des sources extrabudgétaires ; d'appuyer la prestation de services consultatifs et d'activités de renforcement des capacités aux États membres qui en font la demande, conformément au mandat de la Commission ; d'assurer le service des réunions du réseau de coopération technique ; d'assurer le suivi pour l'établissement de rapports sur l'exécution des programmes grâce à l'application des principes de la gestion et de la budgétisation axées sur les résultats ; de mettre en œuvre des mécanismes d'évaluation interne par des pairs ; de faire office de secrétariat du Comité des projets ; d'assurer la cohérence avec les autres commissions régionales en participant activement aux réunions des responsables de la planification des programmes et en y apportant des contributions.
- 22.157 La Section de la stratégie, de l'évaluation et des partenariats a pour objectifs de coordonner les résultats des programmes, et d'accroître l'efficacité et de renforcer la cohérence du processus d'exécution du programme. La Section, qui relève du (de la) Secrétaire exécutif(tive) adjoint(e) chargé(e) de l'appui au programme, contribue à définir et à mettre en œuvre la vision stratégique à long terme de la CESAO et à coordonner les initiatives interdisciplinaires.
- 22.158 En exécutant la stratégie de partenariat de la CESAO, la Section de la stratégie, de l'évaluation et des partenariats s'efforce également d'entretenir des relations avec les partenaires et d'autres parties prenantes, notamment les organes intergouvernementaux tels que la Ligue des États arabes, les autres organisations du système des Nations Unies, les groupes de réflexion et les instituts de recherche, les organisations de la société civile et le secteur privé. Elle coordonne en outre les activités du Mécanisme de coordination régionale et des groupes de travail thématiques affiliés dans le but de garantir la cohérence des politiques des diverses entités des Nations Unies au niveau régional et de coordonner les réalisations communes d'envergure. La Section soutient la mise en œuvre de la stratégie de mobilisation des ressources de la CESAO en renforçant les relations avec les donateurs et en améliorant la capacité de la Commission à mobiliser des contributions volontaires à l'appui de son programme de travail ordinaire. Elle fait office de secrétariat du Comité des publications. De plus, la Section supervise l'application de la politique d'évaluation de la CESAO en conformité avec

les normes et règles du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation, gère toutes les auto-évaluations facultatives et obligatoires et assure le suivi et l'application des recommandations approuvées.

22.159 Le montant qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2020 s'élève à 14 374 500 dollars et fait apparaître une diminution nette de 343 200 dollars par rapport au montant du crédit ouvert pour 2019. On trouvera des renseignements supplémentaires dans le tableau 22.24 et les figures 22.XXIV à 22.XXV.

Figure 22.XXIV

Appui au programme : évolution des ressources par rapport au montant du budget ordinaire

(En millions de dollars des États-Unis)

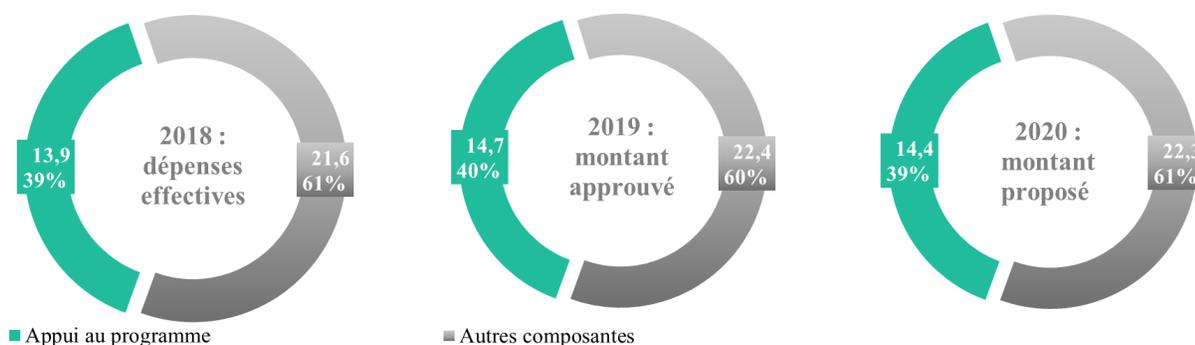


Tableau 22.24

Appui au programme : évolution des ressources financières et des postes

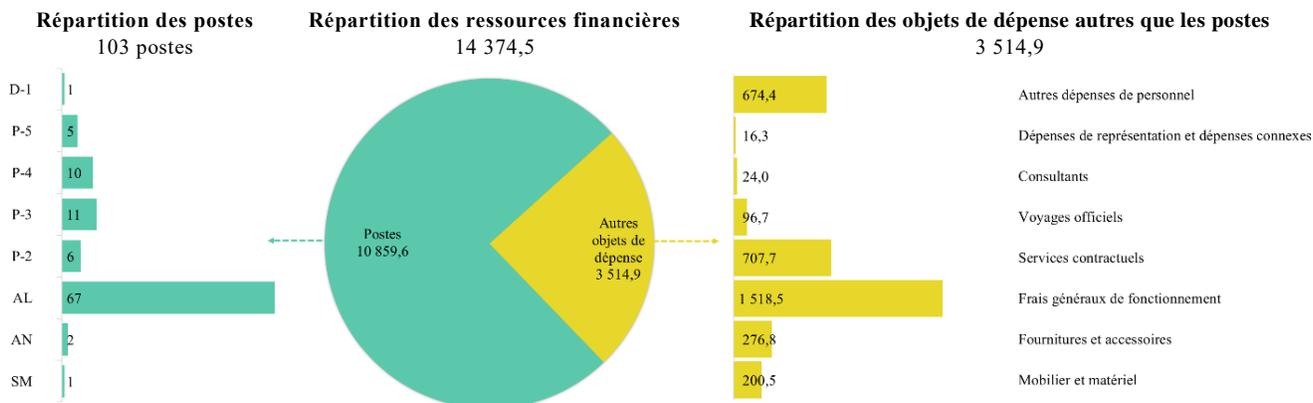
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Changements				2020 (prévisions avant actualisation des coûts)	
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total		
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	10 484,9	10 995,3	–	–	(135,7)	(135,7)	(1,2)	10 859,6
Autres objets de dépense	3 452,4	3 722,4	–	–	(207,5)	(207,5)	(5,6)	3 514,9
Total	13 937,3	14 717,7	–	–	(343,2)	(343,2)	(2,3)	14 374,5
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		33	–	–	–	–	–	33
Agents des services généraux et des catégories apparentées		71	–	–	(1)	(1)	(1,4)	70
Total		104	–	–	(1)	(1)	(1,0)	103

Figure 22.XXV

Appui au programme : répartition des ressources proposées pour 2020 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)

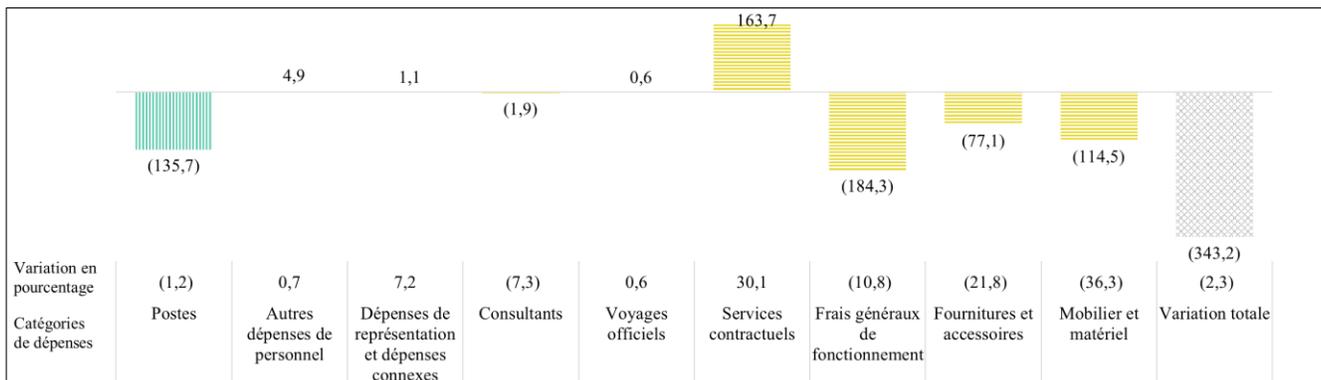


Abréviations : AL = agent(e) local(e) ; AN = agent(e) recruté(e) sur le plan national ; SM = agent(e) du Service mobile.

Figure 22.XXVI

Appui au programme : variations concernant les ressources proposées pour 2020 et les crédits ouverts pour 2019, par catégorie de dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis)

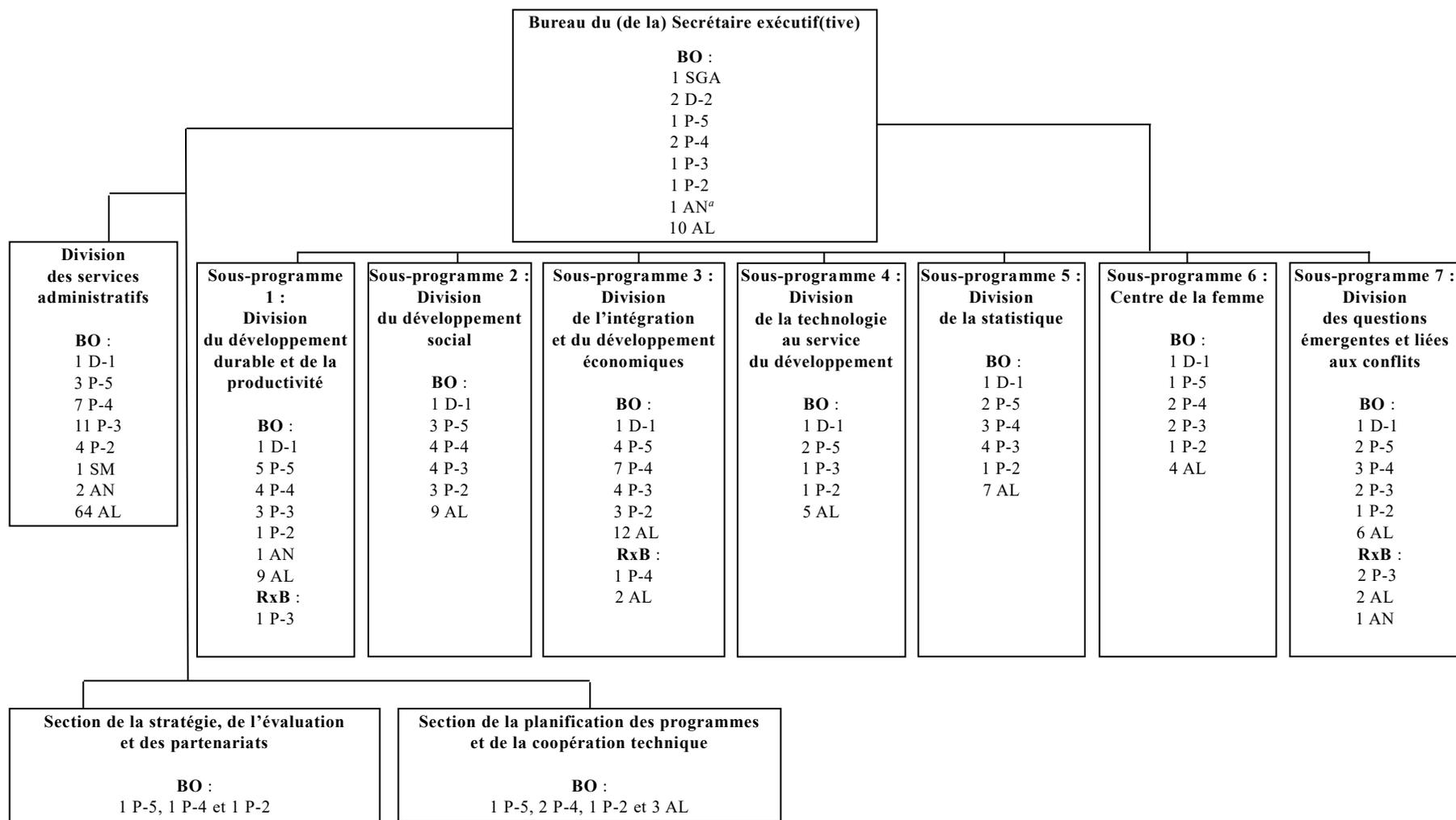


22.160 La variation de 343 200 dollars s'explique comme suit :

Autres changements. Une diminution nette de 343 200 dollars imputable à : i) la réaffectation proposée d'un poste de fonctionnaire chargé des achats (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national) en un poste de spécialiste de la gestion des programmes (les fonctions initiales du poste qu'il est proposé de réaffecter seront assurées par un haut fonctionnaire local déjà en poste, si bien que cette réaffectation ne devrait avoir aucune incidence négative sur la capacité de la Division des services administratifs de remplir ses fonctions et d'assumer ses responsabilités) ; ii) la baisse des ressources prévues principalement aux rubriques Frais généraux de fonctionnement et Mobilier et matériel.

Annexe I

Organigramme et répartition des postes pour 2020



Abréviations : AL = agent(e) local(e) ; AN = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan local ; BO = budget ordinaire ; RxB = ressources extrabudgétaires ; SGA = secrétaire général(e) adjoint(e) ; SM = agent(e) du Service mobile.

^a Réaffectation.

Annexe II

Récapitulatif, par composante et sous-programme, des changements qu'il est proposé d'apporter aux postes permanents et aux postes temporaires

	<i>Postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>	<i>Justification</i>
Direction exécutive et administration	1	AN	Réaffectation d'un poste d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national et transformation en poste d'administrateur(trice) de programmes	Pour améliorer la gestion et la coordination au sein du Bureau du (de la) Secrétaire exécutif(tive) en exerçant des fonctions relatives à la responsabilité, aux contrôles internes et au contrôle de l'exécution
Appui au programme	(1)	AN	Réaffectation d'un poste d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national et transformation en poste d'administrateur(trice) de programmes	
Total		–		

Abréviation : AN = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national.